

SEPTEMBRE 2009



# MERKUR

DE L'ÉTATZEBUERGER MERKUR  
BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[www.cc.lu](http://www.cc.lu)



## Paquet TVA

La part de l'entreprise et celle de l'Etat dans la nouvelle réglementation

### ■ EDITORIAL

L'immobilisme nuit gravement  
à la prospérité

### ■ CHRONIQUE JURIDIQUE

Registre de Commerce et des  
Sociétés: ce qui change pour les  
entreprises

Votre exemplaire gratuit dans ce numéro  
**Plan comptable normalisé**  
offert par la Fiduciaire Générale de  
Luxembourg en collaboration avec  
la Chambre de Commerce

# LEASING



## Optez pour le leasing de la BCEE !

Optimisez le financement du matériel que vous utilisez dans l'exercice de votre profession. La BCEE vous propose, plutôt que d'acheter votre matériel, de le louer en recourant à un contrat de leasing. Ainsi vous préservez votre trésorerie et vous bénéficiez en plus d'avantages fiscaux décisifs.

Intéressés ? Nos conseillers PME sont à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire. Vous pouvez également effectuer directement une demande d'offre de leasing en ligne sur notre site [www.bcee.lu](http://www.bcee.lu).



**SPUERKEESS**

Äert Liewen. Är Bank.

# L'immobilisme nuit gravement à la prospérité

Si pendant ces derniers mois la Chambre de Commerce a salué à maintes reprises la réactivité du Gouvernement, qui a pris dès l'automne 2008 les mesures d'urgence qui s'imposaient pour tenter de protéger au mieux l'économie luxembourgeoise des effets néfastes de la crise économique, elle doit toutefois relever un bémol majeur: la plupart des mesures présentées visent à substituer temporairement à une baisse de demande privée une stimulation de demande publique, voire à renforcer temporairement le pouvoir d'achat, tandis que leur financement à terme est porteur d'une extrême incertitude. C'est pourquoi, en vue d'éviter de devoir désamorcer une bombe à retardement et afin de pérenniser les initiatives précitées, les mesures opérationnelles doivent être obligatoirement suivies de réformes structurelles.

La Chambre de Commerce condamne ceux qui voient dans les «réformes structurelles» la cause pernicieuse de la «régression sociale». Sous prétexte d'un risque de régression sociale, voire d'absence de progrès social, nombre de réformes structurelles garantes de la viabilité et de la soutenabilité à long terme du système de protection sociale et des finances publiques au sens large sont retardées, étouffées, voire torpillées. La bonne santé, en apparence seulement, des finances publiques, fondée sur une croissance économique dépassant 5 % par an en moyenne sur les deux décennies passées et, surtout, portée par un marché du travail dont le nombre d'actifs a plus que doublé sur la même période, a souvent servi de prétexte à un certain immobilisme. S'il faut reconnaître un effet bénéfique à la crise, c'est celui de mettre en lumière les conséquences directes d'un arrêt brutal d'une croissance supérieure à la moyenne de celle des autres partenaires européens. Selon la récente «note d'experts internes à l'administration [...]», aucun exercice budgétaire de la législature 2009-2014 ne respectera la borne supérieure du critère de déficit de Maastricht. Il faut donc s'attendre à un déficit annuel moyen entre 1,5 et 2 mia EUR (4,2 % de la moyenne du PIB en valeur) pour les prochaines années. Cette même note est empreinte d'un certain optimisme, vu ses prévisions d'un retour à des taux de croissance supérieurs à 3,5 % dès 2011. Du reste, il paraît de plus en plus clair que le système d'assurance-maladie n'est soutenable que si le marché de l'emploi poursuit sa dynamique historique extraordinaire: les déficits prévus pour les deux années à venir sont proches de 100 mio EUR.

Au-delà du relatif optimisme quant à la vigueur de la relance économique, il faut regretter que la note d'experts occulte la «dette cachée» relative au financement du système de sécurité sociale dû au vieillissement de la population. Un avis récent du «Conseil Supérieur pour un Développement Durable» a conclu que, afin de garantir l'équité intergénérationnelle et afin de couvrir les engagements futurs en faveur des contributeurs d'aujourd'hui, le budget de l'Etat devrait être excédentaire de l'ordre de 8 % du PIB chaque année toute chose égale par ailleurs. Autrement dit, un budget en équilibre est structurellement et implicitement déficitaire de 8 % eu égard aux engagements futurs de la sécurité sociale par rapport à ses contributeurs.

A cette croisée des chemins, l'alternative est la suivante: l'immobilisme (qui mène inéluctablement à la sclérose) ou les réformes structurelles idoines. La Chambre de Commerce se range évidemment du

côté de la réforme. En effet, la population et le marché de l'emploi ne pourront pas croître à l'infini, de même qu'il est inconcevable de laisser aux générations futures une dette si asphyxiante qu'elle compromette leur développement et leur bien-être.

Aux yeux de la Chambre de Commerce, une réforme structurelle n'est ni un slogan, ni un vain mot, mais bien une condition nécessaire de la conduite d'une politique de développement durable et responsable envers les générations futures.

Du point de vue social, le Luxembourg doit se doter d'un outil qui soutienne efficacement des groupes de personnes clairement identifiés (notion de «sélectivité sociale»). Il pourra, de la sorte, contribuer à la cohésion sociale ainsi qu'à la lutte contre la pauvreté. Le système de protection sociale actuel ne répond pas aux défis liés à l'équité intergénérationnelle et au vieillissement démographique. Le Luxembourg est dans une position *a priori* enviable: à ce jour, le système reste réformable dans la mesure où le financement à court terme est assuré et compte tenu du fait que de nombreuses «vis du moteur social» peuvent être ajustées en douceur, sans à-coups et donc sans répercussions graves d'un point de vue social. Aussi, la sélectivité de certains transferts sociaux doit être revue et le régime général de pension devra faire l'objet d'ajustements structurels afin de le pérenniser (lire aussi p. 44).

Le développement économique national ne pourra se passer de l'impératif de compétitivité des entreprises luxembourgeoises. Même si la récente étude du «World Economic Forum» (lire p. 57) sur la compétitivité internationale des économies fait état, pour le Luxembourg, d'une amélioration de sa position compétitive relative au niveau international, de nombreuses faiblesses structurelles continuent à entraver la capacité des entreprises de conserver et pérenniser leur clientèle, de gagner de nouvelles parts de marché et la faculté de notre économie d'attirer de nouveaux investisseurs. Pour générer une croissance économique durable débouchant sur une amélioration de de l'emploi, les entreprises, comme le système de protection sociale, ont besoin de réformes courageuses et intelligentes, sans lesquelles la capacité de création de richesses nouvelles est compromise et, avec elle, la cohésion sociale. Ces réformes structurelles ne devront pas se limiter au rétablissement de la compétitivité-coût des entreprises, mais doivent intégrer des sujets aussi différents que le système d'éducation, la formation professionnelle, la simplification administrative et les infrastructures de transport et de communication.

Une petite économie très ouverte ne peut se développer durablement que si les sphères politique et économique travaillent de concert pour maintenir l'attrait du pays et la compétitivité nationale. Or ceci présuppose une excellente réactivité des pouvoirs publics face aux problèmes économiques et, partant et pour autant qu'ils soient disponibles, des moyens financiers à la hauteur des enjeux. Ne pas réformer le système de protection sociale aujourd'hui, ne pas redresser la compétitivité-coût des entreprises à brève échéance mènera à une prophétie auto-réalisatrice qui conduira à moins de recettes fiscales et de cotisation sociales, plus de déficits et moins de moyens d'actions pour le futur. En somme, la régression économique et sociale. ■

<sup>1</sup> «Note d'experts internes à l'administration publique au sujet des prévisions macro-économiques et de l'évolution des finances publiques pour la période 2009-2014, annexée à la déclaration gouvernementale de Monsieur le Premier Ministre». Voir sous: [www.gouvernement.lu/gouvernement/programme-2009/programme-2009/annexe-2009.pdf](http://www.gouvernement.lu/gouvernement/programme-2009/programme-2009/annexe-2009.pdf)



**DOSSIER**

- 4 Paquet TVA: ATTENTION aux changements au 1<sup>er</sup> janvier 2010, 2011, 2013 et 2015**

**DOSSIER**

- 4 Paquet TVA: ATTENTION aux changements au 1<sup>er</sup> janvier 2010, 2011, 2013 et 2015**

**FLASH**

- 14** Accueil du Vice-Ministre parlementaire japonais chargé des Affaires Etrangères
- 16** 37 participants reçoivent leur diplôme de premiers secours
- 17** Partenariat FOM-Chambre de Commerce: Un diplôme universitaire sur mesure
- 18** Visite du président de la Chambre de Commerce Industrie, Artisanat et Agriculture de Turin

**INTERNATIONAL**

- 20** Découvrez les opportunités d'affaires en Moldavie!
- 20** Calendrier 2009
- 20** Foires de septembre à octobre 2009
- 21** Le «ICT Roadshow 2009» fait étape à Luxembourg le 8 octobre
- 21** Opportunités d'affaires et d'investissement en Turquie
- 24** Visite accompagnée au salon «EXPO REAL» à Munich
- 25** Les incontournables Russes du secteur agricole
- 25** Mission économique et financière en Espagne
- 27** Prospectez intelligemment et rapidement hors Europe: Utilisez un carnet ATA pour vos exportations temporaires!
- 28** BICT 2009 – Parlons Business!

**FLASH**

- 17 Partenariat FOM-Chambre de Commerce: Un diplôme universitaire sur mesure**

- 28** La gestion des déchets – le point focal de la «Poleko» 2009 à Poznan
- 30** Service de veille et de conseil en ligne sur les opportunités européennes de financement
- 30** Toute l'actualité de l'Europe en un seul portail
- 31** BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires
- 32** Textes européens publiés du 24 juin au 21 août 2009

**FORMATION**

- 34** Quelles sont les expériences linguistiques des frontaliers au Luxembourg?
- 35** L'Université présente une œuvre pionnière sur l'action sociale
- 36** Nouveau site et nouvelle lettre électronique «brèves urbaines»

**INNOVATION**

- 38** Partenariat privilégié entre Luxinnovation et le CRP-Santé
- 38** Concours Génial!: Les lauréats récompensés pour leur créativité et leur esprit d'innovation
- 40** Erasmus for Young Entrepreneurs: Plus d'une centaine d'échanges prévus
- 41** L'éco-conception ou comment améliorer les performances économiques et environnementales au sein de son entreprise?
- 42** Découvrez l'innovation en Grande Région avec 1,2,3,GO
- 43** L'horloge interne des cellules découverte au Luxembourg

**ECONOMIE**

- 44** Les équations pressantes à résoudre pour renouer avec une croissance positive et durable
- 55** Enquête de conjoncture dans les secteurs du commerce et des services
- 57** Le Luxembourg cède une place en matière de facilité des échanges commerciaux
- 59** Clear Improvement in the Ifo World Economic Climate
- 62** Le Luxembourg gagne quatre places mais reste derrière ses trois pays voisins
- 64** 6. Deutsch-Luxemburgische Wirtschaftskonferenz: Ethik in der Wirtschaft
- 65** Enquête Eurochambres 2010

**LÉGISLATION & AVIS**

- 66** Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce
- 68** Registre de Commerce et des Sociétés: ce qui change pour les entreprises
- 74** La gestion de portefeuille
- 74** 4<sup>e</sup> édition 2009, revue et actualisée de «Successions et donations»

**FÉDÉRATIONS/U.E.L.**

- 76** L'U.E.L. présente ses pistes de réforme du régime général d'assurance pension
- 78** Un programme gouvernemental sous le signe du développement durable ... et de la crise
- 79** la clc a organisé son premier séminaire sur la pandémie grippale et les incidences sur les entreprises



## INTERNATIONAL

### 25 Mission économique et financière en Espagne

80 «Leadership féminin au Grand-Duché de Luxembourg»

80 La Fédération des femmes cheffes d'entreprises mise à l'honneur

## RSE

82 Chaque mois, l'INDR vous fait découvrir 2 bonnes pratiques en matière de RSE

83 No-Nail Boxes privilégie la sécurité également en dehors de l'entreprise

83 Siemens s'engage à réduire la consommation d'énergie

## INFO ENTREPRISES

86 ArcelorMittal subit les conséquences de la crise économique

86 En bref

88 Goodyear et la NASA inventent un nouveau pneu pour emploi lunaire

89 Logwin stemmt sich gegen die Krise

90 BGL réalise une performance solide au premier semestre 2009

91 Villeroy & Boch: Baisse du chiffre d'affaires de 19,8 %



## INNOVATION

### 38 Concours Génial!: Les lauréats récompensés pour leur créativité et leur esprit d'innovation

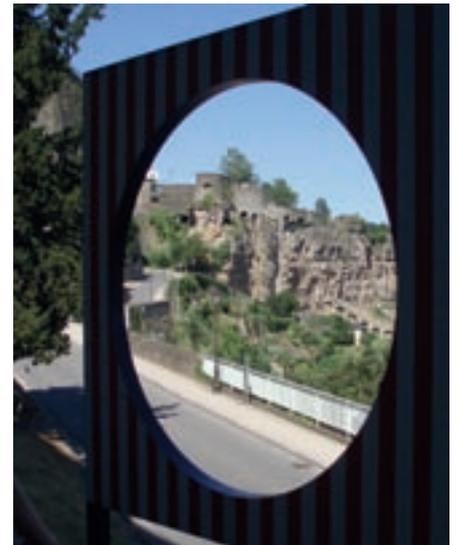
92 Lux-Airport accueille 710.709 passagers au cours du premier semestre 2009

92 Silversquare: Un bureau à Luxembourg pour 595 € par mois

## BOURSE

94

## LES 100 VISAGES DE LA CDC 96



## ECONOMIE

### 44 Législature 2009-2014: les équations pressantes à résoudre pour renouer avec une croissance positive et durable

**Editeur:**  
Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg  
7, rue Alcide de Gasperi  
L-2981 Luxembourg  
Tél.: 42 39 39-1  
Fax: 43 83 26  
E-mail: merkur@cc.lu  
homepage: <http://www.cc.lu>

**Paraît 10 fois par an**  
Tirage: 32.000 exemplaires  
Reproduction autorisée  
avec mention de la source.  
Copie à l'éditeur

**Rédaction:**  
Patrick Ernzer, rédacteur en chef  
Marie-Hélène Trouillez  
Violaine Mathurin

**Mise en page et impression:**  
Imprimerie Centrale S.A.

**Conception graphique:**  
rose de claire, design.

**Couverture:**

**Crédit photographique:**  
MEV Verlag, EU, SIP,  
ONT Luxembourg, M-H. Trouillez

**Publicité:**

Imprimerie Centrale  
Service Régie, Bureaux:  
15, rue du Commerce  
L-1351 Luxembourg  
Tél.: (+352) 40 36 10-1  
Fax: (+352) 40 36 10-228  
E-mail: [regie@ic.lu](mailto:regie@ic.lu)  
[www.ic.lu](http://www.ic.lu)

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.



---

## Fiscalité

---

# Paquet TVA: ATTENTION aux changements au 1<sup>er</sup> janvier 2010, 2011, 2013 et 2015

La mise en œuvre des nouvelles règles de TVA applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 constitue la plus importante réforme du système de TVA intracommunautaire depuis 1993. Le «paquet TVA» regroupe trois directives communautaires à transposer dans la législation nationale. La première porte sur le lieu de taxation des prestations de services en matière de TVA. La deuxième définit les nouvelles modalités de remboursement de la TVA. Une troisième directive a pour objectif de permettre un croisement des informations entre les administrations fiscales nationales concernées et une meilleure identification des risques de fraudes à la TVA. **Pour de nombreuses entreprises, ces nouvelles règles vont simplifier et clarifier les principes de taxation de leurs services transfrontaliers. Toutes les entreprises sont susceptibles, à des degrés divers, d'être confrontées à ces changements et doivent se préparer à satisfaire aux nouvelles obligations qui en découlent. Le présent dossier fournit les détails de ces mesures et l'impact qu'elles auront sur les entreprises luxembourgeoises.**

### ■ Qu'est-ce que le «Paquet TVA»?

Le Paquet TVA est un ensemble formé de plusieurs textes européens adoptés début 2008:

- la Directive 2008/8/CE concernant le lieu des prestations de services,
- la Directive 2008/9/CE sur les modalités de remboursement de la TVA, et
- le Règlement CE n° 143/2008 sur l'introduction de la coopération admi concernant les règles relatives au lieu des prestations de services,

une troisième directive liée à la lutte contre la fraude fiscale ayant encore été adoptée en décembre de la même année<sup>1</sup>.

Les trois directives précitées font l'objet du projet de loi N° 6027 déposé à la Chambre des Députés le 7 avril 2009 et de projets de règlements en vue de leur mise en œuvre dans la législation luxembourgeoise et apporteront des changements significatifs en droit luxembourgeois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Dans un but de simplification de fonctionnement du système commun de TVA, la plupart des prestations de services fournies dans un cadre intracommunautaire entre assujettis à la TVA seront en effet, à compter de cette date, taxables dans l'Etat membre du preneur de la prestation et la TVA sera à régler par le preneur, selon le mécanisme de l'auto-liquidation<sup>2</sup>.

Par ailleurs, l'introduction de nouvelles obligations déclaratives en vue d'assurer la bonne application des règles TVA constituera un second changement important: tout assujetti identifié à la TVA devra déposer, en principe sur base mensuelle et par voie électronique, un état récapitulatif des assujettis et des personnes morales non assujetties identifiées à la TVA dans un autre Etat membre, auxquels il a fourni des services imposables qui relèvent du mécanisme d'auto-liquidation. Cette nouvelle obligation vise uniquement les services non exonérés dans le pays du preneur assujetti et est destinée à lutter contre la fraude. Toutefois, elle entraînera inéluctablement des charges supplémentaires, la mise en concordance impliquant un investissement non négligeable en temps et argent.

Les nouvelles dispositions prévoient encore que tout assujetti établi au Luxembourg qui a payé la TVA dans un autre Etat membre, où il n'est pas établi, et dont il est en droit de demander le remboursement, pourra introduire sa demande via le portail électronique qui sera mis à disposition par l'administration luxembour-

geoise. La décision de l'administration devra intervenir dans un délai de huit mois à compter de la date de réception de la demande: il s'agit d'un délai maximal dans l'hypothèse où l'administration demande des informations supplémentaires. En cas d'acceptation, le montant doit être remboursé dans les dix jours ouvrables à compter de l'expiration du délai dans lequel l'administration doit prendre sa décision, à défaut de quoi des intérêts de retard seront dus.

Le projet de loi susmentionné contient finalement des modifications qui ne sont pas liées directement au Paquet TVA, mais qui concernent des changements, notamment aux procédures de recours contre des bulletins portant rectification ou taxation d'office: selon le projet de loi tel que déposé, les assujettis auront droit à un délai de 3 mois pour un recours auprès de l'administration et un autre délai de 3 mois pour un recours contre la décision de l'administration devant le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg siégeant en matière civile, alors qu'ils ne disposent actuellement que d'un seul délai de trois mois qui peut être suspendu.

La Chambre de Commerce a invité des spécialistes à décrire en quelques lignes les principaux changements attendus en 2010, 2011, 2013 et 2015. Les contributions afférentes sont reproduites ci-après, sous l'autorité et la responsabilité des auteurs respectifs.

Une conférence sur les changements introduits par le Paquet TVA sera organisée à la Chambre de Commerce le 6 octobre 2009 à 16 heures en présence de spécialistes en matière de fiscalité.

## ■ Les principales modifications attendues

### 1. Nouvelle définition de la notion d'assujetti pour la détermination du lieu d'une prestation de services

par Madame Yannick ZEIPPEN, Associée, Ernst & Young Tax Advisory Services S.à r.l.

Parmi les nouvelles règles TVA qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010 suite à l'adoption du «Paquet TVA» figure notamment l'extension de la notion d'assujetti pour l'application des règles de localisation des prestations de services. En effet, les assujettis dits «partiels» et les personnes morales non assujetties, identifiées à la TVA, seront dorénavant à considérer comme assujettis pour la détermination du lieu des prestations de services qui leurs sont fournies.

Par conséquent, compte tenu de la nouvelle règle générale en matière de localisation des prestations de services qui fixe le lieu de taxation à l'endroit où le preneur a établi le siège de son activité économique lorsque ce dernier est un assujetti (transactions «B2B»), tous les services reçus de l'étranger par un assujetti, y compris par un assujetti dit «partiel» ou par une personne morale non assujettie, identifiée à la TVA, seront localisés, sauf exception, dans le pays d'établissement du preneur.

Ainsi, cette nouvelle règle de localisation confère une plus grande importance à la notion d'assujetti.

#### 1.1. Notion d'assujetti avant l'entrée en vigueur du «Paquet TVA»

L'article 9 de la directive 2006/112/CE définit comme assujetti quiconque qui exerce, d'une façon indépendante et quel qu'en soit le lieu, une activité économique, quels que soient les buts ou les résultats de cette activité.

Sur la base de cette définition, les assujettis dits «partiels», à savoir ceux qui exercent à la fois une activité dans le champ d'application de la TVA (activité économique) et une activité en dehors du champ d'application de la TVA (activité non économique), ne sont pas explicitement considérés comme des assujettis lorsqu'ils reçoivent des services dans le cadre de leur activité non économique. A fortiori, les personnes morales non assujetties, qui en principe et par définition n'exercent pas des activités économiques, ne sont pas

<sup>1</sup> directive 2008/8/CE du Conseil du 12 février 2008 modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne le lieu des prestations de services;

– directive 2008/9/CE du Conseil du 12 février 2008 définissant les modalités de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée, prévu par la directive 2006/112/CE, en faveur des assujettis qui ne sont pas établis dans l'Etat membre de remboursement, mais dans un autre Etat membre;

– directive 2008/117/CE du Conseil du 16 décembre 2008 modifiant la directive 2006/112/CE relative au système commun de la taxe sur la valeur ajoutée afin de lutter contre la fraude fiscale liée aux opérations intracommunautaires;

– règlement (CE) N° 143/2008 du Conseil du 12 février 2008 modifiant le règlement (CE) 1798/2003 en ce qui concerne l'introduction de la coopération administrative et l'échange d'informations concernant les règles relatives au lieu de prestation de services, aux systèmes de guichet particuliers et à la procédure de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée

<sup>2</sup> Il s'agit des services soumis à la règle générale de localisation au lieu du preneur assujetti de la prestation. A compter de janvier 2010 subsisteront quelques exceptions, notamment pour les prestations en relation avec un immeuble déterminé, les prestations de transport ou de location de moyens de transports, ou encore celles localisées au lieu d'exécution de la prestation



considérées comme assujettis lorsqu'elles reçoivent des services.

Il résulte de ce qui précède que, avant la décision de la Cour de justice des Communautés européennes dans l'affaire TRR en ce qui concerne les assujettis dits « partiels » (arrêt TRR, affaire C-291/07 du 6 novembre 2008), le point de vue que les prestations de services intangibles, visées à l'actuel article 56 de la directive 2006/112/CE, reçues de l'étranger par un assujetti dit « partiel » dans le cadre de son activité non économique, étaient en principe taxables dans le pays du prestataire en vertu de la règle générale actuellement en vigueur en matière de localisation des prestations de services, pouvait être défendu.

De même, les prestations de services intangibles visées à l'actuel article 56 de la directive 2006/112/CE, reçues de l'étranger par une personne morale non assujettie, sont en principe taxables dans le pays du prestataire en vertu de la règle générale actuellement en vigueur en matière de localisation des prestations de services. Une identification à la TVA éventuelle du preneur (par exemple en raison du fait qu'il réalise des acquisitions intracommunautaires) ne change pas le lieu de taxation des prestations de services.

### 1.2. Modifications apportées par le «Paquet TVA» à la notion d'assujetti

Dans le cadre du Paquet TVA, l'approche précitée est modifiée par le nouvel article 43 inséré dans la directive 2006/112/CE qui élargit la notion d'as-

sujeu en ce qui concerne l'application des règles de localisation des prestations de services. En vertu de cet article, les assujettis dits « partiels » et les personnes morales non assujetties, identifiées à la TVA, seront à considérer comme assujettis pour tous les services qui leur sont fournis aux fins de déterminer le lieu de taxation de ces services.

Par conséquent, dans la mesure où la nouvelle règle générale en matière de localisation des prestations de services fixe le lieu de taxation de ces dernières à l'endroit où le preneur a établi le siège de son activité économique lorsque ce dernier est un assujetti («B2B»), les prestations de services, y compris les services intangibles précités, reçues par un assujetti dit « partiel » ou par une personne morale non assujettie, identifiée à la TVA, seront localisés, sauf exception, dans le pays d'établissement du preneur.

Ainsi, les services de conseils reçus de l'étranger par une société holding luxembourgeoise qui exerce à la fois une activité non économique (la détention de participations) et une activité économique (par exemple la fourniture de services de gestion) seront taxables au Luxembourg au taux de 15 % y compris lorsque ces services de conseils seront reçus dans le cadre de l'activité non économique, i.e. la détention de participations.

De même, les services de conseils reçus de l'étranger par une personne morale non assujettie luxembourgeoise, identifiée à la TVA (par exemple une commune luxem-

bourgeoise immatriculée à la TVA, en raison d'acquisitions intracommunautaires de biens pour plus de 10.000 euros par an), seront également taxables au Luxembourg au taux de 15 %.

Ainsi, l'application du taux luxembourgeois de 15 % conduira à une économie fiscale dans la mesure où le prestataire est établi dans un Etat membre où le taux de TVA applicable est plus élevé. Par contre, un coût supplémentaire pourrait être induit par les nouvelles dispositions lorsque le prestataire est établi dans un Etat tiers où aucun régime TVA n'existe.

### 1.3. Problématique de la preuve d'assujettissement des preneurs établis en dehors de l'Union européenne

Il convient également de noter que les nouvelles dispositions de localisation des prestations de services dans le pays de l'assujetti, preneur de services, s'appliquent également aux preneurs établis en dehors de l'Union européenne. Par conséquent, afin de justifier la non application de la TVA européenne, il faudra apporter la preuve de la qualité d'assujetti du preneur, comme défini par l'article 9 de la Directive 2006/112/CE.

Alors qu'il est relativement aisé de prouver la qualité d'assujetti d'un preneur établi dans un autre Etat membre en fournissant un numéro de TVA valide, la preuve de la qualité d'assujetti d'un preneur établi en dehors de l'Union européenne est plus problématique. A cet égard, chaque Etat membre devrait définir des lignes directrices claires et uniformisées sur la manière dont cette preuve doit être apportée. Cette preuve pourrait, par exemple, être apportée sur base des comptes annuels du preneur, dans lesquels un chiffre d'affaires issu de l'exercice d'une activité économique est reporté, ou toutes autres sources d'information témoignant de la réalisation d'une activité commerciale par le preneur (i.e. statuts, copie de contrats, site internet, etc...).

### 2. Changements au niveau du lieu de taxation des prestations de services en 2010

par Madame Laurence LHOTE,  
Directeur, KPMG Tax S.à r.l.

Un des changements majeurs introduits au 1<sup>er</sup> janvier 2010 par le Paquet TVA est celui relatif au lieu de prestation de services transfrontaliers.

Il est important de distinguer les prestations B2B (Business to Business) des prestations B2C (Business to Customer).

### 2.1. Prestations B2B

Depuis l'introduction de la TVA, la règle générale était de déterminer le lieu de prestation dans les opérations entre assujettis étrangers comme étant celui du pays du prestataire. Il existait cependant un grand nombre de dérogations à cette règle fondamentale. Ceci rendait souvent complexe l'application adéquate des règles de TVA. Il suffit d'ailleurs de voir le nombre de cas portés devant la Cour de Justice européenne pour se rendre compte de la difficulté de déterminer le traitement correct des transactions. En vue de simplifier ces règles, le Paquet TVA instaure le principe général de taxation dans le pays du preneur de service.

Certes, il existe toujours des exceptions à ce principe de base, mais celles-ci sont en nombre beaucoup plus limitées.

Par conséquent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le lieu des prestations de services fournies à un assujetti<sup>3</sup> étranger sera le lieu où le preneur est établi (en principe le lieu du siège de son activité économique) et non plus celui du prestataire. La TVA sera donc due dans le pays du preneur via le mécanisme d'auto-liquidation («reverse charge mechanism»).

Cette nouvelle approche permet de résoudre partiellement les différences d'interprétation existant dans les règles de localisations de services transfrontaliers. Une des divergences les mieux connues étant celle applicable aux services dits de management («Management fees») qui jusqu'à présent étaient considérés comme taxables au Luxembourg lorsque fournis par un prestataire luxembourgeois à un preneur assujetti étranger alors que celui-ci, selon l'interprétation de l'État membre dans lequel il se trouvait, pouvait se voir obligé de les soumettre à la TVA de son pays si ces prestations étaient assimilées à des services de nature intellectuelles.

Le principe général de taxation dans le pays du preneur assujetti permettra de réduire ce genre d'inconvénient et d'améliorer le traitement TVA pour ce type de services.

### 2.2. Prestations B2C

En ce qui concerne les prestations de services effectuées à des preneurs non assujettis (consommateur final), le principe reste inchangé et le lieu d'imposition, à défaut d'établissement stable du prestataire dans le pays du preneur, reste celui où le fournisseur est établi.

### 2.3. Exceptions aux règles générales de territorialité des services

Certaines dérogations aux principes généraux repris ci-dessus seront toujours applicables en vue d'intégrer la notion de taxation sur le lieu de consommation. Ces règles spécifiques viseront dans certains cas aussi bien les services B2B que les services B2C. Elles sont parfois implémentées en plusieurs étapes. Sont reprises ci-après les règles applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Celles faisant l'objet d'une modification postérieure seront reprises au point 4. développé ci-après.

- *Prestations de services rattachées à un immeuble*

Comme par le passé, la TVA sera due dans le pays où est situé l'immeuble. Ceci vise notamment les travaux immobiliers, les prestations d'architectes, les expertises d'immeubles. Il est important de souligner que certains pays, comme le Luxembourg, maintiennent l'obligation d'imma-

trication pour les assujettis étrangers effectuant de telles prestations, d'autres pays permettant l'application du mécanisme d'auto-liquidation.

- *Prestations de transport*

Transport de personnes: la TVA est due dans les différents pays concernés en fonction de la distance parcourue.

Transport de biens: si dans les transactions B2B, le principe général est applicable, c'est-à-dire que la TVA est due dans le pays du preneur, dans les relations B2C une nuance est à apporter, les transports internationaux étant taxables en fonction des distances parcourues alors que pour les transports intracommunautaires, la TVA est due dans le pays de départ du transport.

- *Services accessoires au transport:*

dans les relations B2B, la TVA sera due dans le pays du preneur (règle générale), alors que dans une relation B2C, la TVA sera due dans le pays où est exécutée l'opération.

- *Services culturels, artistiques, sportifs, scientifiques, éducatifs et de divertissement et similaires:*

jusqu'au 31 décembre 2010, le lieu de la prestation demeure le lieu de l'exécution matérielle (concernant les modifi-



<sup>3</sup> Voir nouvelle définition de la notion d'assujetti développée au point 1. ci-avant

cations au 1<sup>er</sup> janvier 2011, il est renvoyé au point 4.2. ci-après).

- *Services de restauration:*  
uniformité du traitement B2B et B2C, à savoir que le lieu de prestation des restaurants et prestations de restauration autres qu'à bord d'un train, d'un bateau ou d'un avion, sera le lieu où le service est matériellement exécuté, alors que les mêmes prestations effectués à bord d'un train, un bateau ou un avion, seront taxables dans le pays de départ des passagers.
- *Location de moyens de transport:*  
il convient de distinguer la location à court terme définie comme n'excédant pas 30 jours (90 jours pour les bateaux) de la location long terme. Dans le premier cas, la TVA sera due à l'endroit où le moyen de transport est mis à disposition du preneur. Dans le second cas, pour les transactions B2B, la TVA sera due dans le pays du preneur (principe général) alors que pour les transactions B2C, la TVA restera due jusque fin 2012 dans le pays du prestataire (concernant les modifications au 1<sup>er</sup> janvier 2013, il est renvoyé au point 4.2. ci-après).
- *Travaux et expertise sur biens meubles corporels:*  
si la règle générale est applicable dans les opérations B2B, celle relative aux transactions B2C prévoit que la TVA

sera due dans le pays où sera rendue la prestation de services.

- *Prestations de services des intermédiaires:*  
là aussi, la règle générale est applicable dans les opérations B2B, une dérogation prévoyant pour les transactions B2C que la TVA soit due dans le pays où l'opération principale est effectuée.

Un autre volet de mesures concernant les services électroniques, de télécommunications, de radiodiffusion et de télévision est applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il est renvoyé au point 4.2. ci-après.

### 3. *Nouvelles obligations déclaratives des entreprises luxembourgeoises* par Monsieur Erwan LOQUET, Partner, Deloitte S. A.

#### 3.1. *Qui doit déclarer et payer la TVA dans une prestation intracommunautaire? Quel contrôle sera effectué?*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et dans de nombreuses hypothèses, le preneur assujéti du service sera le redevable de la TVA dans son Etat membre, celui-ci étant l'Etat membre où le preneur a établi le siège de son activité économique ou, si les services sont fournis à un établissement stable situé en un lieu autre que l'endroit où l'assujéti a établi le siège de son activité, l'endroit où cet établissement stable est situé. A défaut d'un tel siège ou d'un tel établissement stable, le lieu des presta-

tions de services est l'endroit où l'assujéti qui bénéficie des services a son domicile ou sa résidence habituelle. Autrement dit, la TVA est déclarée par le preneur du service, dans l'Etat membre tel que précisé, selon les règles d'exonération qui y sont applicables. Le prestataire quant à lui émet une facture hors taxe, la TVA de son Etat membre n'étant pas applicable.

Tout en généralisant l'application de la TVA au lieu d'établissement du preneur, et en simplifiant ainsi les règles de taxation des échanges de services à l'intérieur de l'Union européenne, les Etats membres ont souhaité se doter de nouveaux **outils de contrôle** pour s'assurer que ces flux de services sont correctement appréhendés. Jusqu'à présent en effet, une prestation de service détaxée dans un Etat membre ne faisait pas l'objet de contrôle systématique permettant à l'autre Etat membre, celui du preneur, de vérifier la taxation de cette prestation par le client. Un tel système d'échange d'informations<sup>4</sup> avait été mis en place pour les échanges intracommunautaires portant sur les biens, et ce dès 1993, mais pas pour les échanges de services, du fait de leur volume moins significatif à l'époque.

#### 3.2. *En pratique, qu'est ce que ceci signifie pour une entreprise luxembourgeoise fournissant des services à des clients établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne?*

Tout d'abord, le formulaire de déclaration de TVA va changer, il fera désormais une distinction nette entre les pres-



<sup>4</sup> Ce système est dénommé VIES, pour VAT Information Exchange System. La nouvelle base de données, incluant celles relatives aux échanges de services est nommée logiquement VIES 2

tations fournies à des clients assujettis à la TVA établis dans l'Union européenne, et ceux établis en dehors de l'Union. Pour certains pays ou territoires, la distinction peut être malaisée.

Dans ces nouvelles cases figureront donc le total des prestations effectuées au cours d'une période déterminée, et pour lesquelles le prestataire luxembourgeois aura considéré que la TVA luxembourgeoise n'est pas applicable, mais qu'au contraire c'est à son client, dans son Etat membre, de déclarer sa TVA locale. Cette information sera disponible sur la base des factures émises et des entrées comptables correspondantes, pour autant néanmoins que le système comptable aura été préparé pour opérer ces distinctions et comportera les codes nécessaires pour isoler les prestations de services en question.

Surtout, les fournisseurs de services luxembourgeois devront désormais remettre à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines un nouveau document, l'«état récapitulatif relatif aux prestations intracommunautaires de services»<sup>5</sup>. Dans ce document figurent essentiellement deux informations: les coordonnées TVA du client dans son Etat membre<sup>6</sup> et le montant total des prestations de services effectuées à destination de ce client durant la période considérée. Ces informations sont ensuite centralisées dans la base de données européenne VIES, et deviennent accessibles à l'Etat membre d'établissement du client. L'administration TVA de cet Etat peut ainsi s'assurer que la prestation est effectivement déclarée, et soumise à la TVA par le preneur du service. En cas de différence, le preneur devra pouvoir les justifier ou fera l'objet d'un redressement TVA.

### 3.3. Un changement également du côté des charges?

Les prestataires luxembourgeois seront donc prochainement soumis à de nouvelles règles de déclarations des prestations qu'ils fournissent à destination de preneurs assujettis dans d'autres Etats membres. Pour autant que, leurs propres fournisseurs établis dans les autres Etats membres commenceront également, à



la même date, à procéder aux déclarations similaires dans le système VIES. De ce fait, l'administration luxembourgeoise sera en mesure de mieux contrôler les prestations de services fournies à partir d'autres Etats membres, à destination de numéros «LU» de clients luxembourgeois et de s'assurer que la TVA luxembourgeoise est effectivement perçue, le cas échéant. D'où la nécessité également de passer en revue les charges habituellement subies en provenance de l'étranger et de s'assurer que le système comptable est en mesure d'identifier distinctement celles fournies par des fournisseurs établis dans l'Union européenne<sup>7</sup>.

### 3.4. Etats récapitulatifs mensuels? Trimestriels? Electroniques?

En matière de livraisons de biens, l'état récapitulatif devra être remis mensuellement, et par voie électronique, dès que le seuil de 100.000 € de livraisons intracommunautaires par trimestre sera dépassé. Pour les prestations de services intracommunautaires un tel seuil n'existe pas pour l'instant, le dépôt est en principe mensuel (et dans ce cas celui-ci sera

effectué électroniquement) mais les assujettis auront encore la possibilité de le remettre par voie papier, sur une base trimestrielle.

### 4. Changements au niveau du lieu de taxation des prestations de services à partir de 2011 – Nouvelle procédure de remboursement de la 8<sup>e</sup> Directive – Nouvelles procédures d'imposition et procédures contentieuses

par Madame Anne MURRATH, Associée, PricewaterhouseCoopers S.à.r.l.

Le projet de loi<sup>8</sup> devant transposer «le Paquet TVA» au Luxembourg modifie principalement les règles concernant le lieu des prestations<sup>9</sup> de service. Au regard des dispositions actuellement en vigueur, le principe général veut que les prestations de services soient taxables dans le pays où est localisé le prestataire. Bien que la plupart des modifications apportées par le Paquet TVA en matière de localisation des prestations de service soient applicables à partir de 2010, il convient de préciser que d'autres changements vont intervenir également en 2011, 2013 et 2015.

<sup>5</sup> Il existe actuellement un état récapitulatif similaire pour les livraisons intracommunautaires de biens auquel les entreprises réalisant des livraisons de biens sont déjà habituées

<sup>6</sup> Numéro intracommunautaire d'identification à la TVA, commençant par le code pays de l'Etat membre d'identification du client («FR», «BE», «IT» etc.)

<sup>7</sup> Les nouveaux formulaires de déclarations TVA font une distinction entre le total des prestations de services à déclarer par le preneur, débiteur de la taxe, fournies par un fournisseur établi dans l'Union européenne, de celles fournies par un prestataire établi hors Union européenne

<sup>8</sup> Projet de loi n° 6027, du 7 avril 2009

<sup>9</sup> Article 43 de la directive 2006/112/CE et article 17.1 de la Loi TVA du 12 février 1979

Par ailleurs, le projet de loi introduit quelques obligations administratives additionnelles, mais également des simplifications. La plus importante concerne la procédure de remboursement de TVA à des assujettis établis dans un autre Etat membre (procédure dite de la «8<sup>e</sup> directive»).

Le projet de loi introduit également quelques règles qui ne sont pas directement liées à la transposition du «Paquet TVA» européen. Il s'agit principalement de nouvelles règles de procédure d'imposition et de procédure contentieuse.

#### 4.1. *Changements de localisation des prestations B2B (Business to Business)*

Les règles B2B concernant les prestations de services culturels, artistiques, sportifs, scientifiques, éducatifs et de divertissement ainsi que leurs services accessoires seront modifiées à partir de 2011.

En effet, ces prestations, taxables actuellement et jusqu'en 2011 à l'endroit où elles sont matériellement exécutées, seront désormais taxables au lieu où le preneur assujetti est établi. Ceci inclut les prestations d'organismes de telles activités. Cependant, les prestations de services B2B consistant à donner accès à des manifestations culturelles, artistiques, sportives, scientifiques, éducatives et de divertissement, seront dès 2011 taxables à l'endroit où lesdites manifestations ont effectivement lieu.

#### 4.2. *Changement de localisation des prestations B2C (Business to Consumer)*

Le «Paquet TVA» a maintenu en vigueur le principe général de taxation au lieu du prestataire pour les prestations de services B2C. Cependant, des exceptions existent aussi pour cette catégorie de services.

#### • **Changements à partir de 2011**

En 2011, le lieu de taxation des prestations de services ayant pour objet des activités culturelles, artistiques, sportives, scientifiques, éducatives et de divertissement ainsi que leurs services accessoires, fournis à des non assujettis, devient celui où elles ont effectivement lieu.

#### • **Changements à partir de 2013**

##### *Mise à disposition de moyens de transport*

Le traitement de ces services dépendra de la durée de la location. Pour les locations de longue durée aux non assujettis, la règle principale (taxation au lieu d'établissement du prestataire) continuera à s'appliquer jusqu'à fin 2012. A partir de janvier 2013, ces locations de longue durée seront en principe<sup>10</sup> taxables au lieu où le client est établi ou réside ou, pour les bateaux de plaisance, au lieu où le bateau est effectivement mis à disposition du client lorsque le service est effectivement fourni par le prestataire à partir du siège de son activité économique. Cette règle d'imposition au lieu de mise à disposition effective sera déjà applicable à la location de courte durée (c.-à-d. la possession continue pendant une période maximale de 30 jours, ou 90 jours pour des bateaux) à partir de 2010<sup>11</sup>.

#### • **Changements à partir de 2015**

##### *Services électroniques rendus par des fournisseurs européens, services de télécommunication, radio et télévision*

Pour ces services rendus à des non-assujettis européens (principalement des particuliers), la règle principale (taxation au lieu d'établissement du prestataire) continue à s'appliquer jusqu'à la fin 2014. A partir de 2015, le lieu de taxation sera en principe le lieu d'établissement ou de résidence du client<sup>12</sup>.

#### 4.3. *Nouvelle procédure de remboursement de la 8<sup>e</sup> Directive*

La directive 2008/9/CE a pour objectif de moderniser la procédure de remboursement de la TVA supportée dans un autre Etat membre. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, un assujetti établi au Luxembourg qui a payé la TVA dans un autre Etat membre où il n'est pas établi, dont il est en droit de demander le remboursement, pourra introduire sa demande via le portail électronique qui sera mis à disposition par l'administration luxembourgeoise. Cette procédure permet en effet à un assujetti établi dans un Etat membre de se voir rembourser la TVA

d'un autre Etat membre qu'il a payée sur des livraisons de biens ou prestations de services qui lui ont été fournies, à condition qu'il ne dispose pas d'un établissement stable dans cet autre Etat membre et qu'il n'y ait pas lui-même effectué d'opérations imposables (sauf quelques exceptions).

Un règlement grand-ducal précisera les informations qui doivent être communiquées avec la demande, telles que les coordonnées du requérant et celles de chaque fournisseur et prestataire ayant appliqué une TVA dont le remboursement est demandé, les informations permettant d'identifier chaque facture concernée, ou la nature des biens et services acquis, lesquels devront être ventilés selon certains codes. Le cas échéant, un prorata devra également être établi par le requérant, déterminant la proportion de TVA déductible, ce prorata étant calculé selon les règles nationales de l'Etat membre dans lequel l'assujetti est établi.

Le délai pour le dépôt de la demande et des informations requises sera fixé au 30 septembre de l'année qui suit la période de remboursement. Egalement, afin d'accélérer le traitement de la demande, des délais sont introduits par la directive et imposés aux Etats membres pour la demande d'informations complémentaires et pour la prise de décision. Si le remboursement n'intervient pas dans les délais<sup>13</sup>, des intérêts de retard seront dus<sup>14</sup>.

Les demandes de remboursement concernant l'année 2009 introduites en 2010 suivront déjà cette nouvelle procédure.

#### 4.4. *Nouvelles procédures d'imposition et procédures contentieuses*

Le projet de loi N° 6027 compte également introduire certaines modifications des règles de procédure en matière de TVA. Il s'agit plus particulièrement de mieux définir les modalités de notification des bulletins d'impôt portant rectification ou taxation d'office, de mieux préciser les juridictions compétentes en cas de recours judiciaire et de rendre la réclamation administrative obligatoire

<sup>10</sup> Les Etats membres peuvent cependant décider de l'imposition au lieu de l'utilisation ou exploitation effective (sous certaines conditions)

<sup>11</sup> Les Etats membres peuvent cependant décider de l'imposition au lieu de l'utilisation ou exploitation effective (sous certaines conditions)

<sup>12</sup> Les Etats membres peuvent cependant décider de l'imposition au lieu de l'utilisation ou exploitation effective (sous certaines conditions)

<sup>13</sup> Un délai de quatre mois est octroyé aux Etats membres à partir de la réception de la demande pour faire connaître leur décision d'acceptation ou de rejet. Ce délai peut être prolongé jusqu'à huit mois au plus en cas de demande d'informations supplémentaires. En cas d'acceptation le montant doit être remboursé dans les dix jours ouvrables à compter de l'expiration du délai dans lequel l'administration doit prendre sa décision

<sup>14</sup> Au Grand-Duché de Luxembourg, le taux de l'intérêt est actuellement de 7,2 % par an

avant le recours judiciaire. L'objectif de ce dernier changement est d'éviter des frais et des retards dans le traitement des litiges en prévoyant que l'assujéti ne pourra plus assigner l'administration en justice avant d'avoir préalablement utilisé le recours interne. La réclamation administrative et le recours judiciaire devant le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg siégeant en matière civile sont chacun soumis à un délai de forclusion de 3 mois<sup>15</sup>. Le directeur doit, quant à lui, rendre sa décision dans un délai de six mois à compter de la date de la réclamation. L'absence de décision du directeur dans ce délai peut être considérée comme une décision de rejet et le réclamant peut directement intenter le recours judiciaire. Dans ce cas de figure, le délai de forclusion de 3 mois pour introduire le recours judiciaire ne court pas. Il est prévu que cette procédure s'applique également à l'égard des décisions prononçant des amendes.

#### ■ Conclusion

Les nouvelles dispositions constituent très certainement le changement le plus important en matière de TVA depuis l'introduction du marché unique en 1993.

Si les modifications apportées aux règles de localisation des prestations de services ont essentiellement pour but l'adéquation avec les situations existant dans la pratique suite aux changements de modes de consommation et aux évolutions technologiques depuis plusieurs années, les nouvelles obligations déclaratives impliquent quant à elles un travail d'identification important en amont, et notamment l'obligation d'identifier le preneur effectif du service, d'obtenir toutes les informations relatives à son statut TVA, en ce compris son numéro de TVA, et, ce qui n'est pas le moins aisé,

d'identifier le traitement TVA dans le pays du preneur afin de remplir correctement l'état récapitulatif et d'implémenter un système informatique capable d'extraire les données utiles.

Compte tenu du temps qui reste imparti afin de se mettre en conformité avec les dispositions européennes qui seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> jan-

vier 2010, et dans la mesure où tout le monde est concerné à des niveaux différents, il est désormais urgent d'agir afin de disposer de systèmes opérationnels au 1<sup>er</sup> janvier 2010, tout en se ménageant, si possible, une phase test préalable, et de veiller, le cas échéant, à intégrer d'ores et déjà les changements à venir en 2011, 2013 et 2015. ■



L'avis émis par la Chambre de Commerce dans le cadre du projet de loi N° 6027 peut être consulté sur:  
[www.cc.lu](http://www.cc.lu) (Rubrique «Agenda/ octobre 2009» ou «Avis»)

<sup>15</sup> Pour la réclamation administrative, le délai de forclusion de 3 mois court à compter de la date de notification du bulletin portant rectification ou taxation d'office. Pour le recours judiciaire, le délai de forclusion de 3 mois court à compter de la date de notification figurant sur la décision du directeur

# Paquet TVA: Les changements qui interviendront au 1<sup>er</sup> janvier 2010, 2011, 2013 et 2015

La Chambre de Commerce organisera une conférence sur les changements introduits par le Paquet TVA le **mardi 6 octobre 2009 à 16.00 heures au Centre de Conférences** de la Chambre de Commerce, en présence de spécialistes en matière de fiscalité.

## Programme:

- 15h45**            **Accueil des participants**
- 16h00-16h15**   **Mot de bienvenue / Allocution d'ouverture**  
Monsieur Pierre GRAMEGNA, Directeur de la Chambre de Commerce Luxembourg
- 16h15-16h45**   **Nouvelle définition de la notion d'assujetti pour la détermination du lieu d'une prestation de services**  
Madame Yannick ZEIPPEN, Associée, Ernst & Young Tax Advisory Services S.à.r.l.
- 16h45-17h15**   **Changements au niveau du lieu de taxation des prestations de services en 2010**  
Madame Laurence LHOTE, Directeur, KPMG Tax S.à.r.l.
- 17h15-17h30**   **Pause**
- 17h30-18h00**   **Nouvelles obligations déclaratives des entreprises luxembourgeoises**  
Monsieur Erwan LOQUET, Partner, Deloitte S.A.
- 18h00-18h30**   **Changements au niveau du lieu de taxation des prestations de services à partir de 2011**  
**Nouvelle procédure de remboursement de la 8<sup>e</sup> Directive –**  
**Nouvelles procédures d'imposition et procédures contentieuses**  
Madame Anne MURRATH, Associée, PricewaterhouseCoopers S.à.r.l.
- 18h30**            **Considérations finales du Directeur de l'Enregistrement et des Domaines**  
Monsieur Romain HEINEN, Directeur, Administration de l'Enregistrement et des Domaines
- 18h35**            **Questions-réponses**
- 19h00**            **Vin d'honneur**

La participation à la conférence est gratuite. Néanmoins, pour des raisons d'organisation, les participants sont priés de s'inscrire au plus tard pour **vendredi 2 octobre 2009**. Le présent programme est communiqué à titre indicatif et susceptible d'être modifié.

Inscription en ligne sur: [www.cc.lu](http://www.cc.lu) (Rubrique «Agenda»)

**Pour de plus amples renseignements sur la manifestation, Madame Cécile Merenne se tient à votre disposition – Tél.: (352) 42 39 39-363 – E-mail: [cecile.merene@cc.lu](mailto:cecile.merene@cc.lu)**



8 juillet 2009

## Accueil du Vice-Ministre parlementaire japonais chargé des Affaires Etrangères



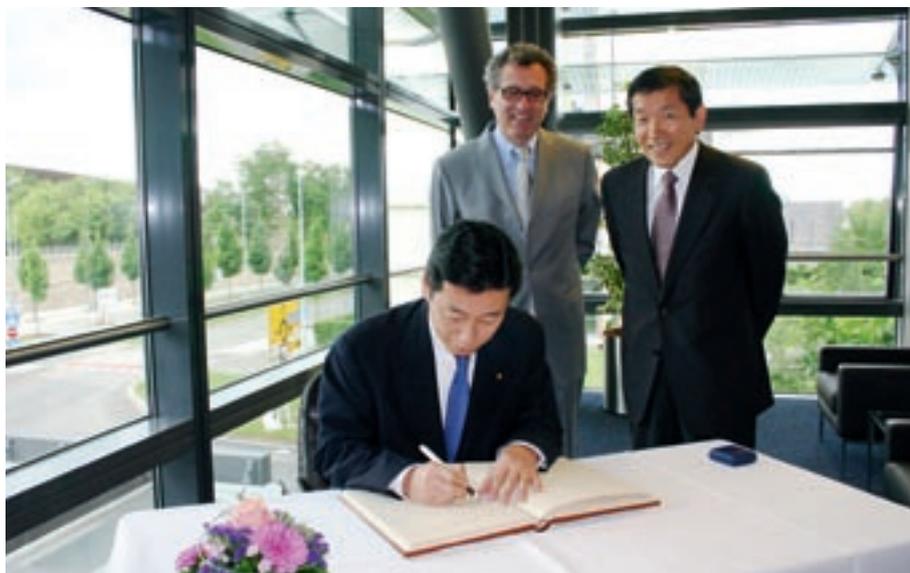
Yasutoshi Nishimura, Vice-Ministre parlementaire chargé des Affaires Etrangères au Japon (à gauche), a été accueilli par Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce, en présence de S.E. Takashi Suetsuna, Ambassadeur du Japon au Luxembourg

**L**e 8 juillet 2009, une délégation du Japon, conduite par Yasutoshi Nishimura, Vice-Ministre parlementaire chargé des Affaires Etrangères au Japon, a été reçue par Pierre Gra-

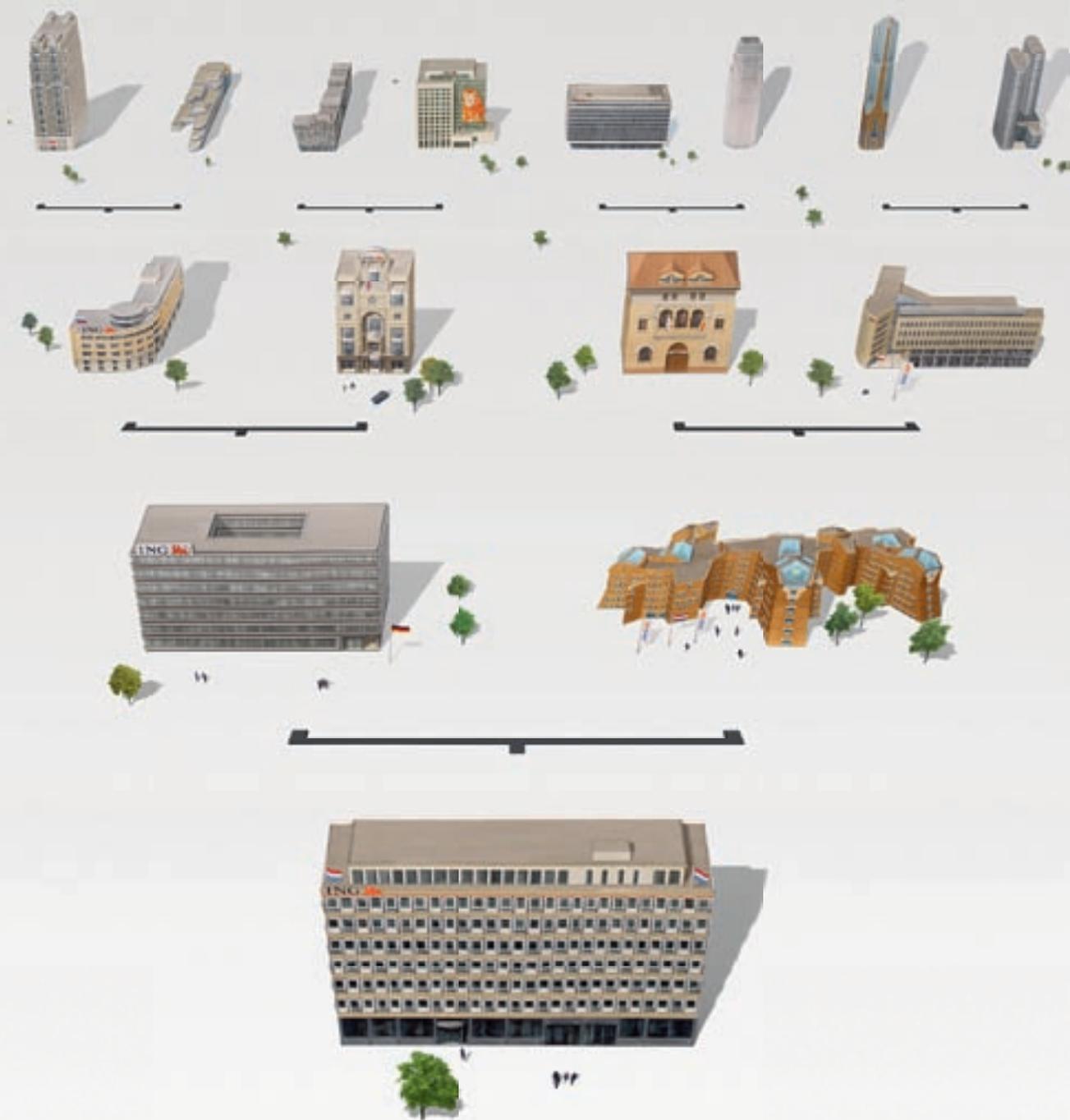
meagna à la Chambre de Commerce du Luxembourg, dans le cadre d'un échange de vues et d'une séance de travail. Les discussions ont porté sur les bonnes relations existantes entre les deux

pays et le développement d'une collaboration économique. Yasutoshi Nishimura est diplômé de la Faculté de droit à Tokyo. En 1985, il entre au Ministère du Commerce international et de l'Industrie (MITI) où il exerce plusieurs fonctions jusqu'en 1999.

En 2003 et en 2005, il est élu député de la Chambre des Représentants, et depuis août 2008, il est Vice-Ministre parlementaire japonais des Affaires Etrangères. Yasutoshi Nishimura était accompagné de Kohei Saito, son secrétaire, S.E. Takashi Suetsuna, Ambassadeur du Japon au Luxembourg, Rie Arai, porte-parole du ministère des Affaires Etrangères du Japon, Eiji Shimazaki, Premier Secrétaire de l'Ambassade du Japon et Toshiharu Tarui, premier Secrétaire de l'Ambassade du Japon.



Yasutoshi Nishimura, lors de la signature du Livre d'Or sous l'œil attentif de Pierre Gramegna et de S.E. Takashi Suetsuna



## Bottom line:

[ Avec vous dans 40 pays. Via une seule adresse. ]

Fluctuations des devises, législations locales ou barrières de la langue, le business international est compliqué. Alors pourquoi se rendre la tâche plus difficile en travaillant avec plusieurs banques ?

ING dispose d'un réseau international dans 40 pays.

Peu importe où votre argent voyage, il ne quitte pas ING.

**Vous voulez connaître nos solutions? Contactez nos spécialistes au 44 99 1271.**

15 juillet 2009

# 37 participants reçoivent leur diplôme de premiers secours

**D**ans le cadre de la loi du 17 juin 1994 sur la sécurité et la santé des travailleurs, des cours de premiers secours ont été organisés par l'équipe du Département Formation de la Chambre de Commerce en collaboration avec l'Administration des services de secours. L'objectif de ces cours était d'apprendre aux participants à dispenser les premiers soins lors de situations d'urgence.

La durée totale des cours était de 28 heures et les séances de formation ont eu lieu les mardis et jeudis matin de 8:30 à 12:30 heures. En fin de forma-

tion, la réussite d'un test a été sanctionnée par la délivrance d'une attestation d'initiation au secourisme, délivrée par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

Deux sessions de formation, l'une en français, l'autre en langue luxembourgeoise/allemande, se sont déroulées au cours des mois de mars et avril 2009 pour l'une, et juin et juillet 2009, pour l'autre. Elles ont réuni 38 participants en tout. Dans le cadre d'une cérémonie, 37 personnes ont reçu leur diplôme, validant la formation où elles ont appris la protection, l'alerte et les actes accom-

plir selon l'état de la victime... Elles sont maintenant parées pour donner les premiers gestes en attendant l'arrivée des secours. Un verre de l'amitié a clôturé la remise des attestations d'une manière fort sympathique.



37 participants ont obtenu leur diplôme de premiers secours à l'issue des deux sessions de premiers secours initiées par la Chambre de Commerce

# Un diplôme universitaire sur mesure



Les responsables de la FOM, accueillis par Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce (au centre) et Roger Thoss, Conseiller et Responsable Formation (à droite) affichaient une grande satisfaction suite au lancement réussi de la formation dispensée en partenariat avec la Chambre de Commerce

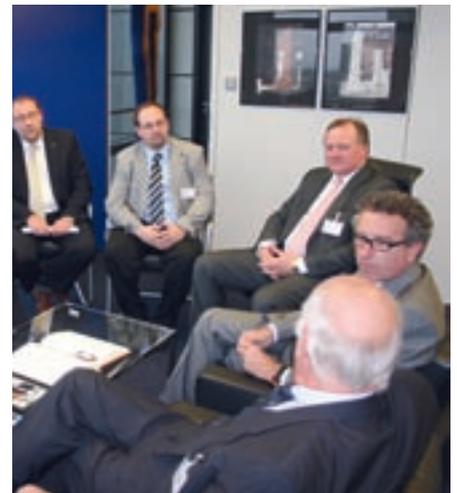
**L**a FOM, l'école supérieure allemande spécialisée en sciences économiques a été lancée en 1993 par les plus importants représentants de l'économie allemande. Elle propose un diplôme universitaire en cours du soir aux salariés issus de la Grande Région.

En septembre 2008, la FOM a créé une première antenne au Luxembourg, sous la direction de Prof. Dr. Marc Ant, directeur scientifique de la filiale luxembourgeoise de la FOM. Comme partenaire de choix, les responsables de la FOM ont pu rejoindre le centre de formation de la Chambre de Commerce. Lors de la première année de cours dispensés au Grand-Duché, la FOM a pu accueillir une trentaine de salariés. Sans devoir renoncer à leur emploi, ces salariés ont pu débiter leur formation pour décrocher un *bachelor* ou un *master* en sciences économiques. La deuxième session de cours de la FOM a officiellement été lancée le 1<sup>er</sup> septembre 2009 dans les locaux de la Chambre de Commerce. La FOM s'apprête déjà à accueillir près de quarante participants issus de la



Les responsables de la filiale luxembourgeoise de la FOM ont été invités à signer le Livre d'or de la Chambre de Commerce avant le lancement officiel de la deuxième session

Grande Région et se félicite de son succès au Luxembourg. Les cours sont dispensés en soirée et les samedis. La tâche qui attend les futurs diplômés est rude, mais le gouvernement luxembourgeois entend accorder la priorité à une société du savoir pour continuer à rivaliser dans un sys-



Pierre Gramegna s'est entretenu avec l'équipe dirigeante de la FOM sur les perspectives de la formation universitaire en cours du soir

tème économique globalisé. Actuellement, seul un quart de la population décroche un diplôme universitaire. Des offres comme celles de la FOM pourront augmenter ce taux que le gouvernement souhaite amener progressivement à 50 % de la population. [www.fom.de](http://www.fom.de). ■

1<sup>er</sup> septembre 2009

# Visite du président de la Chambre de Commerce Industrie, Artisanat et Agriculture de Turin



Alessandro Barberis (au centre) a été accueilli à la Chambre de Commerce du Luxembourg par son directeur, Pierre Gramegna, dans le cadre d'une visite de courtoisie

**A**lessandro Barberis a été reçu le 1<sup>er</sup> septembre par Pierre Gramegna à la Chambre de Commerce dans le cadre d'une visite de courtoisie et d'un échange de points de vue. A l'ordre du jour a figuré le rôle et les missions d'Eurochambres. Ingénieur des mines de l'Ecole Polytechnique de Turin, M. Barberis a commencé sa carrière chez Fiat, puis FMB, dont il devient le PDG en 1975. Trois années plus tard il est à la tête de tout le secteur Fonderies de Fiat, avec près de 12.000 employés. De 1982 à 1993, il est PDG de Magneti Marelli, qui sous sa direction passe d'entreprise en crise à l'un

des principaux groupes mondiaux de composants automobiles. En 1993 il est nommé directeur général de Fiat Auto qu'il quitte en 1996 pour la direction générale de la Banque San Paolo de Turin. De 1997 à 2001 il devient président de Piaggio & Cie (le plus important constructeur européen de motos), qu'il redresse et relance. En 2002 il est rappelé par Fiat, en qualité de directeur général du holding et il en devient PDG, puis vice-président en 2003.

Son expérience l'a amené à s'investir dans des associations professionnelles et des institutions. Il a été entre autres, président de l'Union Industrielle

de Pise et de l'Union Industrielle Toscane, membre du Comité directeur de Confindustria (Confédération Générale de l'Industrie Italienne), vice-président de l'Union des Chambres de Commerces Italiennes. Depuis juillet 2004, il est le président de la Chambre de Commerce Industrie Artisanat et Agriculture de Turin, la troisième plus grande Chambre de Commerce en Italie. Il est également Vice-Président d'Unioncamere au niveau national et président d'Infocamere, la société informatique des Chambres de Commerce qui se charge de la gestion du registre des Entreprises. ■

Le partenaire créatif  
au service de vos événements !



steffentraiteur

le plus surprenant des traiteurs

Qu'attendez-vous d'un événement, sinon qu'il soit unique et exceptionnel ?

Offrir à vos clients et convives des prestations gastronomiques variées, un service exemplaire et une organisation sans faille nécessite un partenaire de choix. Steffen Traiteur est celui-là ; créatif, dévoué et généreux, pour des prestations 100 % plaisir. Tout notre art consiste à faire de chaque événement un moment inoubliable. Laissez-vous surprendre, en toute confiance.

8 route d'Arlon L - 8410 Steinfort | tél : 399 650 300 | fax : 399 650 605 | [traiteur@steffen.lu](mailto:traiteur@steffen.lu) | [www.steffentraiteur.lu](http://www.steffentraiteur.lu)

## CALENDRIER 2009

## Septembre

15	Visite d'une délégation moldave
23-26	Monaco Yacht Show
30	Forum économique et financier «Opportunités d'affaires et d'investissement en Turquie» et rencontres bilatérales (Luxembourg)

## Octobre

5-7	Stand collectif au salon Exporeal à Munich et visite accompagnée du 5 octobre (Allemagne)
7-9	Visite accompagnée au salon «CeBIT Eurasia Bilişim» à Istanbul (Turquie)
8-10	Visite accompagnée au salon «EMO» à Milan (Italie)
21-22	Stand collectif au salon «Forum des Entrepreneurs» et événement de matchmaking b2fair «BICT» à Liège (Belgique)
29-31	Visite accompagnée au salon «Ecomondo» à Rimini (Italie) avec possibilité de match-making

## Novembre

16-19	Mission économique et financière en Espagne
23-25	Visite accompagnée au salon Poleko à Poznan et événement de matchmaking b2fair (Pologne)
23-27	Stand collectif lors du Big 5 Show à Dubaï
26-27	Événement de matchmaking b2fair «Forum de l'Entreprise» dans le cadre du salon Contact à Luxembourg

## FOIRES DE SEPTEMBRE À OCTOBRE 2009

22 – 25.09.2009

ÖKOTECH  
Budapest (Hongrie)  
Tél.: 0036 1 2636 000

30.09. – 01.10.2009

BUSINESS TRAVEL SHOW  
Düsseldorf (Allemagne)  
Tél.: 0044 20 7970 6501

05 – 07.10.2009

EXPOREAL  
Munich (Allemagne)  
Tél.: 0049 89 9491 1628

05 – 10.10.2009

EMO  
Milan (Italie)  
Tél.: 0039 0226 255 860 861

15 septembre 2009

## Découvrez les opportunités d'affaires en Moldavie!

**D**u 14 au 20 septembre 2009, une délégation moldave visitera le Grand-Duché de Luxembourg dans le but de renforcer les relations bilatérales et de créer des partenariats entre les entrepreneurs moldaves et luxembourgeois.

Après son indépendance en 1991, la République de Moldavie est restée, sous l'occupation de la Russie qui fut maintenue jusqu'en 2007, après le déclin de l'URSS, l'un des pays les plus pauvres en Europe.

Or, une ouverture vers l'Europe s'est manifestée par la suite et a pu encourager des progrès dans l'évolution vers une économie de marché. En outre, l'accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et la Moldavie, entrée en vigueur en 1998, l'augmentation de la quantité des exportations vers la Russie ainsi que l'entrée dans l'OMC en 2001 ont favorisé des taux de croissance plus élevés.

Selon le règlement (CE) No 55/2008, «les produits originaires de Moldavie, [...] doivent être admis à l'importation dans la Communauté sans restrictions quantitatives ou mesures d'effet équivalent et en exemption des droits de douane et taxes d'effet équivalent».

Même si les services ont constitué 61,2 % du PIB en 2008, l'économie moldave dépend encore en grande partie de l'agriculture et de l'industrie, notamment de la production de vin, de fruits et légumes, de la transformation alimentaire, ainsi que de la

création de machines agricoles, d'appareils électriques et de textiles.

Par ailleurs, elle bénéficie d'un secteur financier bien développé et d'une évolution rapide du secteur des technologies. La Roumanie, l'Allemagne et l'Italie étant les principaux partenaires commerciaux européens du pays, la Moldavie a pu créer de forts liens économiques avec l'Union européenne.

Suite au séminaire sur la Moldavie, organisé en 2008 par la Chambre de Commerce du Luxembourg, les opportunités d'affaires en Moldavie seront présentées lors d'un forum économique, qui se tiendra le 15 septembre 2009. Cette manifestation de suivi permettra aux participants du séminaire d'approfondir les relations économiques entamées en 2008.

La conférence débutera à 10h30 et permettra aux participants moldaves et luxembourgeois de connaître les possibilités offertes par les marchés respectifs.

Une discussion ouverte sera proposée aux participants par la suite et le forum sera suivi d'un cocktail mettant en place une plateforme de networking pour les entreprises souhaitant établir de nouvelles relations professionnelles.

Pour de plus amples informations contactez

la Chambre de Commerce, Entreprise Europe Network – Luxembourg  
Mme Andreja Wirtz – Tél.: (+352) 42 39 39-333 – E-mail: een@cc.lu

29 septembre – 15 octobre 2009

## Le «ICT Roadshow 2009» fait étape à Luxembourg le 8 octobre

**D**u 29 septembre au 15 octobre 2009, l'AWEX organisera, en collaboration avec l'INFO-POLE Cluster TIC et l'Agence Wallonne des Télécommunications et en partenariat avec les partenaires français, luxembourgeois et allemands concernés, le «ICT Roadshow 2009», qui consistera en cinq journées de rencontres entre des entreprises wallonnes et des entreprises des régions transfrontalières de la Wallonie, toutes actives dans le secteur des TIC. La journée de rencontres luxembourgeoise, prévue le 8 octobre, constituera la quatrième étape du «ICT Roadshow» qui se déroulera cette année dans cinq villes proches de la Wallonie (Lille

(29 septembre), Cologne (1<sup>er</sup> octobre), Strasbourg (6 octobre), Luxembourg (8 octobre) et Utrecht (15 octobre)), et rassemblera des entreprises du secteur des TIC de toute la Grande Région.

Pour les entreprises luxembourgeoises qui souhaitent participer à la journée de rencontres du 8 octobre, leur inscription est possible via le site internet [www.ictroadshow.com](http://www.ictroadshow.com). La rubrique «Subscription» permet de procéder à l'inscription et de définir le profil TIC de la société. Ensuite, la rubrique «Online Catalogue» permet à l'entreprise de sélectionner les entreprises wallonnes qu'elle souhaite rencontrer à Luxembourg. Lors de son arrivée le 8 octobre, chaque entreprise luxem-

07 – 11.10.2009  
CEBIT EURASIA BILISIM  
Istanbul (Turquie)  
Tél.: 0090 212 334 69 69

28 – 31.10.2009  
ECOMONDO  
Rimini (Italie)  
Tél.: 0039 05 41 74 47 59

24 – 27.11.2009  
POLEKO  
Poznan (Pologne)  
Tél.: 0048 061 869 2952

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.  
Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Andreja Wirtz, Tel.: (+352) 42 39 39-379.

La Chambre de Commerce se tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées par la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame Andreja Wirtz, Tél.: (+352) 42 39 39-379.

bourgeoise recevra son programme de rendez-vous individuels préétabli selon sa sélection. ■

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Mme Sabrina Sagramola, M. Niels Dickens,  
Chambre de Commerce, Département International  
Tél.: (+352) 42 39 39-360 – E-mail: [international@cc.lu](mailto:international@cc.lu) ou visitez le site. [www.ictroadshow.com](http://www.ictroadshow.com)

30 septembre 2009

## Opportunités d'affaires et d'investissement en Turquie

**L**e 30 septembre prochain, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et Invest in Turkey organiseront, avec le soutien de S.E. Mme Ayse Asya, Ambassadeur de la Turquie au Luxembourg, le forum économique «Opportunités d'affaires et d'investissement en Turquie». Ce forum débutera par un séminaire qui accueillera le Ministère des Finances turc et le Ministère

de l'Economie et du Commerce extérieur luxembourgeois. Le dynamisme économique turc, les perspectives européennes et le climat d'investissement en Turquie feront l'objet de la conférence du matin.

Les participants pourront se renseigner davantage sur les opportunités d'affaires en Turquie en participant au panel économique organisé. Au programme de la matinée: les secteurs

émergents, le programme-cadre d'encouragement de la Turquie, les pratiques commerciales et la protection d'investissement internationale.

Un «walking lunch» sera offert aux participants par la suite et pour terminer, des rencontres bilatérales seront organisées pendant l'après-midi, afin d'encourager le networking entre les entreprises turques et luxembourgeoises.



Istanbul, vue du Bosphore

### ■ Pourquoi la Turquie?

Après la crise économique en 2001, la Turquie a su se remettre promptement de la récession pour devenir un pays en pleine émergence économique avec un marché en progression rapide et un climat d'investissement libéral et réformiste. Située entre l'Europe, l'Asie centrale et le Moyen-Orient et, ayant établi des relations commerciales stables avec l'Europe, les Etats-Unis, la Russie et la Chine, elle sert de lien économique entre l'Occident et l'Orient.

Le marché turc se définit d'abord par son caractère diversifié avec un secteur des services, des technologies et de la communication en plein essor, ainsi

qu'une activité industrielle, notamment textile et automobile, et une activité agricole qui ont pu conserver une place importante dans l'économie turque. Les textiles constituent en effet la majorité des exportations tandis que la Turquie est importateur de machines, de produits chimiques, de plastiques et de pétrole.

Les importations provenant de l'Union européenne représentent un quota de 39,3 %, les partenaires commerciaux européens les plus importants du pays étant l'Allemagne, l'Italie et la France.

Quant aux relations commerciales avec le Luxembourg, la Turquie a occupé le 22<sup>e</sup> rang au niveau des importations et le 17<sup>e</sup> rang au niveau des exportations en 2008.

Au cours de ces dernières années, la république turque a bénéficié d'une croissance rapide du secteur privé et du secteur des technologies. Les organisateurs de la «Deutsche Messe» ont notamment décliné la marque CeBIT en Turquie et, en dehors du salon traditionnel à Hanovre, la foire de renommée internationale se déroule également à Istanbul depuis 2007.

Même si la crise universelle de 2008 a ralenti la croissance économique, selon l'OCDE, le PIB devrait pouvoir se redresser en 2010 si les autorités publiques appliquent une nouvelle stra-

tégie budgétaire et s'engagent en même temps à renforcer la compétitivité du secteur industriel.

### La Turquie et l'Union européenne

Les négociations concernant l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne se sont entamées en 2005, bien que des accords aient été conclus bien avant l'existence de l'Europe des 27. En 1964, un accord d'association visant à «promouvoir le renforcement continu et équilibré des relations commerciales et économiques entre les parties, en tenant pleinement compte de la nécessité d'assurer le développement accéléré de l'économie de la Turquie et le relèvement du niveau de l'emploi et des conditions de vie du peuple turc» est signé à Ankara. Une Union douanière est établie en 1996.

Les «critères de Copenhague», permettant le commencement des négociations, sont considérés comme étant remplis en 2005 et, depuis lors, la Commission européenne se charge de l'évaluation des progrès de la Turquie en matière des exigences communautaires. Les «critères de Copenhague» exigent que tout pays candidat d'adhésion à l'Union européenne soit politiquement et économiquement stable, qu'il respecte les droits de l'homme et les minorités et qu'il puisse assumer

## OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES ET D'INVESTISSEMENT EN TURQUIE, 30 SEPTEMBRE 2009 • à remplir en lettres majuscules

Entreprise: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

confirme sa participation au forum économique «Opportunités d'affaires et d'investissement en Turquie».

souhaite recevoir des informations supplémentaires concernant le forum économique «Opportunités d'affaires et d'investissement en Turquie».

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

**A retourner à:**  
**Chambre de Commerce du Grand-Duché de**  
**Luxembourg**

Département International  
L-2981 Luxembourg

Tél.: (+352) 42 39 39-360 • Fax: (+352) 43 83 26

E-mail: international@cc.lu

les obligations et responsabilités que l'adhésion implique pour chaque État membre.

En 2008 la décision 2008/157/CE du Conseil fixe les nouveaux objectifs à court et à moyen terme à atteindre par la Turquie, notamment la simplification administrative, le respect de la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux, de la liberté d'établissement et de la libre prestation de services, le respect des droits de l'homme, l'adoption d'une politique anti-corruption ainsi qu'une politique de protection de l'environnement, ou encore la normalisation des relations extérieures avec tous les États membres de l'Union européenne.

Le conflit chypriote entravant toutefois encore le processus d'intégration, tous les chapitres de négociation n'ont pas encore été ouverts. Après les sciences et recherches, les chapitres de négociation d'adhésion actuellement ouverts sont: la libre circulation des capitaux, le droit des sociétés, la propriété intel-

lectuelle, les médias et la société de l'information, la fiscalité, les statistiques, la politique d'entreprise, les réseaux trans-européens, la protection des consommateurs et de la santé et le contrôle financier.

Malgré les relations précaires avec Chypre, le gouvernement turc a annoncé, en 2008, sa volonté d'accélérer les réformes exigées par l'Union européenne afin de concrétiser son adhésion au plus vite. Selon le Ministère des Affaires Étrangères de la République de Turquie, «l'objectif principal de la politique étrangère turque est de soutenir et de renforcer un environnement pacifique, prospère, stable et coopératif, qui favorise le développement humain en Turquie et dans sa région». Le gouvernement s'engagerait particulièrement à établir de bonnes relations avec ses voisins et d'autres pays, notamment par le biais de l'appartenance aux institutions internationales, telles que les Nations Unies, l'OCDE, l'Union pour la Méditerranée, créée en 2008 et bénéficiant

du soutien de la Commission européenne, ou d'autres coopérations économiques internationales et interrégionales. Des aides financières attribuées par l'instrument d'aide de préadhésion et la Banque européenne d'investissement soutiennent la Turquie dans ses démarches d'avancement vers les standards communautaires.

La politique européenne de voisinage, ensemble avec la volonté du gouvernement turc de créer un vrai rapprochement avec l'Union européenne, a favorisé l'évolution de l'économie turque vers une économie de marché offrant des opportunités multiples aux sociétés européennes souhaitant établir des relations commerciales avec la Turquie. Dynamique et ambitieuse, elle permet une flexibilité extraordinaire aux investisseurs potentiels, grâce à son vaste éventail de secteurs d'activités que les entreprises luxembourgeoises pourront découvrir lors du forum économique du 30 septembre prochain. ■



## myenergy, mon premier pas vers les économies d'énergie

Tous les conseils de base professionnels et gratuits pour réduire votre consommation d'énergie, pour valoriser les énergies renouvelables et pour accéder aux subventions de l'État!

[www.myenergy.lu](http://www.myenergy.lu)  
Hotline gratuite : 8002 11 90

**myenergy, la structure nationale pour le conseil en énergie.**

**myenergy**  
L u x e m b o u r g



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures  
Département de l'environnement

5 octobre 2009

# Visite accompagnée au salon «EXPO REAL» à Munich



**D**ans le cadre du salon «EXPO REAL» qui se déroulera à Munich du 5 au 7 octobre 2009, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg organise, pour les entreprises luxembourgeoises, une visite accompagnée en date du 5 octobre 2009.

Se déroulant une fois par an, le salon «EXPO REAL» constitue l'un des plus grands salons de l'immobilier d'entreprise en Europe et se focalise particulièrement sur la mise en liaison de projets interdisciplinaires et internationaux, l'investissement et le financement immobilier. Il représente l'ensemble du secteur de l'immobilier et offre une plate-forme internationale d'échanges, de l'Europe à la Russie, du Moyen-Orient aux États-Unis. Lors de sa dernière édition, le salon a rassemblé 1.856 exposants provenant de 46 pays, et quelque 25.000 visiteurs de 78 nationalités, le tout sur une surface de 74.000 m<sup>2</sup>.

Pour faciliter le déplacement des entreprises luxembourgeoises, la Cham-

bre de Commerce propose un voyage collectif en avion comprenant le vol aller/retour Luxembourg-Munich, les transferts entre l'aéroport et le parc d'exposition, le billet d'entrée au salon, le déjeuner-buffet sur le stand luxembourgeois dans le cadre de la journée luxembourgeoise ainsi que la planification des rendez-vous avec les exposants du salon, sur simple demande.

En outre, un stand collectif luxembourgeois, sur lequel nous vous invitons à nous rejoindre, sera mis en place pour la première fois par la Chambre de Commerce lors de l'édition 2009 afin de renforcer la visibilité du secteur immobilier luxembourgeois. ■

## VISITE ACCOMPAGNÉE AU SALON «EXPO REAL» A MUNICH, 5 OCTOBRE 2009 • à remplir en lettres majuscules

Entreprise: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

est intéressé(e) à participer à la visite accompagnée au salon «EXPO REAL» le 5 octobre 2009 à Munich et souhaite recevoir de plus amples informations.

est intéressé(e) à participer au stand collectif mis en place du 5 au 7 octobre 2009 et souhaite recevoir plus d'informations.

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

**A retourner à:**  
**Chambre de Commerce du Grand-Duché de**  
**Luxembourg**

Département International  
L-2981 Luxembourg

Personnes de contact: M. Sohrab Ziai / Mme Andreja Wirtz  
Tél.: (+352) 42 39 39-372/379 • Fax: (+352) 43 83 26  
E-mail: international@cc.lu

9-12 octobre 2009

# Les incontournables Russes du secteur agricole

La plus grande exposition de machinerie agricole de Russie, l'«AgroTech» à Moscou, se déroulera pour la troisième fois dans le cadre du salon agricole de renommée internationale «Golden Autumn» et présentera des solutions modernes et adaptées aux besoins des agriculteurs du XXI<sup>e</sup> siècle.

En 2008, l'exposition a accueilli 519 exposants et, grâce à son programme technique unique, quelque 30.000 visiteurs. La demande pour des technologies innovantes étant de plus en plus importante, la plateforme «Agro-Tech» est une manifestation incontournable du secteur et offre de nombreuses opportunités de networking. L'édition 2009 sera particulièrement consacrée aux thématiques suivantes:



- Tracteurs
- Agro-industrie
- Ingénierie d'irrigation et de drainage
- Techniques de fertilisation et de protection
- Techniques de récolte de grains
- Fourrage
- Récolte de plantes sarclées
- Stockage et conditionnement
- Véhicules de transport
- Gestion de fermes
- Machinerie pour des petites entreprises dans le secteur de l'agriculture.

L'énergie renouvelable, la présentation des régions russes et des projets internationaux définiront les grandes lignes thématiques du salon «Golden Autumn» lors de sa 10<sup>e</sup> édition en 2009. Le but du salon est également d'encourager le dialogue entre les agriculteurs et les autorités publiques et les chercheurs internationaux, réunis à Moscou en octobre 2009.

De plus amples informations sont disponibles sur: [www.goldenautumn.ru](http://www.goldenautumn.ru), [www.agrotechruussia.com](http://www.agrotechruussia.com) ou auprès de la Représentation commerciale de la Fédération de Russie en Belgique et au Luxembourg  
Tél.: (+32) (0) 2 375 40 20 – Fax: (+32) (0) 2 375 74 10 – E-mail: [traderep.ru@skynet.be](mailto:traderep.ru@skynet.be)

16-18 novembre 2009

# Mission économique et financière en Espagne

Du 16 au 18 novembre 2009, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg organisera, en collaboration avec les agences «Luxembourg for Finance» et «Luxembourg for Business» ainsi qu'avec l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg en Espagne et de nombreuses Chambres de Commerce locales, une mission économique et financière en Espagne.

Cette mission multisectorielle se déroulera à Madrid et à Barcelone. Elle consistera, pour chacune des destinations visées, en l'organisation de rendez-vous d'affaires avec des entreprises espagnoles. Seront également au programme divers séminaires économiques et financiers, des visites en entreprise ainsi que des réceptions officielles.

Madrid, capitale de l'Espagne, a renforcé son rôle de leader économique sur

la scène internationale et a bénéficié d'un dynamisme économique important. La ville s'est spécialisée dans des secteurs à fort potentiel de croissance et producteurs de grande valeur ajoutée, en particulier celui des services destinés à la vente, avec notamment les services avancés, financiers, logistiques et de télécommunications, ainsi que les services éducatifs et sanitaires. Grâce à une forte concentration de centres d'in-



Plaza Mayor, Madrid

novation et aux efforts réalisés dans le domaine de la R&D, Madrid attire maintenant des investisseurs et agents économiques de tout genre participant à l'économie locale.

Barcelone est la capitale historique et économique de la Catalogne, qui constitue la principale région industrielle espagnole, avec des secteurs de

pointe tels que ceux de la construction automobile, de l'électronique, de la chimie, du textile et de l'agro-alimentaire. Les services représentent près de 60 % de l'activité, et un développement considérable a été réalisé ces dernières années dans l'innovation entrepreneuriale et dans la diffusion des technologies de l'information et de la commu-

nication (TIC). Une attention toute particulière a également été portée à la création de nouvelles infrastructures scientifiques et technologiques avec la mise en place de centres de recherche, parcs technologiques, pôles de compétences, universités et entreprises qui se consacrent aux biotechnologies appliquées.

Les relations économiques entre les entreprises luxembourgeoises et espagnoles sont déjà nombreuses. La présente mission économique offrira aux entreprises la possibilité d'intensifier leurs contacts en Espagne et de trouver de nouveaux partenaires pour le développement de leurs produits, services et technologies, sur ce marché qui constitue un tissu entrepreneurial très riche et une économie fortement industrialisée et diversifiée.

Pour les entreprises intéressées à participer à cette mission économique et financière, la Chambre de Commerce propose une formule de voyage clef en main incluant les prestations suivantes: l'aller-retour en avion, le voyage en train entre Madrid et Barcelone, les différents transferts sur place, l'hébergement à Madrid et à Barcelone, deux déjeuners buffets ainsi qu'une réception dînatoire et un dîner commun.

## MISSION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE EN ESPAGNE, 16-18 NOVEMBRE 2009 • à remplir en lettres majuscules

Entreprise: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

est intéressé(e) à participer à la mission économique et financière en Espagne qui sera organisée du 16 au 18 novembre 2009.

est intéressé(e) à recevoir de plus amples informations sur la mission en question et voudrait être recontacté(e) téléphoniquement en vue d'une assistance plus personnalisée.

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

**A retourner à:**  
**Chambre de Commerce du Grand-Duché de**  
**Luxembourg**  
 Département International  
 L-2981 Luxembourg

Personnes de contact: Mme Sabrina Sagramola  
 M. Niels Dickens  
 Tél.: (+352) 42 39 39-334/371 • Fax: (+352) 43 83 26  
 E-mail: international@cc.lu

# Prospectez intelligemment et rapidement hors Europe: Utilisez un carnet ATA pour vos exportations temporaires!

Vous participez à une foire, une exposition ou une compétition sportive?

Vous vous rendez à l'étranger pour tourner un film ou reportage?

Vous êtes responsable d'un projet de rénovation hors Europe?

Vous désirez montrer des prototypes ou échantillons à vos clients?

Ces situations illustrent des cas typiques **d'importation temporaire à l'étranger**. Si à cette fin vous devez quitter l'Europe, les coûts et paperasseries sont considérables.

Un carnet ATA simplifie ces procédures!

Un carnet (acronyme de «Admission Temporaire/Temporary Admission») réduit les retards et les tracas à la douane lors d'une importation temporaire. Ces désagréments sont surtout liés à la récupération de la caution que vous devez déposer lors de l'entrée dans un pays. Le carnet ATA remplace les cautions individuelles par une garantie valable au niveau international.

Un seul document vous permet donc de voyager pendant un an dans les pays hors U. E. membres de la chaîne ATA (39 pays en juillet 2009).



Pour plus d'info, contactez l'Espace Entreprises  
Claudine SCHLESSER – Tél.: (+352) 42 39 39-341

## WIRTSCHAFTSAUSKÜNFT FORDERUNGSEINZUG

Unternehmensspezifische  
Lösungen für ein  
erfolgreiches Risk-  
Management

Creditreform Luxembourg SA  
Tel. 00 352 263460-1  
Fax 00 352 263460-50  
e-mail info@creditreform.lu

## RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX RECouvreMENT DE CRÉANCES

Solutions spécifiques pour améliorer le  
risk-management de votre entreprise

seit/dépuis 1879

**Creditreform**

Unternehmen Sie nichts ohne uns



21-22 octobre 2009

## BICT 2009 – Parlons Business!



**S**ous la devise «Parlons Business!» aura lieu les 21 et 22 octobre 2009 la 4<sup>e</sup> édition de l'évènement de matchmaking b2fair «BICT – Business – International – Cooperation – Trade». Se déroulant dans les Halles des Foires de Liège lors du salon professionnel «Forum des Entrepreneurs by initiatives», le BICT 2009 vous offre une plate-forme internationale pour rencontrer dans un seul endroit de nouveaux contacts commerciaux en provenance des régions limitrophes et de nombreux pays européens.

En 2008, près de 115 entreprises en provenance de 10 pays différents ont participé à ces journées de rencontres et plus de 800 rendez-vous d'affaires avaient été organisés pour les participants. Suite au grand succès des éditions précédentes, plus de 200 entreprises

sont attendues à ce lieu de rencontres interrégionale cette année.

Le BICT 2009 s'adresse aux entreprises actives dans le secteur des services aux entreprises et à d'autres secteurs dont la liste des domaines d'activité peut être consultée à partir du site web. A titre d'exemples, on peut citer le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC), la logistique, le facility management, le conseil et la formation.

Les inscriptions sont possibles sur le site web [www.b2fair.com/BICT2009](http://www.b2fair.com/BICT2009) jusqu'à la veille de l'évènement. Cependant, si vous vous enregistrez dès

aujourd'hui, votre entreprise aura une plus grande visibilité, et le nombre de rencontres pourrait être plus important.

Par ailleurs, la Chambre de Commerce mettra également en place un stand collectif lors du «Forum des Entrepreneurs by initiatives» et quelques places sont encore disponibles!

Cette participation collective offrira aux entreprises luxembourgeoises intéressées la possibilité d'exposer leurs produits et services et de garantir leur présence sur ce salon important à des conditions de participation très avantageuses. ■

Pour de plus amples informations sur l'évènement b2fair «BICT – Business – International – Cooperation – Trade» et le «Forum des Entrepreneurs by initiatives», contactez l'équipe de l'Enterprise Europe Network – Luxembourg de la Chambre de Commerce  
(Tél.: (+352) 42 39 39-333 – Fax: (+352) 43 83 26 – E-mail: [een@cc.lu](mailto:een@cc.lu))

24 -27 novembre 2009

## La gestion des déchets – le point focal de la «Poleko» 2009 à Poznan



### ■ Matchmaking et visite accompagnée à la foire internationale de la protection de l'environnement

La protection de l'environnement en entreprise est devenue, au cours de ces dernières années, un sujet de la plus

haute importance pour les PME européennes. L'état actuel de pollution au niveau mondial accroît la demande pour des nouvelles solutions dans les domaines de l'énergie renouvelable, des nouvelles technologies de protection de l'environnement ou de la gestion de l'eau et des déchets.

Un accompagnement sur mesure est offert aux entreprises luxembourgeoises souhaitant entreprendre des démarches de protection de l'environnement par des projets tels que les programmes Interreg, soutenus par le Fonds euro-

péen de développement régional et d'autres autorités publiques nationales, ou encore par la participation à des salons internationaux consacrés à cette thématique.

Le salon Poleko à Poznan en Pologne est un salon de renommée internationale avec une tradition de plus de 20 ans et est devenu le salon environnemental le plus important de l'Europe Centrale. Lors de l'édition 2009, l'accent sera mis sur la gestion des déchets et, par ailleurs, une nouvelle plateforme, GIMNA 2009 sera mise en place.

GIMNA 2009 s'adresse aux professionnels de l'aménagement du territoire des communes, villes et régions.

### ■ Première édition du «b2fair» au salon Poleko

Cette année, le salon Poleko accueillera pour la première fois un événement b2fair. Le concept b2fair étant mis en place par la Chambre de Commerce de Luxembourg et la Handwerkskammer de Stuttgart organise depuis 5 ans des bourses de contacts internationales (événements de matchmaking) lors des foires internationales et régio-

nales. La bourse de contacts organisée au salon Poleko constituera le premier événement b2fair en Pologne et complètera le programme annuel b2fair qui contient une dizaine de manifestations en Europe et au-delà.

Tant pour les exposants au salon Poleko que pour les visiteurs de ce salon, b2fair optimise la participation à la foire par l'organisation des rendez-vous d'affaires sur mesure. L'événement b2fair est la manifestation idéale pour les entreprises qui cherchent de nouveaux partenaires commerciaux dans le domaine de l'environnement et ceci non

seulement en Pologne, mais également dans d'autres pays européens.

Pour de plus amples informations sur l'événement b2fair visitez le site: **www.b2fair.com** (-> b2fair Poleko 2009). Ce site offre la possibilité de consulter le catalogue en ligne et de s'inscrire à l'événement de matchmaking.

Afin de faciliter votre déplacement, l'Enterprise Europe Network – Luxembourg de la Chambre de Commerce organise un voyage collectif du 23 au 25 novembre 2009 au départ de Luxembourg.

## MATCHMAKING ET VISITE ACCOMPAGNÉE À LA FOIRE INTERNATIONALE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SALON «POLEKO» 2009 À POZNAN (POLOGNE), 24 -27 NOVEMBRE 2009 • à remplir en lettres majuscules

Entreprise: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Nombre de participants: \_\_\_\_\_

est intéressé(e) à participer à la visite accompagnée au salon «POLEKO» du 23 au 25 octobre 2009 à Poznan (Pologne) et souhaite recevoir de plus amples informations.

est intéressé(e) à participer au b2fair dans le cadre du salon «POLEKO» et souhaite recevoir de plus amples informations.

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

**A retourner à:  
Chambre de Commerce du Grand-Duché de  
Luxembourg**

Département International  
Enterprise Europe Network – Luxembourg  
L-2981 Luxembourg

Personnes de contact: Mme Andreja Wirtz / M. Niels Dickens  
Tél.: (+352) 42 39 39-379/371 • Fax: (+352) 43 83 26  
E-mail: b2fair@cc.lu

**MASTERCRAFT**  
organisme de formation professionnelle continue

[www.mastercraft.lu](http://www.mastercraft.lu)



[www.welcomeurope.com](http://www.welcomeurope.com)

## Service de veille et de conseil en ligne sur les opportunités européennes de financement



**W**elcomeurope est un portail spécialisé sur les financements européens. Ses 3 fondateurs – français et néerlandais – sont des consultants professionnels, ayant acquis une solide expérience auprès des institutions européennes.

Ce site est un outil accessible et complet pour tous les porteurs de projets qui cherchent à décrocher un financement européen. A base d'un membership

payant, toute personne disposant d'une connexion Internet peut se faire accompagner et guider dans ses démarches nécessaires pour trouver et accéder aux fonds européens appropriés.

Welcomeurope est développé sur trois pôles d'expertise: assistance conseil sur les fonds européens, formations aux fonds européens, ainsi que monitoring et information sur les opportunités européennes.

Les abonnés ont accès à la base de données Eurofunding et ils peuvent utiliser le moteur de recherche pour une recherche plus efficace et plus affinée. Une assistance en ligne, permettant de consulter la méthodologie complète des porteurs de projets de l'année en cours, est mise à disposition des internautes.

Le service de veille existant fournit des alertes personnalisées sur les nouvelles opportunités de financement. Ce service de veille stratégique est très utile dans l'environnement compétitif d'aujourd'hui.

Il se concentre principalement sur l'actualité sectorielle, le financement, l'agenda et l'anticipation.

Le site vient de s'enrichir d'un nouvel service, la recherche en ligne des partenaires. Une base de données propre a été mise en place afin de faciliter le matchmaking d'un porteur d'offre de projet et un porteur d'appel. Dans la même rubrique, la base de données «Partenaires» des Institutions Communautaires permet aux utilisateurs de développer des réseaux.

Selon le site, plus de 5.500 organisations de 30 pays utilisent les outils Eurofunding Welcomeurope et environ 35 projets par an sont coordonnés par ses consultants.

Enfin, le site fournit une newsletter et la discussion en ligne avec les consultants, des sections d'information sur les fonds structurels spécifiques et un glossaire sur l'Eurofunding. Pour plus d'information: [www.welcomeurope.com](http://www.welcomeurope.com). ■

[www.presseurop.eu](http://www.presseurop.eu)

## Toute l'actualité de l'Europe en un seul portail



**L**e portail [www.presseurop.eu](http://www.presseurop.eu), lancé le 26 mai dernier, donne accès à un large éventail d'informations concernant la vie politique, sociale et économique de l'Union européenne.

Le site représente la concrétisation d'un appel d'offre de la Commission

européenne remporté par un consortium européen d'éditeurs. Le Groupement d'Intérêt Economique Européen Presseurop est coordonné par le Courrier International – hebdomadaire français – et il regroupe Internazionale en Italie, Forum Polityka en Pologne, Courrier Internacional au Portugal.

Presseurop met à disposition des citoyens européens une sélection des meilleurs articles de la presse européenne et internationale (imprimée et en ligne) et vise à devenir le choix évident des lecteurs intéressés par une information objective, indépendante et pluraliste traitant sur l'espace communautaire européen.

Le concept du site se base sur la diversité et le multilinguisme. Les documents de presse sont disponibles en 10 langues (allemand, anglais, espagnol, français, ita-

lien, néerlandais, polonais, portugais, roumain et tchèque) et ils portent sur des sujets de l'actualité européenne: la politique, la société, l'économie, la science et l'environnement, ainsi que les relations entre l'Union européenne et les pays tiers.

Presseurop propose également une newsletter quotidienne, des dossiers de synthèse sur l'actualité, des revues de presse, des sondages en ligne et des liens vers d'autres sites dédiés à l'information.

Enfin, les internautes ont eux aussi, la possibilité de s'exprimer et de commenter les articles publiés. L'accessibilité linguistique facilite et augmente donc le débat public national concernant les affaires européennes. Pour plus d'information: [www.presseurop.eu](http://www.presseurop.eu). ■

# BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

**E**n raison de l'internationalisation de l'économie, les PME souhaitant sortir de leurs frontières et conquérir de nouveaux marchés peuvent soit décider de le faire seules, soit de conclure des coopérations avec des PME situées dans les Etats visés. Une entreprise optant pour le partenariat a ainsi le choix entre plusieurs types de partenariats:

## ■ Le partenariat commercial:

- La prospection des marchés
- La promotion des produits
- La distribution des produits
- Le contrat de distribution, de distribution réciproque, de concession, d'agence, de franchise, de marketing et de portage

## ■ Le partenariat industriel:

- La fabrication commune des produits
- La sous-traitance stratégique
- Les achats groupés
- La logistique commune

## ■ Le partenariat technologique:

- Le transfert de technologie et de savoir-faire
- La sous-traitance stratégique
- La soumission et exécution en commun de programmes de recherche

- La conception et le développement, adaptation de nouveaux produits en commun

## ■ Les formes participatives de partenariat:

- La joint venture
- Le groupement d'intérêt économique et le groupement européen d'intérêt économique
- La prise de participation
- Les groupements momentanés d'entreprises.

Pour faire face à de nouveaux marchés et à la concurrence, le partenariat apparaît comme étant une des solutions pouvant permettre à toute PME/PMI disposant de moyens limités face à de grandes entreprises de devenir une entreprise concurrente non négligeable sur le marché européen, voire mondial.

Il s'agit de réaliser à plusieurs ce qui est plus difficile à faire seul. Etre actif sur le marché international implique qu'une entreprise soit présente sur plusieurs marchés nationaux ne répondant pas forcément aux mêmes règles, et un marché international où les concurrents sont encore plus nombreux que sur le marché national ou européen. Le partenariat permet ainsi aux entreprises de petite et de moyenne taille de diminuer ces risques.

Au vu du nombre d'offres de coopération existantes, Enterprise Europe Network-Luxembourg vous propose la possibilité d'entrer en contact avec des partenaires potentiels, en répondant à une des propositions d'affaires émanant aussi bien d'entreprises luxembourgeoises, de la Grande Région, ou situées dans l'un des 27 Etats membres de l'Union européenne, dans un pays candidat à l'adhésion ou dans un Etat tiers où le réseau est représenté.

Si vous êtes intéressés par une offre de coopération bien déterminée, vous pouvez recevoir les coordonnées de la société, une description de son offre, ainsi que des informations diverses sur son fonctionnement (capital, chiffre d'affaires, expériences internationales, etc.).

Vous pouvez aussi soumettre une offre de recherche de coopération en contactant Enterprise Europe Network-Luxembourg auprès de la Chambre de Commerce. Une entrevue peut également être arrangée sur simple demande:

**Chambre de Commerce  
Enterprise Europe Network –  
Luxembourg**  
Tél.: (+352) 42 39 39-333  
Fax: (+352) 43 83 26  
E-mail: [een@cc.lu](mailto:een@cc.lu) ■

## OFFRES DE COOPERATION

- 1 Société française, spécialisée dans le domaine de l'électricité renouvelable et de systèmes photovoltaïques recherche des partenaires européens spécialisés dans la construction et dans les infrastructures hydrauliques pour entreprise commune ou sous-traitance (EEN-20090723032)
- 2 Société polonaise, spécialisée dans le design de systèmes numériques, de circuits reprogrammables et de puces microprocesseurs offre des services d'intermédiation commerciale (EEN-20090727011)
- 3 Société slovène, spécialisée dans la manufacture d'équipements de transport, l'automation et l'équipement de stockage offre des activités de sous-traitance et d'intermédiation commerciale (EEN-20090728041)
- 4 Société allemande, spécialisée dans le domaine de services de destination, d'immigration ainsi que de formation interculturelle recherche des entreprises souhaitant détacher du personnel afin d'établir une coopération ou de travailler en tant que sous-traitants à l'étranger. (EEN-20090728047)
- 5 Société turque, spécialisée dans les systèmes d'énergie solaire recherche agents commerciaux ainsi que des accords de sous-traitance et d'entreprise commune (EEN-20090729002)
- 6 Société arménienne, spécialisée dans la conception et le montage de systèmes de ventilation et d'aspiration et de systèmes de chauffage solaire et biologique recherche des services d'intermédiation commerciale. La société est également intéressée par une entreprise commune ou des activités de sous-traitance. (EEN-20090731001)

- 7 Société française développant des solutions de gestion de risques et de sécurité recherche une coopération commerciale (EEN-20090731024).
- 8 Société grecque, spécialisée dans la production traditionnelle de vin recherche agents commerciaux (EEN-20090804005)
- 9 Société allemande, spécialisée dans la consultance dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et des loisirs offre des services d'intermédiation commerciale et de sous-traitance à des entreprises souhaitant investir en Allemagne (EEN-20090805022)
- 10 Société russe, spécialisée dans le domaine de l'industrie pétrolière, de la construction de chemins de fer, d'autoroutes, de pistes et de bâtiments recherche une coopération commerciale (EEN-20090814)

**BON DE COMMANDE – BOA – Merkur Septembre 2009** • à remplir en lettres majuscules (toutes les mentions sont obligatoires)

Entreprise: \_\_\_\_\_

Numéro au RCS: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

- 
- 1
- 
- 2
- 
- 3
- 
- 4
- 
- 5
- 
- 6
- 
- 
- 7
- 
- 8
- 
- 9
- 
- 10

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

**Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg**  
Département International  
**Enterprise Europe Network – Luxembourg**

L-2981 Luxembourg  
Tél.: (+352) 42 39 39-333 • Fax: (+352) 43 83 26  
E-mail: een@cc.lu

## Textes européens publiés du 24 juin au 21 août 2009

**E**nterprise Europe Network-Luxembourg vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements européens.

Vous trouverez ainsi dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de

nous retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique. ■

### Communications publiées du 27 mai au 23 juin 2009

- |   |                |  |
|---|----------------|--|
| 1 | 2009/C184/E/37 | Résolution législative sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant les procédures relatives à l'application de certaines règles techniques nationales à des produits commercialisés légalement dans un autre État membre |
| 2 | 2009/C184/E/36 | Résolution législative sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à un cadre commun pour la commercialisation des produits  |

3	2009/C184/E/35	Résolution législative sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil fixant les prescriptions relatives à l'accréditation et à la surveillance du marché dans le contexte de la commercialisation des produits
4	2009/C184E/03	Résolution sur la stratégie de l'UE pour assurer aux entreprises européennes un meilleur accès aux marchés extérieurs
5	2009/C182/18	Avis du Comité économique et social européen sur la «Proposition de directive du Conseil concernant le régime fiscal commun applicable aux sociétés mères et filiales d'États membres différents (codification)»
6	2009/C182/15	Avis sur la Communication de la Commission au Conseil européen «Un plan européen pour la relance économique»
7	2009/C175/16	Avis du Comité économique et social européen sur la «Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions – Relever le défi de l'efficacité énergétique grâce aux technologies de l'information et de la communication»

### Recommandations publiées du 24 juin au 21 août 2009

8	2009/531/CE	Recommandation concernant la mise à jour 2009 des grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté et la mise en œuvre des politiques de l'emploi des États membres
---	-------------	--

### Décisions publiées du 24 juin au 21 août 2009

9	2009/578/CE	Décision établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique communautaire aux services d'hébergement touristique
10	313/06/COL	Décision concernant les aides d'État visant à promouvoir les investissements en capital-investissement dans les petites et moyennes entreprises
11	2009/548/CE	Décision établissant un modèle pour les plans d'action nationaux en matière d'énergies renouvelables
12	2009/477/CE	Décision publiant une version consolidée du texte de la convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (convention TIR)

### Directives publiées du 24 juin au 21 août 2009

13	2009/49/CE	Directive concernant certaines obligations de publicité pour les sociétés de taille moyenne et l'obligation d'établir des comptes consolidés
----	------------	--

### Règlements publiés du 24 juin au 21 août 2009

14	663/2009	Règlement établissant un programme d'aide à la relance économique par l'octroi d'une assistance financière communautaire à des projets dans le domaine de l'énergie
15	544/2009	Règlement concernant l'itinérance sur les réseaux publics de téléphonie mobile à l'intérieur de la Communauté et le cadre réglementaire commun pour les réseaux et services de communications électroniques

## BON DE COMMANDE – Textes européens – Merkur Septembre 2009 • à remplir en lettres majuscules

Entreprise: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

- en français     en allemand  
 en anglais     autre (à préciser) \_\_\_\_\_

- 1     2     3     4     5     6  
 7     8     9     10     11     12  
 13     14     15

**Chambre de Commerce  
 du Grand-Duché de Luxembourg**  
 Département International  
**Enterprise Europe Network – Luxembourg**  
 L-2981 Luxembourg  
 Tél.: (+352) 42 39 39-333 • Fax: (+352) 43 83 26  
 E-mail: een@cc.lu

## Université du Luxembourg

## Quelles sont les expériences linguistiques des frontaliers au Luxembourg?



Université du Luxembourg, Campus Walferdange

**D**epuis janvier 2009, des chercheurs du Laboratoire de linguistique et de littératures luxembourgeoises ont lancé, avec le soutien du Fonds national de la Recherche, un nouveau projet de recherche sur les expériences linguistiques des frontaliers dans les lieux de travail au Luxembourg.

La situation linguistique du Luxembourg devient de plus en plus complexe. Ceci est également vrai pour les lieux de travail luxembourgeois, en partie à cause du nombre croissant de frontaliers

travaillant au Luxembourg. Pourtant, il existe très peu de recherche sur les perspectives des frontaliers eux-mêmes envers la situation linguistique du Luxembourg: Quelles sont leurs expériences linguistiques au Luxembourg, comment s'adaptent-ils à ce contexte multilingue, et comment pourraient-ils influencer eux-mêmes le mélange de langues utilisées dans ce pays? Ce sont les questions auxquelles le projet tente de trouver des réponses.

Les chercheurs responsables du projet cherchent actuellement des volontai-

res qui seraient intéressés à participer à l'étude. L'université invite ainsi les entreprises qui emploient un grand nombre d'employés frontaliers, à contacter les responsables du projet. Les participants seront invités à remplir des questionnaires sur les langues au travail, avec la possibilité de poursuivre avec des interviews plus approfondies sur certains sujets. Les responsables cherchent également des personnes intéressées à s'enregistrer pendant qu'elles parlent avec leurs collègues de travail.

Pour plus d'informations, merci de contacter: Dr. Julia de Bres et Anne Franziskus,  
Laboratoire de Linguistique et de Littérature Luxembourgeoises, Université du Luxembourg,  
Campus Walferdange – Route de Diekirch – B.P. 2, L-7201 Walferdange  
Tél.: (+352) 46 66 44-9683 – E-mail: [julia.debres@uni.lu](mailto:julia.debres@uni.lu) – [anne.franziskus@uni.lu](mailto:anne.franziskus@uni.lu)

## L'Université présente une œuvre pionnière sur l'action sociale

L'Université du Luxembourg a présenté le «Manuel de l'intervention sociale et éducative au Grand-Duché de Luxembourg». 154 auteurs ont contribué à l'élaboration de cet ouvrage en apportant une description scientifique globale du secteur socioéducatif, faisant de ce manuel, l'ouvrage le plus complet paru à ce jour sur le travail social luxembourgeois.

Composé de 1.400 pages, ce manuel s'adresse non seulement aux acteurs présents sur le terrain, mais également aux étudiants, aux enseignants, aux chercheurs et aux décideurs politiques. Huit éditeurs ont contribué à la publication de l'ouvrage, parmi lesquels le Pr. Helmut Willems, responsable adjoint de l'unité de recherche INSIDE – Integrative Research Unit on Social and Individual Development – de la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Éducation. En proposant une vue d'ensemble des connaissances acquises sur les pratiques actuelles socioéducatives, l'ouvrage vise à renforcer la collaboration entre les différents acteurs de terrain. Simultanément, les éditeurs espèrent favoriser les échanges entre

professionnels et scientifiques, éveiller respectivement encourager les débats entre professionnels et contribuer au développement professionnel du travail social. En outre, lors de la présentation de l'ouvrage sur le campus de Walferdange, le Pr. Helmut Willems a précisé que «le manuel est une œuvre pionnière pour le Luxembourg, et ceci à une époque où le système de sécurité sociale est confronté à de grands défis». L'objectif de l'Université est de mener à long terme des recherches sur le thème du travail social.

Le manuel est le fruit d'une collaboration entre l'unité de recherche interdisciplinaire INSIDE et de nombreux spécialistes du secteur social luxembourgeois. Il retrace le contexte historique et les conditions sociopolitiques et économiques actuelles. Après une partie théorique, l'ouvrage offre des repères thématiques sur tous les aspects sociaux importants à savoir par exemple la pauvreté, le travail et les soins aux personnes âgées, mais aussi la famille, les crèches, les écoles et l'emploi des jeunes, de même que la criminalité, le handicap, la santé, les drogues et la question du deuil. La dernière partie traite des futurs défis à relever, entre autres, les droits de l'en-



fant, l'encadrement de services d'accueil des enfants en bas âge ou les questions d'ordre éthique.

Le financement de cet ouvrage, dont l'élaboration a duré trois ans, a été pris en charge par le Fonds Social Européen et par l'Université du Luxembourg. Les 111 contributions ont été soumises à un comité de lecture composé de 26 experts scientifiques.

Le manuel paru aux éditions Saint-Paul Luxembourg est disponible en librairie au prix de 49,50 euros.

Willems, H.; Rotink G.; Ferring, D.; Schoos J.; Majerus M.; Ewen N.; Rodesch-Hengesch M.A. et Schmit C.: „Handbuch der sozialen und erzieherischen Arbeit in Luxemburg“ –  
Manuel de l'intervention sociale et éducative au Grand-Duché de Luxembourg.

Avec la collaboration de Reuter, C.; Schneider, M. et Brandhorst, K. ISBN 978-2-87963-732-7

**ONET LUXEMBOURG**  
PROPRETÉ - MULTISERVICES

Tél : 40 44 48 - [www.onet.lu](http://www.onet.lu)

## Nouveau site et nouvelle lettre électronique «brèves urbaines»



**A** l'occasion de son premier anniversaire, la Cellule nationale d'Information pour la Politique Urbaine (CIPU) lance son site Internet [www.cipu.lu](http://www.cipu.lu) et le premier numéro de sa lettre électronique «Brèves urbaines».

Que ce soient des exemples de bonnes pratiques dans le domaine de l'aménagement urbain, comme les pistes cyclables et les espaces publics, ou la politique urbaine menée par l'Union

européenne, seul en profite celui qui en est bien informé. Or, veiller à cette transmission de l'information, c'est exactement une des missions principales de la CIPU depuis sa création en juin 2008.

Un autre outil issu de la réflexion commune avec les partenaires de la CIPU est le «Salon de la Ville». Plateforme d'échanges et de réflexions sur le développement urbain et la politique de la ville, elle vise à favoriser l'échange

d'expériences, de connaissances et de pratiques et d'encourager la collaboration entre les acteurs de la ville, acteurs publics et chercheurs.

La troisième mission vise d'une part la promotion des programmes européens ayant une dimension urbaine et d'autre l'assistance et l'accompagnement des partenaires désireux d'initier ou participer à des projets cofinancés par ces programmes européens.

Fruit d'une coopération entre les villes de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette, les communes de la «Nordstad», le Ministère de l'Économie, le Ministère du Logement et l'Université du Luxembourg et initiée par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, la CIPU est exemplaire pour la mise en œuvre de l'approche intégrée du développement urbain au niveau national. Le bureau d'organisation national est financé par des contributions de six partenaires et le FEDER.

Prochaine étape: L'urgence des enjeux auxquels les villes luxembourgeoises sont actuellement confrontées (crise économique, développement urbain durable, échanges internationaux ...) incitent la CIPU et ses partenaires à renforcer le réseau, à accélérer leur démarche et à sensibiliser tous les acteurs urbains. Ceci se fera à l'aide d'ateliers et de colloques, un service de veille informative encore plus performant, la mise en place d'un groupe de travail national pour l'élaboration du «Cadre de référence sur la ville durable», la promotion plus active des programmes européens, et un Salon de la Ville qui débouche sur l'élaboration de nouvelles orientations et pistes de travail ainsi que sur le développement de nouveaux projets d'action ou de recherche.

La newsletter sera publiée trois fois par an et s'adresse aux villes, aux élus, aux décideurs, aux acteurs de terrain et à tous les citoyens intéressés à la politique de la ville et au développement urbain. Pour plus d'informations: [www.cipu.lu](http://www.cipu.lu). ■

# THE FIRST MARKETING & COMMUNICATION AWARDS 2009

Avec l'exceptionnelle présence de **Christian Blachas**.  
Personnalité phare des médias français, il est entre autres  
à l'origine des magazines **Stratégies**, **Création Magazine** et  
**CB News**. Christian Blachas est également connu pour avoir été  
co-producteur et présentateur de l'émission culte **Culture Pub**, qui  
après avoir captivé des millions de publivores sur **M6**, poursuit  
sa vie sur le net ([culturepub.fr](http://culturepub.fr)) et sur la TNT (la chaîne **NT1**).  
«BAH DOUM BAH!!!»



**JEUDI 29 OCTOBRE  
À PARTIR DE 18H00**

**ESPACE NAMUR  
LUXEMBOURG/HAMM**

**UN JURY DE 50 DIRECTEURS MARKETING  
ET/OU COMMUNICATION DÉVOILERA LES LAURÉATS :  
5 PRIX AUX ÉQUIPES MARKETING  
12 PRIX POUR LEURS PARTENAIRES**

office  
**freylinger**

**BOOMRANG**  
AN EVENT FOR A REASON

**Adisco**  
L'ART DE VENDRE, L'ART DE VIVRE

**dico**  
DIGITAL COMMUNICATION

**L'ARTICULÉ**

**PUB**

**(culturepub)**

**AGEFI**

**AGENCE COMMUNICATION**

**CBNEWS**

**Le Jeudi**

**Tageblatt**

**Quotidien**

INFO / RESERVATIONS:  
[www.marketers.lu](http://www.marketers.lu)  
Anne Ciancanelli : +352 26 27 69 1  
email : [team@marketers.lu](mailto:team@marketers.lu)



**MARKETERS.IU**  
MARKETING & COMMUNICATION COMMUNITY

## Luxinnovation et le CRP-Santé

## Partenariat privilégié entre Luxinnovation et le CRP-Santé



Marco Valentiny, président de Luxinnovation, et Frank Gansen, président du Centre de Recherche Public de la Santé

**M**onsieur Frank Gansen, Président du Centre de Recherche Public de la Santé (CRP-Santé), Dr. François Schneider, Vice-Président, Dr. Jean-Claude Schmit, Directeur général et Messieurs Marco Valentiny et Gilles Schlessler, respectivement Président et Directeur de Luxinnovation, Agence Nationale pour la Promotion de l'Innovation et de la Recherche, ont récemment signé une convention visant à renforcer la collaboration entre les deux entités. Ce partenariat privilégié constitue une nou-

velle étape sur la voie de la structuration du système national d'innovation au Luxembourg. Cette convention, dont la conclusion était prévue dans les contrats de performance que le CRP-Santé et Luxinnovation ont signé chacun avec le Gouvernement, définit les axes de collaboration majeurs entre les deux organismes. Luxinnovation fera notamment bénéficier le CRP-Santé de son expertise en matière de participation aux programmes de recherche européens, en particulier le 7<sup>e</sup> Programme-cadre de Recherche-Développement (FP7). Qu'il s'agisse de positionnement stratégique, d'aide à la soumission de projets ou de mises en contact avec des experts, l'assistance de Luxinnovation dans cette matière pourra prendre des formes variées. Le CRP-Santé aura par ailleurs recours aux services de l'Agence pour le soutenir dans sa politique de valorisation socio-économique des résultats de recherche. Luxinnovation mettra entre autre au service du CRP-Santé ses compétences en matière de détection de projets innovants, de propriété intellectuelle et d'exploitation. Grâce aux liens étroits qu'elle entretient avec les entreprises depuis 25 ans, l'Agence contribuera aux efforts de collaboration du CRP-Santé avec le secteur privé. Enfin, les deux acteurs collaboreront davantage dans leurs activités de communication

afin d'améliorer la visibilité de leurs activités et résultats. Le cluster des Sciences et Technologies de la Santé animé par Luxinnovation, BioHealth, jouera un rôle essentiel dans les thèmes couverts par la convention. Luxinnovation pourra avoir recours aux experts scientifiques du CRP-Santé pour des études ou analyses spécifiques. La convention prévoit la mise à disposition de moyens financiers afin d'atteindre ses objectifs ambitieux. Conclue initialement pour une période s'étendant jusqu'à fin 2010, date de fin des premiers contrats de performance liant le Gouvernement et les acteurs de la recherche et de l'innovation, la convention de collaboration entre le CRP-Santé et Luxinnovation a cependant pour ambition d'établir une relation durable entre les deux parties. Il s'agit de la première convention signée par Luxinnovation avec un Centre de Recherche Public, après le partenariat conclu avec l'Université du Luxembourg en mars 2007. L'Agence compte poursuivre ses efforts de rapprochement avec les autres CRP, le CEPS/INSTEAD ainsi que le Fonds National de la Recherche en concluant des accords similaires. Pour plus d'informations: [www.luxinnovation.lu](http://www.luxinnovation.lu). Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche: [www.innovation.public.lu](http://www.innovation.public.lu). ■

## Concours GENIAL!

## Les lauréats du concours scolaire GENIAL! récompensés pour leur créativité et leur esprit d'innovation

**A**u cours du mois de juillet, 22 créateurs en herbe ont été consacrés lors de la remise de Prix du concours scolaire GENIAL! organisé par Luxinnovation, l'Agence nationale

pour la promotion de l'innovation et la recherche en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle au Casino Luxembourg – Forum d'Art Contemporain.

Concours à idées innovantes réalisé dans le cadre de l'Année de la créativité et de l'innovation (AECI) 2009\* au Luxembourg, GENIAL! se donnait pour objectif de promouvoir la créativité et l'innovation

auprès des jeunes, en leur donnant la possibilité d'exprimer et de développer leurs idées. Pari tenu puisque 77 projets innovants réalisés par 128 élèves de 18 écoles primaires et secondaires au Luxembourg ont été recueillis par les organisateurs.

Le jury, composé de personnalités issues de différents domaines d'activités: entreprises, éducation, culture, etc. s'est réuni le 7 juillet dernier à la Chambre de Commerce du Luxembourg afin de délibérer. Les meilleurs projets, individuels ou en groupe, ont été sélectionnés selon des critères d'originalité et de créativité. Une attention toute particulière a également été portée à la qualité graphique et descriptive de l'idée innovante. 4 catégories ont été retenues selon les différentes tranches d'âge des élèves participants.

M. Gilles Schlessler, Directeur de Luxinnovation, Agence coordinatrice de l'AECI 2009 au Luxembourg, a, dans son introduction, salué les performances

des participants ainsi que le renforcement des collaborations entre les mondes de la culture, de l'éducation et de l'économie et des perspectives à long terme que celles-ci peuvent représenter.

M. Gérard Eischen, Vice-Président de Luxinnovation et membre du Comité de direction de la Chambre de Commerce, a remis les prix du concours et a insisté sur l'importance de sensibiliser les plus jeunes à la créativité et à l'innovation qui sont des atouts majeurs du développement économique et qui suscitent des vocations aux métiers les plus diversifiés.

Sous le slogan «Imaginer. Créer. Innover.» de l'AECI 2009, cette initiative stimulante, GENIAL! a fait des émules auprès des futurs inventeurs, designers ou artistes des écoles au Luxembourg! Une édition 2010 du concours est actuellement à l'étude. Les meilleurs projets 2009 de chaque catégorie récompensés sont présentés sur le site officiel de l'Année euro-



**Catégorie 10-11 ans, 2<sup>e</sup> Prix: Karnevalauto, Eric Breuer, Gregory Heger, Paul Elvinger et Gérard Eischen, Vice-Président de Luxinnovation et Membre du Comité de Direction de la Chambre de Commerce**

péenne de la créativité et l'innovation (AECI) 2009 au Luxembourg: [www.creativite-innovation.lu](http://www.creativite-innovation.lu).

### Les lauréats:

- **Catégorie 6-9 ans:**  
Ritterschule für Kinder: Alex THIEL.
- **Catégorie 10-11 ans:**
  - 1) Das Perfekte Haus: Mike ANOLDY, Laura THILL, Ines SCHEIDER, Anne STEFFEN.
  - 2) Karnevalauto: Eric BREUER, Gregory HEGER, Paul ELVINGER.
  - 3) Lexikonstift: Tom DEMUTH, Sam GOERGEN, Alex WAGNER.
- **Catégorie 12-15 ans:**
  - 1) Mega-Fuss-Träger M.F.T.: Soraia MARTINS, Hana BATKIC.
  - 2) Der Zahnsparrenreiniger 09: Tamara ACHTEN.
  - 3) Selbstauffladendes Handy: Donovan DIAS PEREIRA.
- **Catégorie 16-19 ans:**
  - 1) BlueDia: Claudio MAROCHI.
  - 2) Personenkugeltransport: Pieter WEIRIG
  - 3) Somapto-das zukünftige Erfolgskonzept der Modebranche: Claude HOELTGEN.

### Composition du jury:

- Jan Glas, Designer, Guido&Glas;
- Romain Jeblick, Secrétaire général, Luxorr Luxembourg Organization for Reproduction Right;
- Jo Kox, Directeur administratif du Casino Luxembourg – Forum d'Art Contemporain;
- Karin Pundel, Directrice d'Anefore, l'Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie;
- Elisabeth Reisen, Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle;
- Gilles Schlessler, Directeur Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et la recherche;
- Frank Trierweiler, Managing Partner, EducDesign SA.

\* **L'Année européenne de la créativité et de l'innovation** – Initiative de la Commission européenne, l'Année européenne de la créativité et de l'innovation (AECI) vise à promouvoir des attitudes créatives et novatrices auprès de tous les citoyens et contribuera ainsi à préparer l'Union européenne aux défis qui l'attendent dans un environnement mondialisé caractérisé par un ralentissement de l'activité économique. La mise en œuvre de l'AECI au Luxembourg est coordonnée conjointement par Luxinnovation, Agence Nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle ainsi que le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

## Erasmus for Young Entrepreneurs

## Plus d'une centaine d'échanges prévus



**F**in juin 2009, un premier bilan du programme pilote «Erasmus for Young Entrepreneurs» a été dressé par la Commission européenne. Depuis le lancement européen de ce programme en février 2009, sur plus de 700 candidatures, une centaine d'échanges sont en préparation entre créateurs d'entreprise en herbe et chefs d'entreprise expérimentés. Le programme offre à de nouveaux entrepreneurs la possibilité de travailler jusqu'à six mois aux côtés d'un chef d'entreprise expérimenté établi dans un autre pays de l'Union européenne. Il a pour but d'aider des porteurs de projets de création d'entreprise à acquérir des compétences en management.

#### ■ «Erasmus for Young Entrepreneurs» au Luxembourg

Les frais de déplacement et d'hébergement liés à la participation au programme sont couverts par la Commission européenne. «Erasmus for Young Entrepreneurs» est géré au Luxembourg par Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, qui souhaite développer des conditions favorables pour accueillir de jeunes talents (étudiants, doctorants, chercheurs et créateurs d'entreprise) au Grand-Duché.

Le potentiel d'entrepreneuriat n'est pas suffisamment exploité dans l'Union

européenne et particulièrement au Luxembourg. Le programme «Erasmus for Young Entrepreneurs» veut donner des éléments de réponse à cette problématique qui, dans un contexte de ralentissement économique, seraient appropriés.

#### ■ Un jeune talent accueilli chez InterFIDUCIAIRE, Luxembourg

Au Luxembourg, l'entreprise InterFIDUCIAIRE, Experts-Comptables, a accueilli Christian Schaub, qui vient de terminer ses études en économie à l'Université de la Sarre. Pendant la période d'échange de juillet à août 2009, M. Schaub a contribué au développement de procédures de gestion interne et à l'élaboration de produits informatisés innovateurs au sein de cette fiduciaire tout en apprenant des notions en entrepreneuriat. M. Jean-Claude Lucius, associé-gérant chez InterFIDUCIAIRE, salue l'initiative de la Commission européenne et se dit ravi d'accueillir ce jeune talent et le faire profiter de l'expérience d'une société spécialisée en conseils fiscaux et comptables ainsi qu'en gestion de ressources humaines.

#### ■ Qui peut participer?

Les entrepreneurs hôtes:  
Il s'agit d'entrepreneurs expérimentés qui dirigent une entreprise de petite ou de moyenne taille étant intéressés pour accueillir un jeune ayant lui-même une idée de création d'entreprise dans un secteur d'activité similaire.

Les porteurs de projet:  
Il s'agit de futurs entrepreneurs dans un processus de création d'entreprise innovante. Sont également admissibles les créateurs d'entreprise qui ont récemment démarré leurs activités.

#### ■ Avantages à participer au programme:

En tant qu'entrepreneur hôte, les avantages du programme sont:

- Travailler avec un jeune entrepreneur dévoué et motivé qui met en pratique ses connaissances et son savoir-faire.
- Profiter des connaissances du marché d'origine du jeune entrepreneur ainsi que des opportunités de partenariats à l'international.
- Possibilité d'interaction et de réseautage avec d'autres entrepreneurs participant au programme.

En tant que porteur de projet les opportunités sont les suivantes:

- Apprendre la gestion d'une start-up auprès d'un entrepreneur expérimenté d'un autre pays européen.
- Opportunité de collaboration future avec une ou plusieurs entreprises étrangères.
- Approcher la gestion d'entreprise dans un contexte culturel et juridique différent.
- Prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement par la Commission européenne.

Le rôle de Luxinnovation dans le programme «Erasmus for Young Entrepreneurs»:

- Assistance pratique et logistique aux porteurs de projets avant et pendant leur séjour.
- Assistance dans la mise en adéquation entre les entrepreneurs hôtes et les jeunes entrepreneurs.
- Suivi de la relation entre les entrepreneurs.
- Favoriser le développement d'un réseau regroupant les différents participants.

Pour plus d'informations et pour mettre votre profil en ligne sur le site: [www.erasmus-entrepreneurs.eu](http://www.erasmus-entrepreneurs.eu)

Vous êtes un chef d'entreprise et souhaitez accueillir un porteur de projet?

Vous envisagez la création d'une entreprise innovante? Contactez Luxinnovation GIE – M. Frédéric Becker,

Tél.: (+352) 43 62 63-1 – E-mail: [frederic.becker@luxinnovation.lu](mailto:frederic.becker@luxinnovation.lu)

# L'éco-conception ou comment améliorer les performances économiques et environnementales au sein de son entreprise?

Le 1<sup>er</sup> séminaire thématique sur l'éco-conception («éco-design») aura lieu le 6 octobre prochain dans les locaux de la Chambre de Commerce de Luxembourg. L'évènement, co-organisé par le Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement (CRTE), une structure commune du Ministère de l'Environnement et du Centre de Recherche Public Henri Tudor, et Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche dans le cadre des activités du Cluster «EcoDev», permettra d'exposer l'amélioration des performances économiques et environnementales au sein des entreprises.

L'éco-conception constitue une véritable valeur ajoutée pour l'entreprise. Elle lui permet de se différencier des autres aux yeux de ses clients et du grand public:

- en se démarquant grâce à des produits et des services respectueux de l'environnement;



- en informant sur sa performance environnementale.

L'éco-conception prend en effet en compte des critères environnementaux dès la conception des produits ou services de l'entreprise et intègre la norme ISO/TR 14062. Cette approche vise à réduire les impacts environnementaux des produits/services à toutes les étapes de leur cycle de vie tout en préservant ou en améliorant leur fonctionnalité.

S'adressant à toutes les entreprises, des PME aux grandes industries, ce 1<sup>er</sup> séminaire abordera les approches théorique et stratégique d'intégration de l'éco-conception dans l'entreprise ainsi que les possibilités de financement national.

Il présentera par ailleurs des exemples concrets d'application en entreprises où la dimension environnementale est systématiquement intégrée dans les processus de conception, production et d'organisation. Le CRTE et le Cluster des éco-technologies et du développement durable «EcoDev» proposeront, à cette occasion, d'accompagner un premier groupe d'entreprises intéressées par la mise en œuvre d'une démarche d'éco-conception.

Le séminaire se tiendra en français. Entrée gratuite, inscription obligatoire.

**Lieu:** Chambre de Commerce Luxembourg, 7, Rue Alcide de Gasperi – Luxembourg-Kirchberg. ■

Pour recevoir le programme détaillé du séminaire ainsi qu'un formulaire d'inscription, merci de contacter Luxinnovation – 7, rue Alcide de Gasperi – L-1615 Luxembourg – Kirchberg  
Tél.: (+352) 43 62 63-1 – Fax.: (+352) 43 81 20 – E-mail: [events@luxinnovation.lu](mailto:events@luxinnovation.lu)

## CRP Henri Tudor – CRTE

Mme Bianca Schmitt,  
Responsable de l'Unité Production Propre  
Tél.: (+352) 42 59 91-600  
E-mail: [bianca.schmitt@tudor.lu](mailto:bianca.schmitt@tudor.lu)  
[www.crte.lu](http://www.crte.lu)

## Luxinnovation – Cluster EcoDev

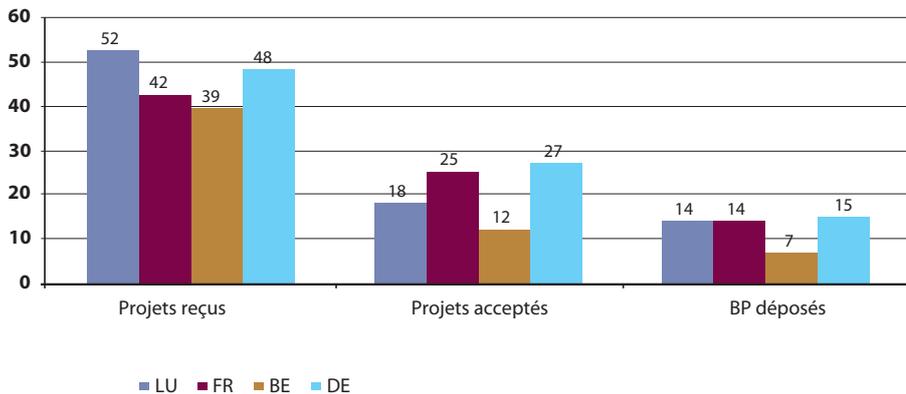
M. Laurent Magi, Chef de projet Senior  
Tél.: (+352) 43 62 63-1  
E-mail: [laurent.magi@luxinnovation.lu](mailto:laurent.magi@luxinnovation.lu)  
[www.luxinnovation.lu](http://www.luxinnovation.lu)

Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche: [www.innovation.public.lu](http://www.innovation.public.lu)

23 septembre 2009

# Découvrez l'innovation en Grande Région avec 1,2,3,GO

Projets par pays – édition 2008-2009



**A**u cours de cette neuvième édition, plus de cinquante projets innovants ont participé au parcours interrégional de plans d'affaires 1,2,3,GO! Ils seront révélés lors d'une Grande Soirée de Clôture qui se déroulera le **mercredi 23 septembre 2009**, à 18h00 à la Chambre de Commerce de la Sarre (Franz-Josef-Röder-Straße 9, D-66119 Saarbrücken). La soirée aura pour thème: «Entrepreneur entreprenant – Le chemin initiatique d'un créateur». Christian Gerard, gérant associé de la société business.forms GmbH à Saarlouis et ancien lauréat 1,2,3,GO de l'édition 2004/2005 invitera les par-

NOS PARTENAIRES FINANCIERS:



Fiduciaire Weber et Bontemps S.à r.l., Husky S.A., SES S.A.  
BIP Investment Partners, Ceratizit S.A., La Luxembourgeoise

NOS PARTENAIRES MÉDIAS:



Format S.à.r.l., Bunker Palace S.A.

ORGANISÉ PAR:



LABELLISÉ PAR:



## Grande soirée de clôture 1,2,3,GO

Des entrepreneurs aident des entrepreneurs !

Venez découvrir le cru 2008-2009 des projets innovants en Grande Région le 23 septembre 2009 à la CCI de Sarre



- Un réseau d'experts de la Grande Région
- Coaching gratuit
- Parcours annuel de plans d'affaires



Programme et inscription sur [www.123go-networking.org](http://www.123go-networking.org)

participants à suivre son parcours de jeune entrepreneur. A partir de cette véritable aventure humaine couronnée de succès, il dévoilera devant l'audience les secrets de sa réussite.

Y succédera le moment tant attendu, au cours duquel les plans d'affaires les plus prometteurs du cru 2009 seront mis à l'honneur. De courtes séquences filmées présentant les projets viendront animer les festivités. La partie

officielle se terminera par un cocktail-networking.

Au total, 181 projets ont été déposés sur le site Internet de 1,2,3,GO. Parmi ces 181 projets, le comité de lecture en a accepté 82 selon les critères du caractère innovant et de la faisabilité économique en Grande Région. Sur les 82 participants, 50 sont allés au bout de l'aventure et ont déposé leur plan d'affaires au 15 juin.

Les trois principaux domaines d'activité représentés sont les NTIC (33 %), l'énergie et le développement durable (17 %) et les nouveaux matériaux (12 %). Viennent ensuite dans des proportions presque égales le commerce/marketing, la médecine/biotechnologie, les loisirs et l'industrie (7/8 % chacun).

Le graphique à la page précédente reflète bien le caractère interrégional du parcours 1,2,3,GO. ■

Pour plus d'informations et inscription, consulter le site [www.123go-networking.org](http://www.123go-networking.org) ou contacter Mme Frédérique GUETH – Manager 1,2,3,GO – Tél.: (+352) 42 39 39-272 – E-mail: [frederique.gueth@cc.lu](mailto:frederique.gueth@cc.lu) ou M. Samuel Paulus – Chargé de Mission 1,2,3,GO – Tél.: (+352) 42 39 39-273 – E-mail: [samuel.paulus@cc.lu](mailto:samuel.paulus@cc.lu)

## Université du Luxembourg

# L'horloge interne des cellules découverte au Luxembourg

Un groupe de travail de l'unité de recherche en sciences de la vie de l'Université du Luxembourg, et mené par le Pr. Carsten Carlberg, a récemment fait paraître les résultats d'un de ses projets en biologie systémique dans la très renommée revue scientifique américaine, «Cell». Les scientifiques luxembourgeois ont découvert que la transcription de l'ARN, c'est-à-dire la lecture du patrimoine génétique constitué par les gènes, se fait de manière cyclique. Concrètement, cela signifie que nos gènes sont activés par un signal, par exemple, via la libération d'une hormone. Puis ils sont désactivés après plus ou moins 60 minutes. Si la désactivation n'a pas lieu, le cycle de 60 minutes se répète jusqu'au moment où un second signal vient y mettre fin. Ceci permet aux cellules humaines de vérifier toutes les 60 minutes s'il est toujours nécessaire d'être actives ou pas. Ce rythme interne permet à l'organisme de s'adapter de manière flexible aux différentes situations de son environnement liées à l'alimentation ou au stress.

L'équipe du Pr. Carlberg a non seulement découvert ce processus mais elle

l'a aussi expliqué en détail et décrit par des modèles mathématiques. Ce projet résulte d'une étroite collaboration avec le groupe de travail du Pr. Hans Westerhoff de l'Université libre d'Amsterdam et il a bénéficié du soutien du projet européen «NucSys».

Les recherches menées en biologie systémique consistent en une approche biomédicale particulière qui part de la compréhension de nombreux détails biologiques pour construire ensuite une image globale du tout, du «système». Le domaine de la biologie systémique bénéficie, depuis début 2009, du soutien du gouvernement luxembourgeois via une initiative qui encourage vivement le partenariat entre l'université, les centres de recherche publics du Luxembourg (CRPs) et un consortium de trois entreprises américaines. La biologie systémique est aussi, depuis un an, enseigné dans le cadre d'un master de l'Université du Luxembourg – le «Master in systems biology» – dont le Pr. Carsten Carlberg est le directeur des études.

Communiqué par l'Université  
du Luxembourg ■



Les résultats de recherche en biologie systémique de l'équipe du Pr. Carlberg ont été publiés dans la très renommée revue scientifique américaine «Cell»

Législature 2009-2014

## Les équations pressantes à résoudre pour renouer avec une croissance positive et durable



Aux yeux de la Chambre de Commerce, les mesures adoptées pour traverser et sortir renforcé de la crise doivent être accompagnées de mesures structurelles à court terme

**D**ans les lignes qui suivent, la Chambre de Commerce entend présenter et expliciter en chiffres les défis auxquels le Grand-Duché de Luxembourg devra faire face maintenant. Cette analyse sera menée en faisant référence à trois concepts et thématiques distincts mais interconnectés que sont la compétitivité, la sécurité sociale et les finances publiques, dont l'évolution favorable est la condition «*sine qua non*» d'une croissance durable et soutenable à long terme. Ce triptyque déterminera la marge de manœuvre du nouveau gouvernement pour mettre en œuvre son programme.

Ainsi, après avoir analysé dans un premier temps l'évolution historique de la compétitivité, par le biais de l'indicateur nommé coût salarial unitaire (CSU) et dans le cadre d'une comparaison avec les principales économies européennes, la Chambre de Commerce renouvelle ses recommandations eu égard aux problématiques liées au caractère soutenable de la sécurité sociale luxembourgeoise et, plus largement, des finances publiques nationales. Cet exercice s'opère notamment à l'aune de la «note d'experts» récemment publiée par l'administration publique et annexée à la déclaration gouvernemen-

tale du Premier Ministre le 29 juillet 2009.

Aux yeux de la Chambre de Commerce, les mesures adoptées pour traverser et sortir renforcé de la crise doivent être accompagnées de mesures structurelles à court terme sans lesquelles les premières demeureront inopérantes. Dans ce contexte, il convient de préciser d'emblée que lesdites mesures revêtent un caractère d'extrême urgence, et que leur mise en place constitue un prérequis indispensable, et ce indépendamment du moment précis de la sortie de la crise, voire de la vigueur de la reprise économique ultérieure. En effet, jusqu'à

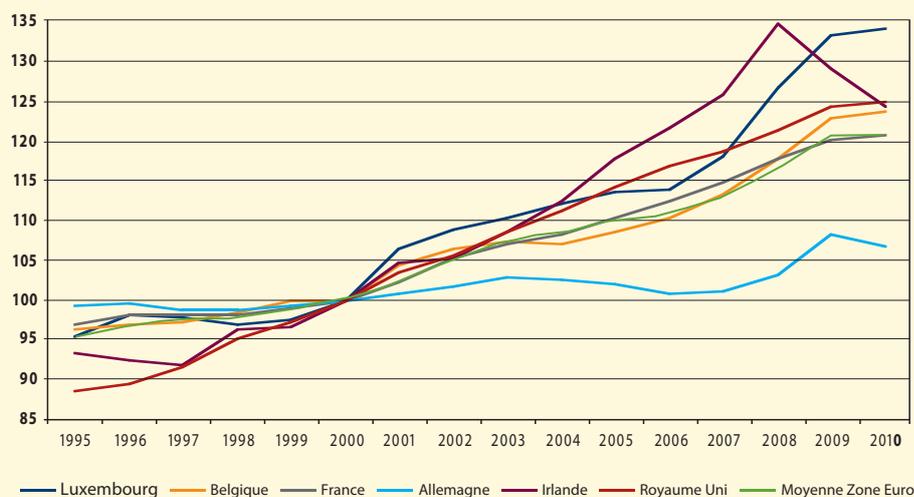
récemment, les faiblesses structurelles du Luxembourg, qui s'inscrivent dans la lignée directe des thèmes présentés ci-dessus, ont souvent pu être camouflées par les bonnes performances économiques, souvent de nature conjoncturelle (donc non structurelle) et majoritairement imputables au développement fulgurant du seul secteur financier. Jusqu'en 2007, le développement économique positif a été accompagné, au niveau des finances publiques, de recettes abondantes, permettant le financement de transferts sociaux généreux, mais peu sélectifs et non soutenables. D'autre part, des inconsistances interprétatives ont été commises en ce qui concerne l'évolution de la compétitivité: en effet, certains indicateurs s'améliorent mécaniquement en cas de croissance économique soutenue sans que les problèmes structurels sous-jacents ne soient suffisamment éclairés.

Ainsi, le rétablissement de la compétitivité des entreprises luxembourgeoises, les mesures structurelles à prendre afin de garantir la viabilité à long terme du système de sécurité sociale, ainsi qu'une politique prudente, avisée et respectueuse des engagements internationaux du Luxembourg en matière de finances publiques, constituent le triptyque qui façonnera l'avenir du pays. Le report des réformes nécessaires aboutira à un franchissement des «lignes rouges» et affaiblira durablement notre pays. Voilà pourquoi la Chambre de Commerce s'attachera à suivre systématiquement ces sujets essentiels qui devront également trouver une répercussion dans la loi sur le budget de l'Etat pour l'exercice 2010, que la Chambre de Commerce commentera dans son avis annuel au mois de novembre 2009.

### ■ La compétitivité luxembourgeoise: détérioration annoncée

L'un des outils de mesure de la compétitivité les plus pertinents est le coût salarial unitaire (CSU). Le CSU dit «nominal» se définit comme le rapport

Graphique 1 – Evolution du CSU nominal. 2000 = 100



Source: Base de données AMECO de la Commission européenne, dernière mise à jour: 22 avril 2009

entre le coût salarial total et le volume de production dans l'économie. Cet indicateur représente en d'autres termes le lien entre le coût du travail et la productivité. Son taux de croissance se déduit quant à lui du rapport entre l'évolution du coût salarial nominal, d'une part, et du taux de croissance de la productivité, d'autre part. Le graphique ci-dessus montre l'évolution de cet indicateur au Luxembourg, dans les pays voisins, en Irlande, au Royaume-Uni, ainsi qu'en comparaison avec la moyenne des pays de la zone euro (16 membres).

Au cours de la période 1995-2000, l'évolution du CSU (nominal) luxembourgeois était relativement favorable par rapport aux pays limitrophes, avant de connaître un décrochage entre 2000 et 2007. Ainsi, l'indicateur a augmenté sur cette période de 18 % au Luxembourg, c'est-à-dire bien plus que pour l'Allemagne (+1 %), la Belgique (+13 %), la France (+15 %) et l'ensemble de la zone euro (+13 %). Ce décalage pèse sur la compétitivité du Luxembourg, tandis que les partenaires européens du Grand-Duché ont connu en général une augmentation plus modérée de leur coût salarial unitaire, davan-

tage en ligne avec l'évolution observée au niveau de la productivité. De surcroît, la situation d'extrême ouverture de l'économie luxembourgeoise, dont plus de 80 % des biens et services produits sont exportés, rend sa perte de compétitivité à la fois visible<sup>1</sup> et continue, et ce d'autant plus que les prix pratiqués par les entreprises nationales sont largement tributaires de la pression des consommateurs étrangers. En effet, une économie qui exporte à concurrence de 1,8 EUR et qui importe à hauteur de 1,5 EUR par euro de richesse produite, n'est pas dans une situation enviable dans laquelle les prix «sont décidés par les entreprises elles-mêmes»<sup>2</sup>, et l'évolution des prix ne saura s'expliquer que par la «manifestation de choix volontaires opérés par les entreprises elles-mêmes dans un contexte d'économie particulièrement dynamique.»<sup>3</sup>.

Le STATEC a récemment analysé l'impact, d'une part, de l'indexation automatique des salaires, qualifiée de «mécanique», et, d'autre part, des autres facteurs<sup>4</sup>, sur l'évolution du coût salarial pour la période allant de 2000 à 2007<sup>5</sup>. Tous les ans, l'effet de la seule indexation explique une hausse

<sup>1</sup> A ce sujet, il est important de se rappeler que la plupart des partenaires et concurrents économiques majeurs du Luxembourg sont situés au sein de l'Union économique et monétaire, partageant donc la même devise, ce qui augmente grandement la transparence tarifaire

<sup>2</sup> Chambre des Salariés du Luxembourg, «Compétitivité vs Cohésion sociale – Contribution de la CSL au débat actuel», page 14

<sup>3</sup> Ibidem, page 13

<sup>4</sup> Citons, par exemple, à ce titre les conventions collectives, les changements dus à des effets de structure (âge et qualifications des travailleurs, évolution du temps de travail), ainsi que les primes et gratifications

<sup>5</sup> Cf. Note de conjoncture 2-2008, disponible sur le site Internet du STATEC

du coût salarial comprise entre 2,1 % (en 2006) et 3,1 % (en 2000). La même analyse a également révélé que, pendant les phases de ralentissement économique, la hausse des salaires due aux facteurs autres que l'indexation est moindre (ex. de la période 2000 à 2003 avec l'éclatement de la bulle Internet). Ainsi, une phase conjoncturelle plus morose se traduit par des évolutions salariales moins poussées et vice-versa. La Chambre de Commerce salue cette autorégulation de la progression salariale en fonction de l'évolution économique, tout en déplorant que cette dynamique autorégulatrice soit compromise par l'indexation automatique et intégrale de l'ensemble des salaires, et qui plus est quel que soit leur niveau. Au cours de la période 2001-2003, ainsi que dans le contexte économique actuel (voir, à ce titre, la dégradation substantielle prévue, sur base des chiffres de la Commission

européenne, du CSU (nominal) sur la période 2009 à 2010), le mécanisme d'indexation compromet la capacité autorégulatrice au niveau de l'adaptation des coûts salariaux à la productivité et ralentit donc la relance économique à travers une dégradation importante du coût salarial, en général, et du CSU (nominal) en particulier.

La dégradation du CSU nominal, telle que représentée graphiquement p. 45, rejoint largement l'état des discussions menées au niveau du dernier «Bilan Compétitivité», dressé par l'Observatoire de la Compétitivité<sup>6</sup>, qui conclue que, «*au total, la compétitivité-coût s'est le plus dégradée au Luxembourg*»<sup>7</sup>. Or, le rétablissement de la compétitivité-coût est une condition «*sine qua non*» du développement durable, car «*le développement durable présuppose une croissance économique durable. Et une économie ne connaît de*

*croissance durable que si elle est compétitive et qu'elle le reste*»<sup>8</sup>.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, la Chambre de Commerce souscrit parfaitement à l'analyse du CSU nominal et de la compétitivité telle qu'élaborée par le «Bilan Compétitivité», d'une part, ainsi que par le Premier Ministre, d'autre part. L'évolution désavantageuse du CSU pesant sur la compétitivité du pays, il convient désormais d'engager, au niveau national, une discussion intégrative et structurelle sur les pistes permettant de renouer avec une évolution de nouveau plus favorable du CSU nominal et de la compétitivité-coût et prix au sens large. En aucun cas faudra-t-il poser l'hypothèse dangereuse qu'au cours de la législature 2009-2014, le Luxembourg ne fasse l'objet que d'une «*pseudo-perte*»<sup>9</sup> de compétitivité, qu'il renouera, mécaniquement ou automatiquement, avec une croissance quantitativement et qualitativement supérieure à celle des pays voisins, la «*... performance économique (en termes de croissance du PIB) (...) étant structurellement plus vive au Luxembourg que dans la plupart des pays européens*»<sup>10</sup>, et que, par conséquent, toute mesure à caractère structurel devra être exclue.

Notons enfin qu'à côté du CSU nominal, il est possible de procéder à une analyse similaire en termes de CSU réel. L'évolution du CSU réel résulte de l'évolution du coût salarial réel, lequel correspond aux salaires nominaux déflatés par les prix, d'une part, et du taux de croissance de la productivité, d'autre part. Avant de procéder à l'analyse du CSU réel à proprement parler, la Chambre de Commerce tient à apporter quelques éléments quant à la méthodologie de calcul de l'indicateur en question. En effet, la portée des conclusions à tirer de l'analyse du CSU réel se doit d'être nuancée par la forte volatilité des termes de l'échange, notamment due à la forte volatilité sur le marché des changes, et par conséquent, celle du déflateur du PIB, élément-clé permettant le



<sup>6</sup> Disponible sous: [www.odc.public.lu/publications/bilan\\_compete/081006\\_Bilan\\_Compete\\_2008.pdf](http://www.odc.public.lu/publications/bilan_compete/081006_Bilan_Compete_2008.pdf) (voir notamment: pages 31, 42-43)

<sup>7</sup> Voir note n° 5, page 31

<sup>8</sup> Traduction de la déclaration gouvernementale faite par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à la Chambre des députés le 29 juillet 2009

<sup>9</sup> Chambre des Salariés du Luxembourg, «Compétitivité vs Cohésion sociale – Contribution de la CSL au débat actuel», page 9

<sup>10</sup> Chambre des Salariés du Luxembourg, «Compétitivité vs Cohésion sociale – Contribution de la CSL au débat actuel», page 4

# contact

26-27 NOV. 2009

LUXEXPO EXHIBITION CENTER

## LE SALON B2B DES SERVICES AUX PME ET PMI

POUR COMMUNIQUER, PROSPECTER, VENDRE AU LUXEMBOURG

CHEFS D'ENTREPRISES ET DECIDEURS, RENCONTREZ LES PROFESSIONNELS LUXEMBOURGEOIS ET INTERNATIONAUX AU CŒUR DE LA GRANDE REGION : Salon, Forum de l'Entreprise - b2fair - matchmaking, Conférences, Workshops, Afterwork...



**ENEZ EXPOSER**  
[www.contact-ene.lu](http://www.contact-ene.lu)



---

**Salon B2B des services aux PME et PMI - 26 et 27 novembre 2009**

---

## **Le salon CONTACT, utile en temps normal, nécessaire en temps de crise**

**Quand la conjoncture économique est difficile, le premier réflexe est d'optimiser les coûts. Dans ce registre, les salons en général et Contact en particulier sont des outils commerciaux très compétitifs et le moyen le plus avantageux pour faire à la fois des affaires, mieux connaître ses clients et prospects, avoir leur avis sur ses produits et services, prendre directement la température du marché...**

Événement « d'utilité publique », Contact est devenu en deux éditions une plateforme de rencontre et d'échanges de la Grande Région au service du développement économique du Grand Duché. Créé en 2007 par Luxexpo, Contact a la particularité de placer le concept du « network » au cœur de son système. Tout est mis en place afin que les exposants puissent rencontrer les

visiteurs et se rencontrer entre eux et que les visiteurs rencontrent les exposants et les autres visiteurs. Bien utilisé, Contact garantit des rencontres à la fois avec des clients potentiels, des fournisseurs et des partenaires.

Placé en fin d'année, le salon Contact permet de boucler 2009 sur un événement et d'en profiter pour lancer 2010 dans les meilleures conditions.

### **Contact, c'est quoi ?**

Contact est le seul salon B2B au Grand-Duché du Luxembourg dédié aux PME et PMI de la Grande Région. À travers son programme, le salon réunit des conférences, des workshops, des after-work, un espace network et le Forum de l'Entreprise-b2fair-matchmaking sur 5000 m<sup>2</sup>. Le salon se tient pendant deux jours, de 10h00 à 19h00, afin d'optimiser

la gestion du temps des dirigeants, des décideurs, des visiteurs et des exposants. Les inscriptions des visiteurs sont gratuites, se font en ligne courant septembre et donnent accès libre à l'ensemble du programme.

### Bilan 2008

Les chiffres de l'édition 2008 parlent d'eux-mêmes : une centaine d'exposants, plus de 3000 rendez-vous d'affaires lors du Forum de l'Entreprise - b2fair-matchmaking et 50% des visiteurs qui viennent au salon pour faire du networking. Le top 4 des visiteurs : décideurs de la finance, de la comptabilité, des secteurs de l'IT et du marketing.

Ces quelques chiffres font de Contact une référence officiellement soutenue par le Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur, par le Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers du Luxembourg.

### Les nouveaux atouts 2009

Au-delà du « networking » ce salon est un bon moyen de communication, précis et ciblé, et une véritable opportunité permettant de soutenir la croissance des entreprises avant, pendant et après l'événement.

Trois formules de participations se présentent aux exposants : « Start-up », « Easy » et « Easy-Pub » sont des solutions clé sur porte conçues pour simplifier la vie de l'entrepreneur.

L'étroite collaboration de la Chambre de Commerce avec Contact permet de renforcer le concept du network grâce au « Forum de l'Entreprise - b2fair-matchmaking ».

Utilisé essentiellement à des fins commerciales, Contact est aussi un excellent outil de management interne, qui permet de renforcer l'esprit d'équipe autour d'un projet commun. Ce paramètre pourrait devenir essentiel pour bien lancer 2010 et préparer le lendemain de la crise.

L'autre nouveauté 2009 pourrait venir d'une ouverture à l'international, au-delà de la Grande Région, par la mise en place d'un programme de collaboration avec des plateformes économiques étrangères souhaitant favoriser les rapprochements avec le Grand Duché.

### Le Forum de l'Entreprise - b2fair-matchmaking

Il s'agit d'une plate-forme de rencontres b2b incontournable mise à disposition des exposants et des visiteurs. Un événement à part entière organisé pour le salon Contact par l'Entreprise Europe Network-Luxembourg de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, en étroite collaboration avec ses partenaires de la Grande Région et de

nombreuses autres organisations professionnelles à l'échelle internationale.

Cet outil permet de planifier soigneusement, avant, pendant et après le salon, des rencontres d'affaires entre exposants – exposants, exposants – visiteurs et visiteurs – visiteurs.

Le concept b2fair est le meilleur moyen de rentrer facilement et rapidement en relation avec des partenaires potentiels sur base de vos souhaits de coopération et de vos attentes.

### Formules de participations exposants et nouveautés !

Trois nouvelles formules pour s'exposer :

**START-UP** : dédié aux nouvelles sociétés, 3 ans et moins, profitez d'un espace équipé et adapté à votre budget.

**EASY** : Concentrez-vous sur votre métier et gagnez du temps en profitant de cette formule « all-inclusive ».

**EASY-PUB** : Vous voulez gagner du temps et avoir la meilleure visibilité auprès des visiteurs, choisissez la formule « all-inclusive » avec le complément communication et médias.

**START-UP**  
Un stand pré-équipé au prix spécial de **990 €**

**EASY**  
Un stand clé sur porte pendant 2 jours pour seulement **2.600 €**

**EASY-PUB**  
Un stand clé sur porte pendant 2 jours avec communication pour seulement **3.500 €**

#### Workshop

Espace pré-équipé qui permet à l'exposant de présenter à 40 visiteurs et invités des informations pratiques.

#### Sponsor Lounge

Espace dédié aux chefs d'entreprise afin d'organiser des rencontres professionnelles dans un espace privilégié et convivial.

#### Start-up

Espace pré-équipé et dédié aux nouvelles sociétés, 3 ans et moins, prix spécial.

#### Forum de l'Entreprise-b2fair-matchmaking

Une plate-forme de rencontres pour optimiser sa participation au salon.

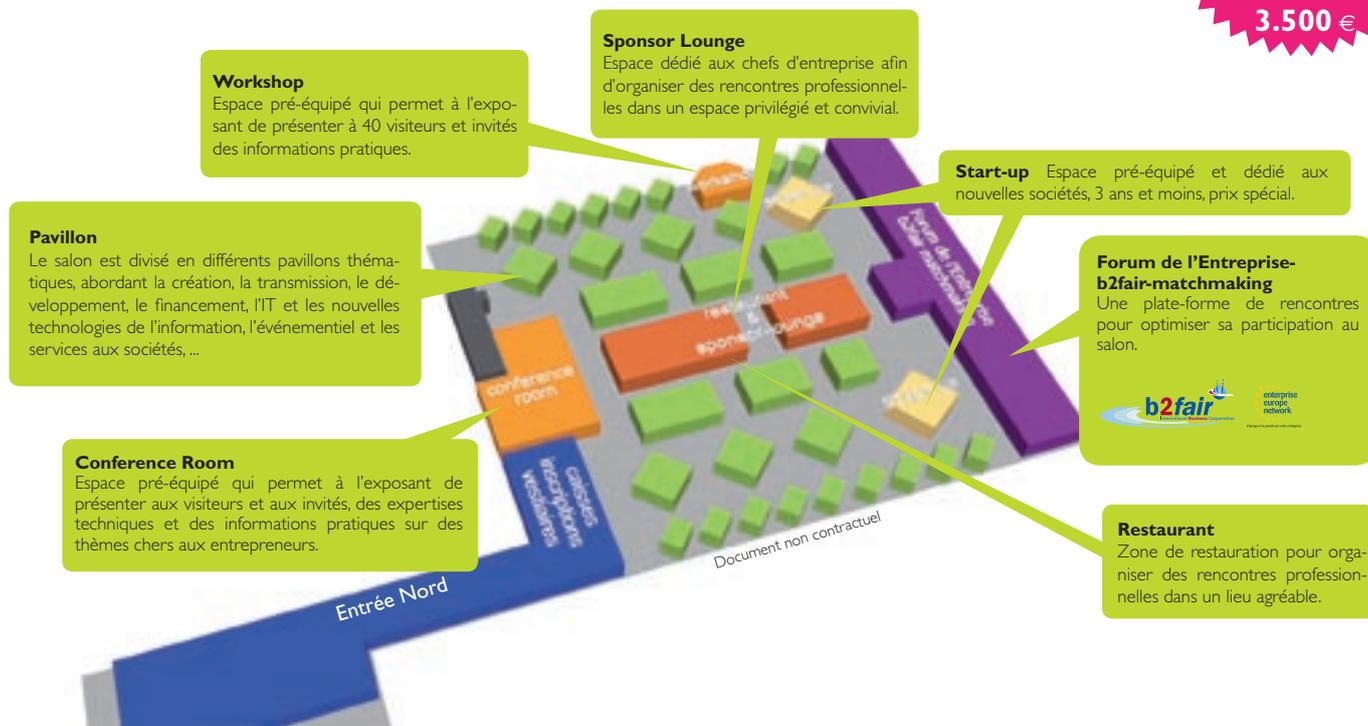


#### Conference Room

Espace pré-équipé qui permet à l'exposant de présenter aux visiteurs et aux invités, des expertises techniques et des informations pratiques sur des thèmes chers aux entrepreneurs.

#### Restaurant

Zone de restauration pour organiser des rencontres professionnelles dans un lieu agréable.



# Participez à Contact! Différentes formules de participation possibles

## Modules de stands :

**START-UP (4 m<sup>2</sup>)** : dédié aux nouvelles sociétés, 3 ans et moins, cet espace équipé est adapté à votre budget.

**BASIC (9 m<sup>2</sup>)** : est la première formule de participation incluant la structure du stand. Cette formule s'adresse aux exposants souhaitant uniquement prendre en charge l'équipement et l'entretien du stand.

**EASY (12 m<sup>2</sup>)** : est la solution la plus simple pour l'exposant. Elle inclut

la structure du stand, le mobilier et des services. En choisissant cette formule, l'exposant peut se concentrer sur son métier et ses offres et s'appuyer sur l'organisateur du salon pour le reste.

**EASY-PUB (12 m<sup>2</sup>)** : reprend tous les services de la formule EASY en ajoutant la possibilité pour l'exposant de devenir partenaire PUB de Contact. En plus de présenter les produits et des services sur le stand la formule EASY-PUB autorise l'exposant à associer son nom et sa mar-

que sur des supports de communication du salon. Le choix de cette formule optimise la participation en guidant le visiteur jusqu'au stand.

**FREE (min 40 m<sup>2</sup>)** : est la solution la plus succincte pour participer à Contact. Elle s'adresse aux exposants souhaitant gérer eux-mêmes l'ensemble de leur projet en disposant des ressources et compétences pour le faire.

## Sponsoring et communication

Associez votre image à l'image du salon Contact et communiquez sur vos services et produits aux visiteurs par un package complet et élaboré, comprenant un stand, une communication internet, la présence de votre logo sur les différents supports publicitaires, les workshops, une base de données.

**BUSINESS-LOUNGE SPONSOR** : Ce module inclut un stand nu et la communication du logo sur les affiches, les flyers et les newsletters ainsi que la

description détaillée de l'activité et des raisons de participation sur le site internet et une ½ page quadri intérieur dans le guide officiel du salon.

**PAVILLON SPONSOR** : Inclut tous les services du BUSINESS LOUNGE SPONSOR avec en supplément le logo sur le plan d'orientation officiel et sur le programme du salon ainsi que la citation dans les communiqués de presse, et d'animer un workshop et d'assurer sa présence promotionnelle avant et

pendant le salon.

**MAIN SPONSOR CONTACT** : Ce package, pour un maximum de 4 prestataires, vous propose non seulement un stand nu mais aussi un package complet en communication (présence du logo sur tous les supports) et surtout la possibilité d'animer une conférence et d'assurer sa présence promotionnelle avant, pendant et après le salon.

## Conférences et Workshops

Présenter aux visiteurs et à vos invités une expertise technique, des informations pratiques, des solutions, un produit ou un service mettant en évidence l'intérêt

du sujet pour la création, l'acquisition, la gestion, le développement ou la transmission d'une entreprise.

Pour ce faire vous avez le choix entre

l'organisation d'un workshop (max 40 pax) ou d'une conférence (max 150 pax), le jour de votre choix (selon disponibilité).

## Le Forum de l'Entreprise - b2fair-matchmaking

### Comment ça marche ?

En amont du salon, chaque entreprise intéressée s'enregistre avec son profil de coopération. En s'inscrivant elle a accès à un catalogue en ligne regroupant le profil des autres sociétés participantes. Les données recueillies détaillent l'activité, le type de coopération et la description des produits, services ou technologies

proposées ou recherchées.

### B2fair : un grand service à prix imbattable !

Pour les exposants : La participation au « Forum de l'Entreprise » et sa bourse de contacts « b2fair » est gratuite.

Pour les visiteurs : Le droit d'inscription au « Forum de l'Entreprise » et sa bourse

de contacts « b2fair » s'élève à 150 € (HTVA) par entreprise participante. Grâce au soutien offert par les organisations professionnelles régionales, les entreprises en provenance du Luxembourg et de la Grande Région « Saar-Lor-Lux » auront la possibilité de participer au forum au prix avantageux de 75 € (HTVA).

## Secteurs d'activités concernés par le salon

- Experts
- Services aux entreprises
- Bureaux, services & fournitures de bureaux
- E-work
- Réseaux d'accompagnement & d'appui

- Services & solutions internet
- Sites Web
- Multimédia, édition & presse en ligne
- Organismes de formation
- Organismes de protection

- Organismes publics
- Organismes financiers
- Institutions, administration électroniques & territoires

### Informations pratiques

**Date** 26 et 27 novembre 2009

**Horaire** 10:00 - 19:00

**Lieu** Luxexpo

10, circuit de la Foire Internationale  
L-1347 Luxembourg-Kirchberg

**Accès** Pré-inscription online courant septembre 2009

**Site Internet** [www.contact-ene.lu](http://www.contact-ene.lu)

**Mail** [info@contact-ene.lu](mailto:info@contact-ene.lu)

**Votre contact**

Valérie Pham (Brain & More)

Tél. : (+ 352) 621 25 45 81

Fax : (+ 352) 26 48 35 10

[info@contact-ene.lu](mailto:info@contact-ene.lu)

Contact est organisé par Luxexpo en collaboration avec l'agence de communication luxembourgeoise Brain & More.

calcul du CSU réel. Ainsi, force est de constater que le CSU réel se trouve quelque peu «contaminé» par le déflateur du PIB. La volatilité du déflateur du PIB étant particulièrement élevée ces dernières années, la pertinence du CSU réel est en décroissance. Par ailleurs, le CSU réel, dans le contexte d'une évolution des termes de l'échange excessivement volatile, risque de masquer une détérioration structurelle de la compétitivité, laquelle est ainsi mieux captée à travers le CSU nominal qui, tout en neutralisant les variations de prix externes, bien plus accentuées dans le cadre d'une petite économie ouverte, permet de mieux jauger l'évolution de la compétitivité luxembourgeoise par rapport à celles de ses partenaires et concurrents économiques.

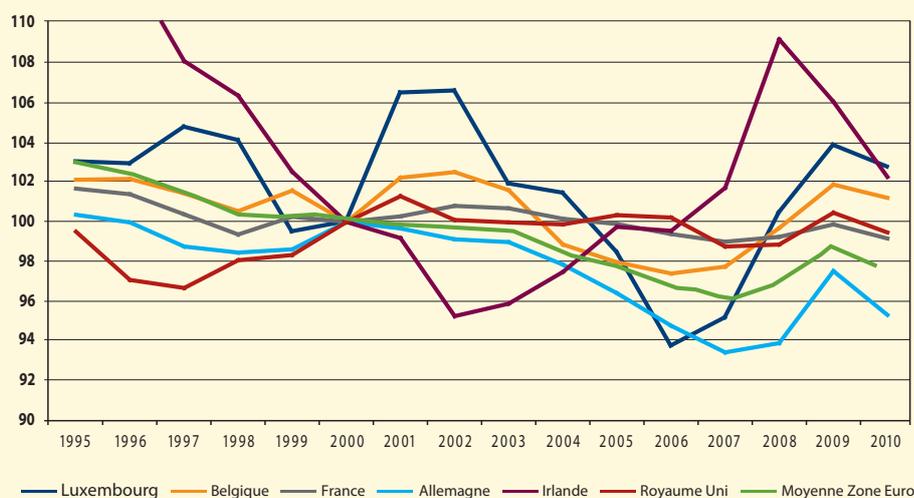
Ces biais méthodologiques dûment pris en compte, le graphique ci-contre montre l'évolution de cet indicateur depuis une quinzaine d'années.

Malgré l'important biais méthodologique, l'analyse du graphique 2 rejoint, en grande partie, celle liée à l'évolution du CSU nominal: en général, l'évolution récente de cet indicateur est moins favorable au Luxembourg que dans nombre d'autres pays, en particulier pendant les phases de ralentissement économique (2001-2003 et 2008 et au-delà) où le manque de compétitivité du Luxembourg a tendance à s'exacerber.

C'est donc à ce titre que devront être conduites dès ce début de législature des réformes en ce sens, ayant trait notamment à la compétitivité-coût des entreprises luxembourgeoises (évolution du coût salarial ne dépassant pas celle de la productivité, réduction des charges administratives, accès à un meilleur système de formation continue, amélioration des infrastructures de transport et de communication, etc.)<sup>11</sup>.

Au-delà des mesures qui renforcent la compétitivité de l'appareil de production nationale, il incombe au gouvernement de mener des réformes structurelles ayant trait aux finances publiques en général, et en premier lieu à faire de la

Graphique 2 – Evolution du CSU réel. 2000 = 100



Source: Base AMECO Commission européenne (avril 2009)

protection sociale au Luxembourg un aspect puissant et efficient de l'économie nationale.

### ■ Une protection sociale généreuse, mais peu sélective et donc sous-efficace

Le système de protection sociale constitue le pilier porteur du modèle social luxembourgeois. Particulièrement en période de crise économique, celle-ci joue un rôle crucial de stabilisateur, tant du point de vue du maintien du pouvoir d'achat des bénéficiaires des transferts que du point de vue de la vitalité économique, notamment en termes de croissance, des secteurs d'activités relatifs à la santé, aux soins et aux services à la personne. La Chambre de Commerce souligne néanmoins le fait que la sécurité sociale constitue également un coût pour la collectivité, et en particulier pour les entreprises. Sans remettre en cause le modèle social luxembourgeois auquel elle est évidemment attachée, elle entend rappeler que seule une maîtrise sérieuse de ce coût<sup>12</sup> et, partant, le maintien d'excédents suffisants pour l'ensemble de ses branches sont à même de garantir à long terme tous les bénéfices sociétaux de la sécurité sociale, laquelle doit

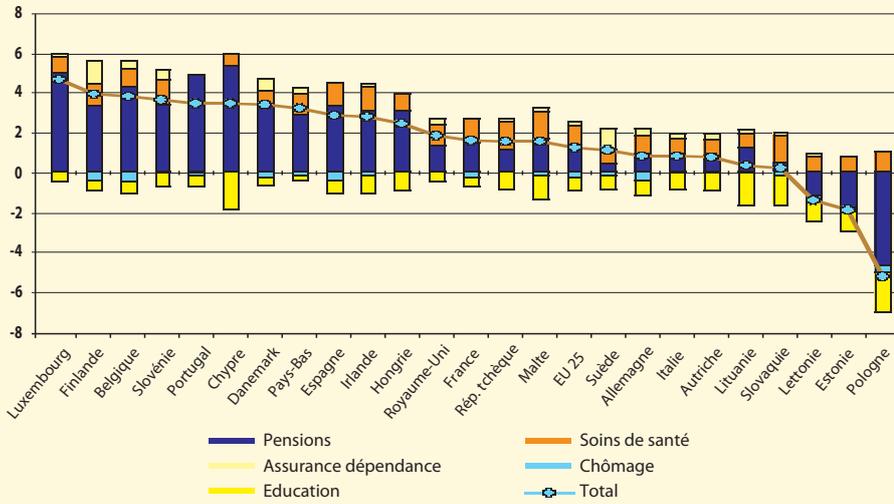
reposer sur la solidarité intergénérationnelle.

La soutenabilité à terme de la sécurité sociale dépendait jusqu'à présent grandement de la capacité de l'appareil de production luxembourgeois à maintenir un taux de croissance élevé et à créer de nouveaux emplois, générant ainsi de nouvelles cotisations, en particulier de jeunes actifs frontaliers. Dans le présent contexte de crise économique et en l'absence de réformes structurelles, l'équilibre financier de la sécurité sociale ne pourra être assuré à moyen et long termes. La Chambre de Commerce se range à cet égard à l'analyse du nouveau gouvernement: «l'effort financier important que comporte la préservation de l'acquis social exige de l'économie, des contribuables et des cotisants un emploi responsable et efficient des fonds, évitant le dispendieux ou la dispersion et prohibant tout usage abusif voire frauduleux (...). Il est impérieux de s'adresser à la viabilité à long terme de nos régimes de sécurité sociale face au vieillissement démographique prévisible, qui engendrera une augmentation des coûts pour les soins, la prise en charge de la dépendance et, surtout, les pensions» (programme gouvernemental 2009, p. 118).

<sup>11</sup> La Chambre de Commerce renvoie, sur la question des réformes à engager rapidement par le nouveau Gouvernement, au n° 7 de son bulletin économique «Actualité & tendances», intitulé «Entreprise Luxembourg 2.0»

<sup>12</sup> La Chambre de Commerce renvoie, sur la question de la maîtrise du coût que constitue la sécurité sociale, au n° 5 de son bulletin économique «Actualité & tendances», intitulé «Maîtrise des dépenses publiques: quelles options pour le Luxembourg?». Voir notamment la partie 1.2.2. portant sur les dépenses de santé

**Graphique 3 – Incidence du vieillissement sur les dépenses publiques, d’ici 2030 et en % du PIB**



Source: Economic Policy Committee, Impact of ageing populations on public spending (février 2006)

Le graphique ci-dessus souligne par quels canaux le vieillissement aura, dans un horizon de moyen et long termes, un fort impact sur les dépenses publiques, en particulier à travers les dépenses liées au fonctionnement de la sécurité sociale.

Selon le compte SEC 95 des administrations de la sécurité sociale, cette dernière dévoilerait en 2009 «un de ses excédents les plus favorables de ces dernières années» (2,7 % du PIB), laissant croire *a priori* en une situation financière confortable (cf. UEL, 2009). Pourtant,

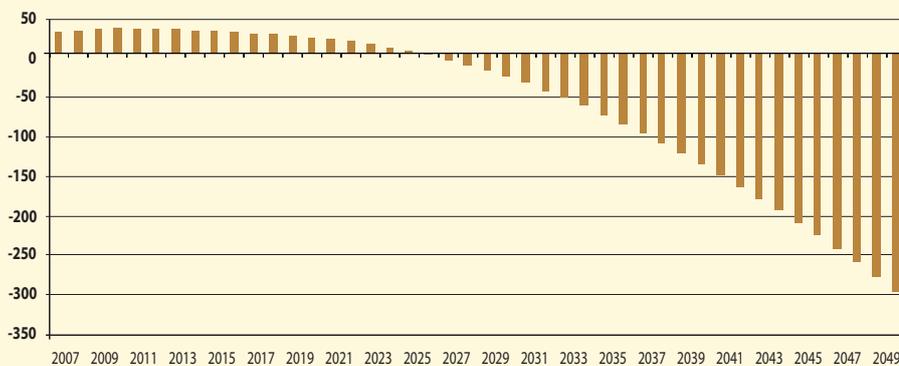
il y a des raisons objectives de tempérer tout excès d'optimisme en la matière.

- Les surplus de la sécurité sont dans une large mesure virtuels car, résultant essentiellement de l'excédent du régime de pension, ils sont la conséquence de la croissance vigoureuse de l'emploi et des cotisations sociales, croissance aujourd'hui fortement mise en péril en raison de la crise et de l'essoufflement induit du marché du travail. L'apparition prévisible de déficits à moyen terme dénote d'une grande vulnérabilité finan-

cière du régime général de pension sur ce même horizon. Cette situation met en évidence la nécessité de procéder dès que possible à des ajustements structurels dans le domaine des pensions et de lutter contre la forte hausse tendancielle des dépenses de santé. Dans ce contexte, la Chambre de Commerce renvoie à la récente étude de l'UEL, intitulée «La réforme du régime général d'assurance pension. Position de l'UEL» et à laquelle elle a participé de près, et met en garde ceux qui, voyant une situation financière apparemment confortable, concluraient hâtivement de la «bonne santé» à long terme du système de protection sociale.

- L'excédent du régime de pension devrait s'étioler avec le phénomène de vieillissement de la population.
- L'assurance maladie-maternité a vu croître considérablement ses dépenses au cours des 15 dernières années du fait de phénomènes d'offre et de surconsommation médicale. Pour l'année 2010, la Caisse Nationale de Santé prévoit actuellement un déficit avoisinant les 90 mio EUR<sup>13</sup>. La cause de déficit étant l'absence de dynamisme du marché de l'emploi dans le contexte de la crise économique, il peut être raisonnablement prévu que l'exercice 2011, tout au moins, se clôturera par un déficit analogue sinon supérieur.
- Outre l'assurance pension et l'assurance maladie-maternité, il convient également de s'intéresser à l'évolution non garantie dans le futur des soldes des systèmes d'assurance dépendance et d'assurance accident. Certaines études des plus sérieuses prévoient, dans des scénarii de croissance relativement favorables, une hausse sensible de 0,6 point de PIB en moyenne annuelle d'ici 2050 des dépenses et prestations de l'assurance dépendance, ce qui, à recettes inchangées, conduirait à un endettement de 14 % du PIB en 2050 pour la seule branche dépendance (cf. Ageing Working Group et Commission européenne, 2006).

**Graphique 4 – Endettement conjoint de l'assurance maladie-maternité et du régime général de pension, en % du PIB**



Source: IGSS, UCM, calculs Chambre de Commerce

<sup>13</sup> "Gesundheitskasse befürchtet Defizit von 90 Millionen Euro", Wort.lu, 28 juillet 2009

- La dette totale de la sécurité sociale luxembourgeoise pourrait donc au total dépasser les 300 % du PIB en 2050, en tenant compte, sous des hypothèses macro-économiques et démographiques raisonnables, de l'ensemble des déficits accumulés par toutes les branches.

La Chambre de Commerce invite par conséquent le nouveau gouvernement à conduire les réformes nécessaires à la sauvegarde de la sécurité sociale. Il s'agit en particulier:

- de tenir compte des évolutions démographiques, notamment en termes de population active;
- de réformer le système général de pension, en permettant à chacun de travailler aussi longtemps qu'il le souhaite. Pour la Chambre de Commerce, toute réforme du régime général de pension doit obéir à un certain nombre de principes qui sont, d'abord le maintien de la compétitivité de l'économie nationale, ensuite la détermination des prestations en fonction des ressources financières disponibles, sans oublier en troisième lieu le maintien du caractère social du régime et, enfin, le principe selon lequel à chaque prestation doit correspondre une cotisation (cf. étude précitée de l'UEL);
- de renforcer le caractère sélectif des transferts sociaux et des prestations sociales, tout en abaissant le plafond cotisable et, corrélativement, la pension maximale. Dans ce contexte, des réductions de la pension maximale, respectivement des prestations en général, pourraient être opérées concomitamment à la mise en place d'importants incitants fiscaux encourageant la souscription de pensions complémentaires du deuxième et/ou du troisième piliers;
- de limiter les ajustements des pensions au bien-être, lesquels surviennent jusqu'à présent de manière quasi automatique tous les deux ans, et ce uniquement si la situation économique et budgétaire nationale le permet, ce qui n'est le cas ni à court, ni à moyen terme;

- d'exploiter les synergies entre les différents hôpitaux du Luxembourg, afin d'éviter les doublons inutiles au niveau des équipements;
- de développer des collaborations transfrontalières en matière de santé de manière à pouvoir exploiter les synergies potentielles non plus simplement au sein du Grand-Duché, mais également au sein de la Grande Région (voir étude CEPROS, 2005);
- d'encourager les caisses d'assurance maladie à jouer un rôle d'acheteur de services «avisé» plutôt que de simple financeur. Il conviendrait pour ce faire qu'elles aient plus fréquemment recours à des analyses coût-efficacité des services assurés et qu'elles responsabilisent davantage les acteurs de manière à permettre aux patients d'effectuer leurs choix en toute connaissance de cause;
- d'établir une relation systématique entre le financement des services hospitaliers et leur volume d'activité;
- de garantir une plus grande sélectivité des dépenses sociales, pour les rendre à la fois plus justes et plus efficaces.

Si la sécurité sociale menace de devenir à moyen terme au Luxembourg, une source de problèmes économiques en lien avec les dysfonctionnements structurels de son financement, il en est de même pour les autres administrations publiques dont la bonne tenue financière est mise à mal, en particulier dans le présent contexte de crise économique mondiale.

#### ■ Des finances publiques vulnérables, fragilisées par la crise actuelle et les engagements intergénérationnels

La récente «note d'experts internes à l'administration publique au sujet des prévisions macro-économiques et de l'évolution des finances publiques pour la période 2009-2014, annexée à la déclaration gouvernementale [...]»<sup>14</sup> du Premier Ministre du 29 juillet 2009 dépeint une image maussade de l'évolution à court et moyen termes des finan-

ces publiques luxembourgeoises. Dans les lignes qui suivent, la Chambre de Commerce tient à rappeler et à commenter quelques points de ladite note.

Premier signal inquiétant: le critère de Maastricht relatif au déficit public (limite de 3 % du PIB) ne serait respecté pour aucun des exercices budgétaires jusque 2014. Eu égard à l'aggravation de la crise économique et financière depuis le dépôt du budget 2009 et ses conséquences sur l'appareil de production du Grand-Duché, les experts du STATEC et des administrations fiscales tirent ainsi la sonnette d'alarme en tablant sur des déficits courants compris entre 1,5 et 2,6 milliards EUR par an jusqu'en 2014.

A titre d'illustration, un tel déficit annuel courant représente autant que l'emprunt obligataire extraordinaire, contracté par l'Etat luxembourgeois fin 2008 dans le cadre des mesures gouvernementales de soutien au secteur financier.

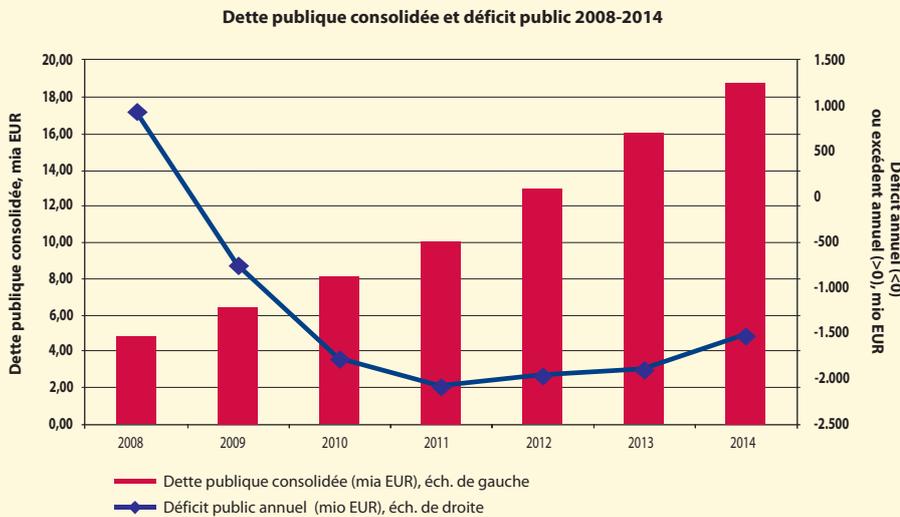
Il coule de source qu'une telle succession de budgets déficitaires nourrira de fait la dette publique de quelque 8,5 mia EUR. D'après les chiffres évoqués par le Premier Ministre, le 29 juillet 2009 à l'occasion de la déclaration gouvernementale à la Chambre des Députés, le service de la dette passerait de 14 mio EUR par an à environ 427 mio par an, le corollaire étant une augmentation de la charge d'intérêts, exprimée en pourcentage du PIB, d'une valeur proche de zéro aujourd'hui à un pourcent en 2014, ce qui nuirait gravement à la capacité d'investissement des administrations publiques. «*En d'autres mots, à partir de 2014, la charge d'intérêts entamerait chaque année les marges budgétaires permettant de financer des politiques nouvelles*»<sup>15</sup>.

Sur base du scénario central développé dans la note précitée, l'endettement public pourrait, en 2014, atteindre, voire dépasser, un niveau jusqu'ici inimaginable, à savoir 40 % du PIB. La note d'experts confirme la mise en garde de la Chambre de Commerce, formulée notamment dans le cadre de son avis budgétaire 2009, publié en novembre 2008, dans lequel fut mis en avant

<sup>14</sup> Voir [www.gouvernement.lu/gouvernement/programme-2009/programme-2009/annexe-2009.pdf](http://www.gouvernement.lu/gouvernement/programme-2009/programme-2009/annexe-2009.pdf)

<sup>15</sup> Traduction de la déclaration gouvernementale faite par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à la Chambre des députés le 29 juillet 2009

**Graphique 5 – Evolution de la dette publique et du déficit public sur la période 2008-2014**



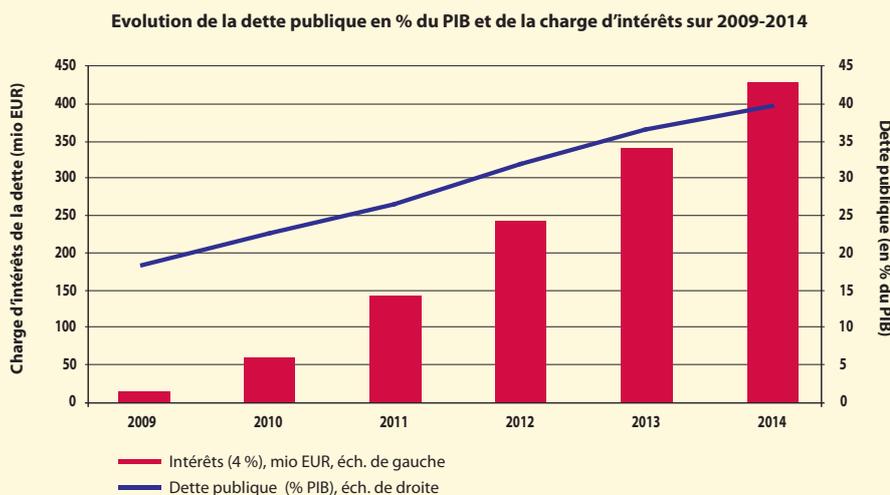
Source: Note d'experts (voir intitulé exact au premier paragraphe de cette partie). Calcul de la dette publique consolidée par la Chambre de Commerce

que la dette publique pourrait, au terme de la législature 2009-2014, dépasser le cap des 20 %, et ce sans la prise en compte de la dette cachée relative au régime général des pensions.

En synthèse, le graphique ci-dessus permet de visualiser, à partir des

données disponibles au niveau de la «note d'experts»<sup>16</sup>, l'évolution du déficit annuel en mio EUR, d'une part (ligne bleue, échelle de droite), ainsi que la dette publique consolidée en mio EUR, d'autre part (histogramme rouge, échelle de gauche). Malgré la forte insécurité

**Graphique 6 – Evolution de la dette publique en % du PIB et de la charge d'intérêts y relative**



Source: Note d'experts (voir intitulé exact au premier paragraphe de cette partie)

liée à la qualité des prévisions macroéconomiques dans le contexte économique actuel (voir ci-dessus), force est néanmoins de constater que le période où le Luxembourg a pu se prévaloir d'excédents budgétaires structurels est définitivement révolue.

Un deuxième le graphique 6, tiré directement des données brutes de la «note d'experts», permet de visualiser l'évolution prévisible de la dette publique, exprimée en pourcentage du PIB (ligne bleue, échelle de droite), ainsi que le «service de la dette», ou, en d'autres termes, la charge d'intérêts (évaluée grâce à un taux d'intérêt de 4 %) en mio EUR (histogramme rouge, échelle de gauche).

La Chambre de Commerce renouvelle sa confiance et son soutien à une politique conjoncturelle anticyclique telle que mise en œuvre dans le cadre du Plan de conjoncture du gouvernement, et ce tant que durera la crise. Elle est consciente du caractère de forte incertitude que cette dernière fait peser, en particulier sur toute tentative de prévisions macroéconomiques<sup>17</sup>. Néanmoins, il serait irresponsable d'invoquer ces incertitudes pour retarder les réformes structurelles nécessaires au maintien du caractère soutenable et durable des finances publiques, que ce soit en matière de maîtrise des dépenses de consommation courante de l'Etat ou en ce qui concerne la refonte du système de sécurité sociale à l'aune de sa viabilité à long terme. A défaut d'une action incisive et courageuse dans ces directions, la situation au niveau des finances publiques ne pourra être qualifiée de «structurellement saine»<sup>18</sup>, et la Chambre de Commerce salue expressément la volonté du gouvernement de vouloir mener une politique budgétaire prudente<sup>19</sup>, visant à éviter que la croissance des dépenses de l'Etat ne dépasse la croissance économique à moyen terme. Du reste, la Chambre de Commerce se réjouit d'avance de pouvoir collaborer à la réflexion et aux travaux et discussions annoncés au niveau du programme gou-

<sup>16</sup> A savoir que les auteurs de la note d'experts mettent à disposition la dette publique en % du PIB, d'une part, et la valeur pévisionnelle du PIB, d'autre part. La dette publique consolidée s'obtient à partir de la multiplication de ces deux facteurs

<sup>17</sup> Les auteurs de la note précitée soulignent à cet égard que «les aléas de [leur] scénario sont inhabituellement importants»

<sup>18</sup> Chambre des Salariés du Luxembourg, «Compétitivité vs Cohésion sociale – Contribution de la CSL au débat actuel», page 14

<sup>19</sup> Programme gouvernemental 2009-2014, page 95

vernemental et relatifs à la sélectivité sociale des transferts sociaux et à leur viabilité dans le long terme, ainsi qu'à la compétitivité des entreprises nationales. Elle fait siens de ce point de vue les récents propos du Premier Ministre

Juncker: «*Sozial ass, wat d'Mënsche sech haut a mar kënnen leeschten*».

La Chambre de Commerce aura l'occasion, notamment dans le contexte de l'avis qu'elle rendra sur le projet de budget de l'Etat 2010, de revenir plus en

détail sur l'évolution de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise, l'évolution des dépenses publiques et, par tant, le caractère soutenable des finances publiques en général.

STATEC – Chambre de Commerce

# Enquête de conjoncture dans les secteurs du commerce et des services

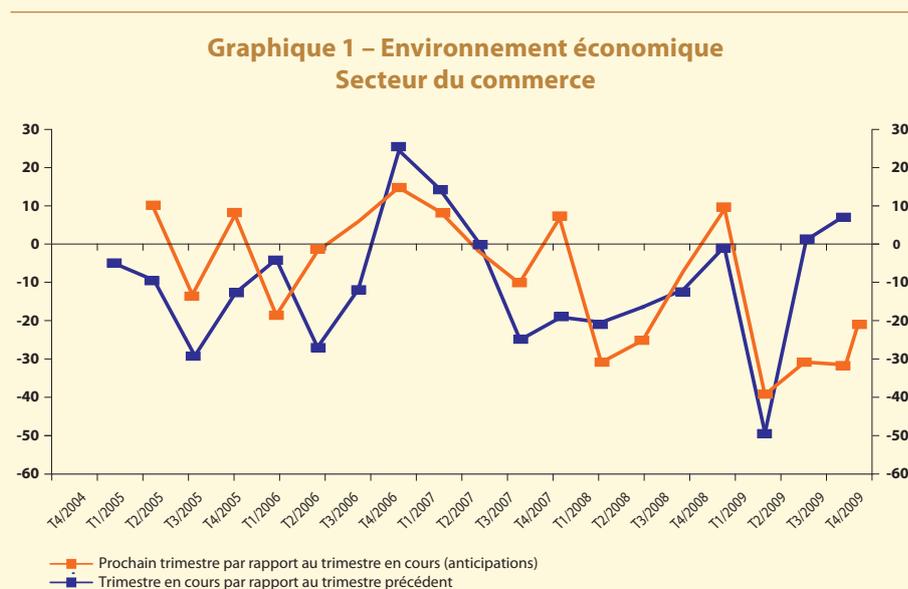
## ■ Analyse trimestrielle, septembre 2009

L'enquête de conjoncture dans le secteur du commerce et des services est réalisée par voie électronique auprès d'un échantillon représentatif de 385 entreprises (150 entreprises du secteur du commerce et 235 entreprises du secteur des services). Le taux de réponse de l'enquête relative au 3<sup>e</sup> trimestre 2009 a été de 38 %.

Il s'agit d'une enquête auprès des chefs d'entreprise qui vise à collecter leur opinion à propos de l'évolution de leur environnement économique et de leur chiffre d'affaires d'un trimestre à l'autre. Les résultats reproduits au travers des graphiques ci-dessous enregistrent, pour chaque trimestre, les soldes entre les réponses positives et négatives des entreprises (balances, c'est-à-dire la différence entre les réponses «en hausse» et les réponses «en baisse»). Deux types de «balances» sont repris dans les graphiques. L'un se rapporte à l'évolution de l'indicateur d'activité au cours du trimestre en cours par rapport au trimestre précédent, tandis que l'autre résume les anticipations pour le prochain trimestre.

## ■ Secteur du commerce

L'évolution de la balance illustrant la perception par les entreprises du secteur du commerce de leur environnement économique, du trimes-

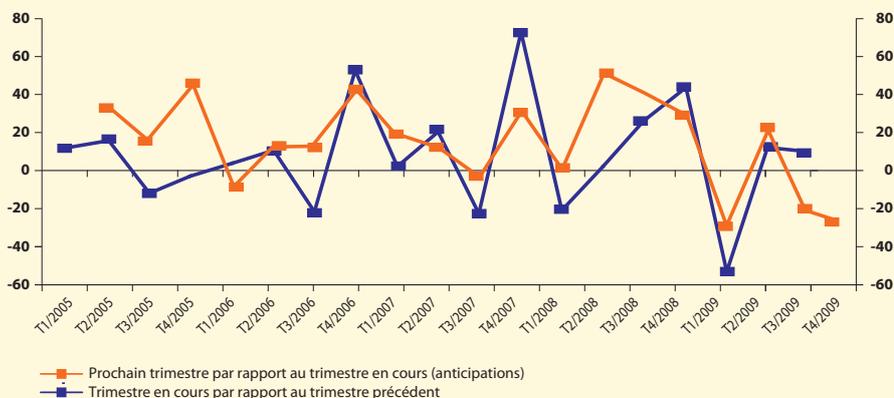


tre en cours par rapport au trimestre précédent, peut paraître assez régulière et continue depuis le 3<sup>e</sup> trimestre 2007, abstraction faite des enquêtes de conjoncture afférentes aux 4<sup>e</sup> trimestre de 2008 et 1<sup>er</sup> trimestre de 2009. Il y a en effet lieu de souligner une chute brutale de l'indicateur afférent au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2008 (de 0 à -50) et une reprise toute aussi spectaculaire de ce même indicateur le trimestre suivant (+48 points). Pour l'enquête relative au 3<sup>e</sup> trimestre, la balance se retrouve donc de nouveau en ligne avec l'évolution des deux dernières années, avec une légère hausse pendant le trimestre en cours (cf. Gra-

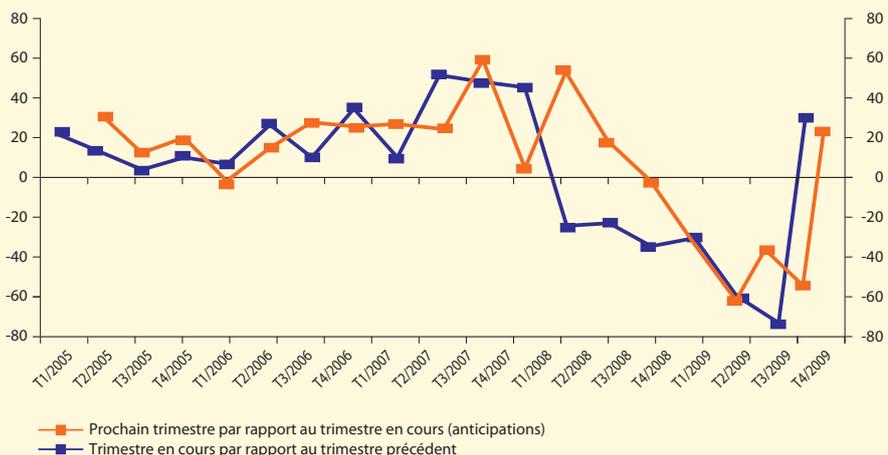
phique 1). Il est vrai que les entreprises du secteur du commerce avaient formulé lors des deux enquêtes précédentes des anticipations moins pessimistes sur les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres. Il est toutefois encore un peu tôt pour conclure de cette tendance que la confiance et la reprise seront assurément et durablement au rendez-vous du second semestre 2009.

Il convenait le trimestre dernier, dans un moment encore très incertain quant à l'évolution de la crise économique mondiale n'épargnant pas le Luxembourg, de ne pas se réjouir trop vite de la nette amélioration du solde entre les deux premiers trimestres de

**Graphique 2 – Chiffre d'affaires  
Secteur du commerce**



**Graphique 3 – Environnement économique  
Secteur des services**



2009 en termes de perception de l'environnement économique (de -50 à +2). La confirmation d'une évolution positive, même moindre, de la balance afférente (de +2 à +6), demeure toutefois un indice plutôt favorable d'une possible reprise de la confiance des entreprises en la matière, les balances étant pour la première fois, depuis la mi-2007, restées positives entre deux trimestres consécutifs. A cet égard, l'indicateur de perception concernant l'évolution attendue pour le prochain trimestre connaît lui aussi une amélioration (+11 points) qui, là encore, donne à penser à un regain de confiance de la part des chefs d'entreprise. Pour autant, le contexte de crise demeure réel et la prudence doit rester la règle.

La prudence évoquée auparavant est d'autant plus souhaitable que, s'agissant de la balance relative à l'évolution pour le secteur du commerce du chiffre d'affaires entre les deuxième et troisième trimestres 2009, il y a lieu d'observer un tassement (de +12 à +9) à comparer avec la nette remontée de l'indicateur au trimestre dernier (cf. Graphique 2).

De même, les chefs d'entreprise du secteur du commerce continuent à anticiper une évolution morose de leur chiffre d'affaires pour le prochain trimestre (baisse de 5 points de la balance afférente), ce qui dénote une certaine frilosité du secteur et nuance toute velléité d'enthousiasme excessif et prématuré, du moins pour ce secteur.

## ■ Secteur des services

Dans le cadre de cette enquête de conjoncture, le secteur des services se distingue quelque peu du secteur du commerce. En effet, l'indicateur de perception des entreprises de services vis-à-vis de l'environnement économique a littéralement grimpé en flèche pour retrouver un niveau comparable à celui du 4<sup>e</sup> trimestre 2007, c'est-à-dire aux prémices encore de la crise des *subprimes*, qui allait subséquemment se développer en crise financière et économique mondiale. Ce résultat dénote d'une reprise à la fois forte et soudaine et, partant, de la vitalité de ce secteur particulièrement porteur au Grand-Duché. Le solde y relatif passe de -72, c'est-à-dire un niveau particulièrement négatif, à +28, en l'espèce un niveau de balance fortement positif (cf. Graphique 3).

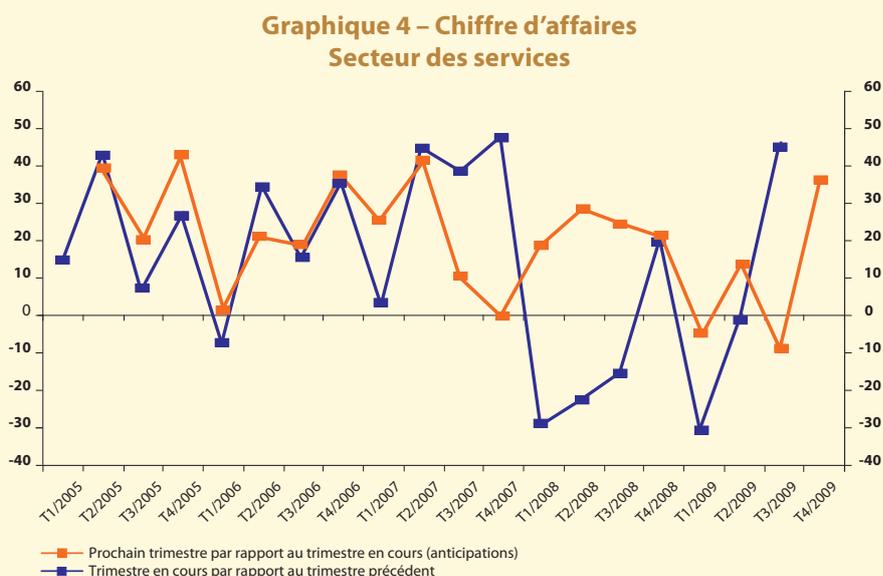
L'amélioration très importante de la perception par les entreprises de services de l'environnement se double également d'une nette reprise de la confiance du secteur quant aux prochains mois. Ainsi, la remontée de l'indicateur afférent est de l'ordre de +76 points.

Il y a lieu de faire le lien entre cette amélioration de la confiance du secteur et la hausse de la confiance mesurée par l'indicateur de confiance des consommateurs de la Banque centrale du Luxembourg (BCL).

Dans la lignée de la perception de l'environnement par les entrepreneurs de services, la balance qui concerne les résultats du point de vue du chiffre d'affaires connaît une montée fulgurante au cours du trimestre, alors que cela avait déjà été le cas lors de la précédente enquête (+48). Sans parler de reprise durable, il s'agit d'une tendance positive qui se dessine.

En ce qui concerne l'anticipation portant sur le 4<sup>e</sup> trimestre 2009, les entreprises interrogées s'attendent à encore à une nette reprise de leur activité, tranchant ainsi avec la stagnation précédemment observée pour le secteur du commerce. Globalement, le secteur des services montre une certaine vitalité et une confiance concomitante pour l'avenir, lesquelles donnent à croire en un rebond potentiellement durable de l'économie tertiaire au Luxembourg.

Même s'il paraît encore prématuré de tabler sur une sortie définitive de la crise, les éléments de l'enquête de conjoncture laissent croire en une amélioration relative des conditions économiques nationales et à un second semestre qui pourrait s'avérer globalement porteur en termes de confiance et de performances des entreprises. Il est vrai, après tout, que les niveaux des indicateurs atteints lors de la présente enquête et observés sur le Graphique 4 sont parmi les plus élevés enregistrés depuis le début de l'année 2005.



## World Economic Forum – Global Enabling Trade Report 2009

# Le Luxembourg cède une place en matière de facilité des échanges commerciaux

Le «Global Enabling Trade Report 2009» dressé par le Forum Economique Mondial (FEM) établit un classement pour 121 pays, sur base d'une série d'indicateurs encourageant le commerce selon quatre thèmes, à savoir *l'accès au marché, l'administration douanière, l'infrastructure de transport et de communication et l'environnement commercial*. Le rapport entend présenter une base de dialogue et fournir des critères permettant d'évaluer dans quelle mesure les économies disposent des atouts propices au commerce et d'identifier les domaines dans lesquels des améliorations sont prioritaires.

Deux économies asiatiques, Singapour et Hong Kong, dominent le classement des pays les plus ouverts au commerce international. Les leaders sont suivis par trois économies européennes, à savoir la Suisse, le Danemark et la Suède. Le rapport précise que les économies de Singapour et Hong Kong ont mis en place une administration douanière et un environnement commercial particulièrement efficaces, ajoutant qu'elles se sont par ailleurs dotées

### ■ Enabling Trade Index 2009

	Ranking	Score
Singapore	1	5,97
Hong Kong	2	5,57
Switzerland	3	5,44
Denmark	4	5,44
Sweden	5	5,44
Canada	6	5,35
Norway	7	5,33
Finland	8	5,33
Austria	9	5,29
Netherlands	10	5,27
New Zealand	11	5,27
Germany	12	5,24
<b>Luxembourg</b>	<b>13</b>	<b>5,12</b>
Australia	14	5,07
Ireland	15	5,02
United States	16	5,02
France	17	5,02
United Arab Emirates	18	4,97
Chile	19	4,96
United Kingdom	20	4,93

d'infrastructures de transport et de télécommunications fortement développées, assurant un transit rapide vers la destination finale, des atouts soutenus par des environnements commerciaux propices aux échanges. Ces résultats sont les témoins de l'ouverture de Singapour et de Hong Kong au commerce et aux investissements internationaux dans le cadre de leur stratégie fructueuse de développement économique.

Le Luxembourg est classé en 13<sup>e</sup> rang dans l'analyse du Forum Economique Mondial sur la facilité des échanges commerciaux, après une 12<sup>e</sup> place l'année passée, dans le premier rapport «Global Enabling Trade Report 2008». Il devance deux de ses trois voisins, à savoir la France et la Belgique et se rapproche de l'Allemagne qui se place désormais au 12<sup>e</sup> rang.

S'agissant de l'accès aux marchés, le Luxembourg affiche la meilleure performance des pays de l'Union européenne, mais se retrouve toujours nettement en dessous des performances de 57 autres pays. La complexité et la panoplie de barrières tarifaires données au niveau de l'Union européenne sont à l'origine de cette situation.

Pour ce qui est de l'administration douanière (efficacité de l'administration douanière, des procédures à l'import/export et transparence dans la gestion) le Luxembourg se classe au 49<sup>e</sup> rang, en dépit de procédures d'importation et d'exportation efficaces et rapides. Peu surprenant, le Singapour

mène ce classement. Les coûts d'importation et d'exportation au Luxembourg semblent être particulièrement élevés.

C'est au niveau de l'infrastructure du transport et des communications que le Luxembourg obtient un score très satisfaisant, soit 13<sup>e</sup>, en raison principalement d'une bonne évaluation concernant la disponibilité et l'utilisation des technologies d'information et de communication. L'Allemagne est en tête du classement de ce pilier spécifique. Plusieurs facteurs ternissent un tableau globalement positif, à savoir la saturation de notre réseau routier, la faible qualité de l'infrastructure de transports aériens qu'on pourra néanmoins nettement améliorer par la suite et la facilité d'expédition de cargaison à un pays parmi les principaux partenaires commerciaux.

Concernant l'environnement des affaires, le Luxembourg se classe 9<sup>e</sup> dans ce sous-indice où la Finlande arrive en tête. Le bon score en matière de régulation, d'application des lois et d'efficacité du Gouvernement, complété par un environnement propice à la participation de main d'œuvre étrangère et d'un degré de liberté économique permettant au capital étranger de tirer profit des opportunités de l'économie nationale, font du Luxembourg un des pays les plus ouverts au commerce international.

Elaboré à un moment critique pour le commerce mondial avec le déclin de l'activité économique globale, la baisse

des volumes commerciaux et l'adoption par les pouvoirs publics de politiques de stimulation et de réformes institutionnelles anticycliques, ce rapport rappelle les risques liés au protectionnisme tout comme il rappelle la réduction de la pauvreté ayant accompagné l'expansion du commerce international dans les années qui ont précédé 2008.

Le rapport de 2009 met en outre en garde contre les dangers du protectionnisme, tout en dégagant des indicateurs fournissant des orientations quant aux pistes à suivre pour relancer le commerce international. L'encouragement du commerce transfrontalier est susceptible d'atténuer les effets de la crise mondiale, étant donné que les mesures en faveur du commerce réduiront les frais des transactions, occultant ainsi en partie les effets de l'effondrement de la demande.

L'Enabling Trade Index utilise, d'une part, une combinaison de données accessibles au grand public et, d'autre part, les résultats de l'Executive Opinion Survey, une étude annuelle exhaustive réalisée par le World Economic Forum en collaboration avec son réseau d'instituts partenaires (instituts de recherche et organisations économiques de premier plan) situés dans les pays étudiés. Cette étude fournit des données précieuses sur de nombreuses questions essentielles touchant aux institutions et aux environnements économiques, ainsi que des indicateurs relatifs au commerce international.

## Enabling Trade Index

	Rank (out of 121)	Score (1-7 scale)
<b>2009 Index</b>	<b>13</b>	<b>5.1</b>
<b>Market access</b>	<b>58</b>	<b>4.0</b>
Domestic and foreign market access	58	4.0
<b>Border administration</b>	<b>24</b>	<b>5.2</b>
Efficiency of customs administration	49	4.0
Efficiency of import-export procedures	24	5.5
Transparency of border administration	10	6.1
<b>Transport and communications infrastructure</b>	<b>13</b>	<b>5.4</b>
Availability and quality of transport infrastructure	19	5.0
Availability and quality of transport services	13	5.2
Availability and use of ICTs	5	6.0
<b>Business environment</b>	<b>9</b>	<b>5.9</b>
Regulatory environment	8	5.5
Physical security	7	6.2



## ■ Le Luxembourg se classe 2<sup>e</sup> par rapport à ses voisins:

	Indice total	Accès au marché	Administration aux frontières	Infrastructure du transport et des communications	Environnement des affaires
Luxembourg	13	58	24	13	9
Allemagne	12	90	11	1	10
Belgique	21	80	29	12	20
France	17	89	19	7	23

Le tableau ci-dessous, issu du rapport, permet de visualiser la performance atteinte par le Luxembourg, ainsi que le rang atteint parmi 121 pays, par grand thème et sous-indice.

La mauvaise performance relative au niveau de l'accès au marché est largement généralisée à l'échelle de l'Union

européenne (voir ci-dessus). Comparé à nos trois pays voisins, il apparaît que le Luxembourg doit néanmoins poursuivre ses investissements au niveau des infrastructures, notamment routières et aériennes. En ce qui concerne l'administration aux frontières et les infrastructures, le Grand-Duché doit pour-

suivre ses efforts par rapport à la France ou l'Allemagne.

Il est possible de télécharger l'intégralité du classement du Global Enabling Trade Report 2009 sur le site Internet suivant: [www.weforum.org/getr](http://www.weforum.org/getr).

## Ifo World Economic Survey (WES)

# Clear Improvement in the Ifo World Economic Climate

The Ifo World Economic Climate Indicator rose in the third quarter of 2009 for the second time in succession. The rise in the indicator was primarily the result of the clearly more favourable expectations for the coming six months. But also the appraisals of the current economic situation have improved slightly for the first time since the third quarter of 2007.

The **economic expectations** in *North America* and *Asia* are particularly optimistic. But also in *Western Europe*, *Russia* and *Latin America*, the expectations for the coming six months have again been revised upwards. In

contrast, the economic expectations in most of the countries of *Central and Eastern Europe* remain negative albeit somewhat improved over the previous quarter. In contrast, the current economic situation is assessed as definitely unfavourable in all major regions. In the *euro area*, *Central and Eastern Europe* and *Russia*, the current economic situation has been even assessed as somewhat worse.

The **inflation expectations** for 2009 are clearly lower, on a world average, than the inflation expectations for the previous year (2.5 % vs. 5.4 %). According to the expectations of the

WES participants, price increases in the course of the coming six months will stabilise around the currently low level. On average for the world, neither a boost in inflation nor a slide into deflation is foreseen.

**Short-term central bank rates** will remain at current low levels over the next six months, in the opinion of the WES experts. In accord with the more favourable economic prospects, the WES experts anticipate that the *long-term interest rates* are likely to rise in most countries over the coming six months.

The **euro** is regarded as slightly overvalued by the WES experts, on a

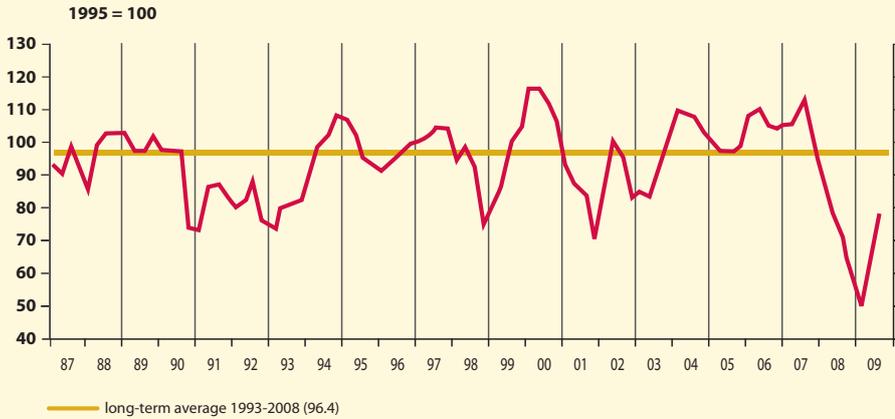
## ■ World Economy (Index, 1995 = 100)

Quarter / year	III/07	IV/07	I/08	II/08	III/08	IV/08	I/09	II/09	III/09
Climate	113.6	99.3	90.4	81.4	73.4	60.0	50.1	64.4	78.7
Situation	127.9	118.7	109.6	96.8	85.8	67.6	45.7	38.4	42.0
Expectations	100.0	80.7	71.9	66.7	61.4	52.6	54.4	89.5	114.0

## ■ World Economy

Climate (Index, 1995 = 100)	III/07	IV/07	I/08	II/08	III/08	IV/08	I/09	II/09	III/09
North America	108.6	85.7	72.4	60.9	62.7	53.9	48.6	70.6	83.0
Western Europe	110.9	93.0	81.9	75.9	63.1	51.2	45.2	55.4	65.7
Asia	115.7	105.6	100.9	88.0	75.9	61.1	50.0	73.1	94.4

Ifo World Economic Climate\*



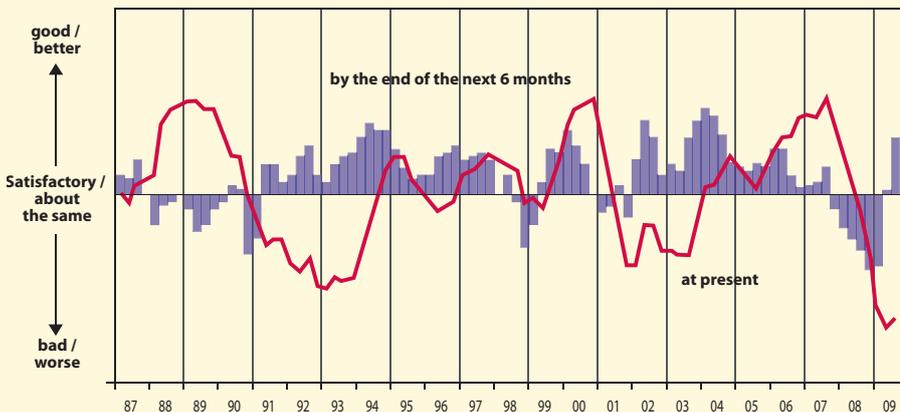
\* Arithmetic mean of judgement about the present and expected economic situation  
Source: Ifo World Economic Survey (WES) III/2009

Western Europe – Economic Climate\*



\* Arithmetic mean of judgement about the present and expected economic situation  
Source: Ifo World Economic Survey (WES) III/2009

Economic Situation and Expectations – World Economy



Source: Ifo World Economic Survey (WES) III/2009

world average. The other major world currencies, the *US dollar*, the *Japanese yen* and the *British pound*, in contrast are viewed as nearly properly valued.

Since 1981 the Ifo Institute has conducted a quarterly survey in numerous countries on business cycle developments and other economic factors in the experts' home countries. The Luxembourg Chamber of Commerce actively participates in the quarterly "Ifo World Economic Survey". The July 2009 survey received responses from 1,049 experts in 92 countries. The survey is conducted in cooperation with the International Chamber of Commerce in Paris (ICC).

Ifo Economic Clock and the World Economic Climate

For a global, medium-term forecast a look at the Ifo Economic Clock showing the development of the two components of the economic climate index over the last seven years visualizes the trend. The business cycle typically goes clockwise in a circle; expectations leading assessments of the present situation.

In the third quarter of 2009 the economic climate index has left the recession area, as the economic expectations for the next six months have improved considerably. However, the assessments of the present economic remained in the negative area, improving only marginally on a worldwide average. For an upswing, the assessments of the present economic situation have to catch up more clearly with economic expectations; otherwise the economic recovery remains in a fragile state.

The Ifo World Economic Climate is the arithmetic mean of the assessments of the current situation and economic expectations for the next six months. The correlation of the two climate components can be illustrated in a four quadrant diagram ("Ifo Konjunkturuhr"). The assessments on the present economic situation are positioned along the abscissa, the responses on the economic expectations on the ordinate. The diagram is divided into four quadrants, defining the four phases of the world business cycle. For example, should the assessments of the interviewed experts on the present situation be negative, but the expectations became positive, the world business cycle is in an upswing phase (top left quadrant).



**LA VENTE**

**UN MÉTIER PASSIONNANT**

[www.pushup.lu](http://www.pushup.lu)

Carole, 36 ans, vit à Arlon, parle français et luxembourgeois, conseillère de vente en prêt-à-porter depuis 19 ans

« Mon métier me va comme un gant.

Grâce à mon expérience, je procure à chaque client des conseils sur mesure pour qu'il ressorte le sourire aux lèvres. J'aime me dire que grâce à mes vêtements, la vie est un peu plus facile à porter.

Plus que des vêtements, je vends le plaisir de les porter. »

Accueillants et disponibles, les professionnels des métiers de la vente sont à votre service dans les commerces du pays afin de vous conseiller.

Pour en savoir plus : [www.pushup.lu](http://www.pushup.lu)

Action initiée par la **clc** et la Fédération des Artisans avec le soutien de la Chambre de Commerce

## World Economic Forum – Global Competitiveness Report 2009-2010

## Le Luxembourg gagne quatre places mais reste derrière ses trois pays voisins

**D**'après le rapport annuel établi par le World Economic Forum (WEF), le Grand-Duché de Luxembourg améliore sa position dans le classement international des économies les plus compétitives, passant du 25<sup>e</sup> au 21<sup>e</sup> rang mondial.

Comme par le passé, les Etats-Unis et la Suisse occupent les deux premières places de ce classement international, avec un avantage cette année pour la Suisse. Singapour, la Suède et le Danemark complètent dans cet ordre le top 5 du classement WEF, Singapour ayant de surcroît bondi de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> place en une année. Par ailleurs, l'Europe demeure assez bien représentée en tête du classement (Suède au 4<sup>e</sup> rang, Finlande au 5<sup>e</sup> rang, Pays-Bas à la 10<sup>e</sup> position). De surcroît, et comme souvent, il y a lieu de souligner de belles percées dans le classement, comme c'est le cas cette année pour l'Australie (progression de 4 places), la Nouvelle-Zélande (+4 également), les Emirats Arabes Unis (du 31<sup>e</sup> au 23<sup>e</sup> rang). D'autres en revanche voient leur position compétitive relative se dégrader quelque peu (exemples des

Pays-Bas, de l'Autriche, et plus encore de la République de Corée qui passe de la 13<sup>e</sup> à la 19<sup>e</sup> place mondiale).

Les pays asiatiques connaissent des fortunes différentes tout en demeurant relativement présents dans le top 20 du classement WEF: Singapour, déjà citée, et Taiwan renforcent fortement leur position compétitive (respectivement +3 et +5), alors que la Malaisie et la Corée sont sensiblement déclassées (-3 et -6). La Chine n'a vu pour sa part qu'une amélioration toute relative, passant de la 30<sup>e</sup> à la 29<sup>e</sup> place du classement international. En outre, des nations semblent subir à plein les déconvenues de la crise mondiale, certaines allant jusqu'à perdre plus de dix places (exemple de la Russie), à l'inverse d'autres pays qui, bien au contraire, se voient propulsés en avant jusqu'à vingt marches (+18 pour l'Azerbaïdjan, lequel déclassé l'Indonésie, la Hongrie ou la Turquie, +8 pour le Brésil). Nombre de pays du Moyen-Orient et du nord de l'Afrique sont dans la première partie du classement (Israël, Arabie Saoudite, Tunisie) et il y a lieu de souligner la tenue, dans le contexte difficile précité de certains pays du Golf (Qatar, Koweït).

Il importe de mettre en perspective la progression honorable du Grand-Duché de Luxembourg dans le classement WEF et, partant, sa position compétitive relative avec la dégradation conjoncturelle mondiale inhérente à la crise financière et économique internationale. La Chambre de Commerce

se réjouit certes de l'amélioration de la position du Grand-Duché dans un tel classement international très médiatisé. Elle tient cependant à souligner que le Luxembourg continue à présenter des faiblesses structurelles qui entravent sa compétitivité, surtout dans un contexte conjoncturel défavorable (cf. à cet égard l'article dans cette même rubrique «Economie» sur la nécessité de réformes structurelles).

Le classement établi par le World Economic Forum repose à la fois sur des indicateurs statistiques et sur l'opinion des décideurs économiques et des dirigeants d'entreprise. C'est la Chambre de Commerce qui est en charge de la coordination de cette enquête au niveau national. La hiérarchisation des économies du point de vue de leur compétitivité est fondée, dans le cadre du classement WEF, sur la détermination d'un indice global de compétitivité qui tient compte de l'analyse détaillée de trois «piliers» fondamentaux de la croissance et de la compétitivité au niveau mondial. Ces piliers sont les exigences fondamentales en matière de compétitivité (institutions publiques, infrastructure, macroéconomie, santé et enseignement primaire), les améliorateurs d'efficacité (enseignement supérieur et formation continue, efficacité des marchés des biens et du travail, sophistication du marché financier, utilisation des nouvelles technologies, taille de marché) et les facteurs dits de sophistication (degré de sophistication des entreprises et innovation). ■

LETTREGE ■  
DIGITAL PRINT ■  
SERIGRAPHIE ■  
SIGNALETIQUE ■  
TEXTILE ■

Technique Publicitaire  
Professionnelle & Créative



Technique Publicitaire

D-54317 Osburg / Trier  
Phone: +49 6500 9141-30

Z.I. à côté de la B 52 /  
Prolongement direct de l'autoroute Wasserbillig-Trier

Un rapport plus complet de la plus récente étude  
du World Economic Forum peut être commandé gratuitement auprès  
du Département Economique de la Chambre de Commerce  
(E-mail: [eco@cc.lu](mailto:eco@cc.lu))

■ **Tableau: Classement de l'indice global de compétitivité 2009-2010 (selon WEF)**

Country / Economy	GCI 2009-2010		
	Rank	Score	Rank 2008-2009
Switzerland	1	5.60	2
United States	2	5.59	1
Singapore	3	5.55	5
Sweden	4	5.51	4
Denmark	5	5.46	3
Finland	6	5.43	6
Germany	7	5.37	7
Japan	8	5.37	9
Canada	9	5.33	10
Netherlands	10	5.32	8
Hong Kong SAR	11	5.22	11
Taiwan, China	12	5.20	17
United Kingdom	13	5.19	12
Norway	14	5.17	15
Australia	15	5.15	18
France	16	5.13	16
Austria	17	5.13	14
Belgium	18	5.09	19
Korea, Rep.	19	5.00	13
New Zealand	20	4.98	24
Luxembourg	21	4.96	25
Qatar	22	4.95	26
United Arab Emirates	23	4.92	31
Malaysia	24	4.87	21
Ireland	25	4.84	22
Iceland	26	4.80	20
Israel	27	4.80	23
Saudi Arabia	28	4.75	27
China	29	4.74	30
Chile	30	4.70	28
Czech Republic	31	4.67	33
Brunei Darussalam	32	4.64	39
Spain	33	4.59	29
Cyprus	34	4.57	40
Estonia	35	4.56	32
Thailand	36	4.56	34
Slovenia	37	4.55	42
Bahrain	38	4.54	37
Kuwait	39	4.53	35
Tunisia	40	4.50	36
Oman	41	4.49	38
Puerto Rico	42	4.48	41
Portugal	43	4.40	43
Barbados	44	4.35	47
South Africa	45	4.34	45
Poland	46	4.33	53
Slovak Republic	47	4.31	46
Italy	48	4.31	49
India	49	4.30	50
Jordan	50	4.30	48
Azerbaijan	51	4.30	69
Malta	52	4.30	52
Lithuania	53	4.30	44
Indonesia	54	4.26	55
Costa Rica	55	4.25	59
Brazil	56	4.23	64
Mauritius	57	4.22	57
Hungary	58	4.22	62
Panama	59	4.21	58
Mexico	60	4.19	60
Turkey	61	4.16	63
Montenegro	62	4.16	65
Russian Federation	63	4.15	51
Romania	64	4.11	68
Uruguay	65	4.10	75
Botswana	66	4.08	56
Kazakhstan	67	4.08	66

Country / Economy	GCI 2009-2010		
	Rank	Score	Rank 2008-2009
Latvia	68	4.06	54
Colombia	69	4.05	74
Egypt	70	4.04	81
Greece	71	4.04	67
Croatia	72	4.03	61
Morocco	73	4.03	73
Namibia	74	4.03	80
Vietnam	75	4.03	70
Bulgaria	76	4.02	76
El Salvador	77	4.02	79
Peru	78	4.01	83
Sri Lanka	79	4.01	77
Guatemala	80	3.96	84
Gambia, The	81	3.96	87
Ukraine	82	3.95	72
Algeria	83	3.95	99
Macedonia, FYR	84	3.95	89
Argentina	85	3.91	88
Trinidad and Tobago	86	3.91	92
Philippines	87	3.90	71
Libya	88	3.90	91
Honduras	89	3.86	82
Georgia	90	3.81	90
Jamaica	91	3.81	86
Senegal	92	3.78	96
Serbia	93	3.77	85
Syria	94	3.76	78
Dominican Republic	95	3.75	98
Albania	96	3.72	108
Armenia	97	3.71	97
Kenya	98	3.67	93
Nigeria	99	3.65	94
Tanzania	100	3.59	113
Pakistan	101	3.58	101
Suriname	102	3.57	103
Benin	103	3.56	106
Guyana	104	3.56	115
Ecuador	105	3.56	104
Bangladesh	106	3.55	111
Lesotho	107	3.54	123
Uganda	108	3.53	128
Bosnia and Herzegovina	109	3.53	107
Cambodia	110	3.51	109
Cameroon	111	3.50	114
Zambia	112	3.50	112
Venezuela	113	3.48	105
Ghana	114	3.45	102
Nicaragua	115	3.44	120
Côte d'Ivoire	116	3.43	110
Mongolia	117	3.43	100
Ethiopia	118	3.43	121
Malawi	119	3.42	119
Bolivia	120	3.42	118
Madagascar	121	3.42	125
Tajikistan	122	3.38	116
Kyrgyz Republic	123	3.36	122
Paraguay	124	3.35	124
Nepal	125	3.34	126
Timor-Leste	126	3.26	129
Mauritania	127	3.25	131
Burkina Faso	128	3.23	127
Mozambique	129	3.22	130
Mali	130	3.22	117
Chad	131	2.87	134
Zimbabwe	132	2.77	133
Burundi	133	2.58	132

24. September 2009

## 6. Deutsch-Luxemburgische Wirtschaftskonferenz: Ethik in der Wirtschaft



**Z**um sechsten Mal findet am 24. September 2009 die Deutsch-Luxemburgische Wirtschaftskonferenz statt, die von der Handelskammer des Großherzogtums Luxemburg in Zusammenarbeit mit der Deutschen Botschaft in Luxemburg und der ahk debelux organisiert wird.

Unter dem Thema „**Ethik in der Wirtschaft**“ beleuchten Experten die Frage, wie innerbetriebliche Vorschriften zur Korruptionsbekämpfung bei einem deutschen Großunternehmen durchgesetzt werden. Außerdem beschäftigen sich die Beiträge mit der Revitalisierung des wirtschaftlichen Handelns durch Werteorientierung.

### Als Redner haben zugesagt:

- Herr Luc Frieden, Finanzminister des Großherzogtums Luxemburg;
- Herr Dr. Andreas Pohlmann, Chief Compliance Officer, Siemens München;
- Herr Professor Dr. Rolf Tarrach, Rektor der Universität Luxemburg;
- Herr Michel Wurth, Präsident der Handelskammer Luxemburg und Mitglied des Vorstands von Arcelor-Mittal.

Zu der nunmehr sechsten Konferenz dieses Veranstaltungszyklus sind interessierte Unternehmer aus Luxemburg und der Großregion herzlich eingeladen.

Die Gespräche lassen sich beim anschließenden Cocktail-Empfang in entspannter Atmosphäre fortsetzen. ■

**Tagungsort:** Handelskammer Luxemburg, 7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxemburg-Kirchberg

**Zeit:** 10.00 – 12.00 Uhr

**Kontakt:** Wirtschaftsabteilung der Handelskammer Luxemburg  
Tel.: (+352) 42 39 39-350 – E-Mail: [eco@cc.lu](mailto:eco@cc.lu)

Sollte diese Konferenz auf Ihr Interesse stoßen, so können Sie sich gerne über die Internet-Seite der Handelskammer Luxemburg ([www.cc.lu](http://www.cc.lu)), unter dem Menüpunkt „Calendrier Chambre de Commerce“ einschreiben



# Enquête Eurochambres 2010

L'association des Chambres de Commerce et d'Industrie européennes Eurochambres va procéder cette année à la 17<sup>e</sup> édition de l'enquête annuelle sur la conjoncture européenne. Au Grand-Duché, cette enquête est dirigée et réalisée par la Chambre de Commerce en collaboration avec TNS-ILRES, qui effectuera la collecte des données par téléphone auprès de quelque 1.000 entreprises au cours des deux premières semaines d'octobre 2009. Les entreprises faisant partie de l'échantillon retenu (c.-à-d. les entreprises ayant plus de 10 salariés) vont recevoir pour information le questionnaire afférant fin septembre.

L'objectif de l'enquête est de connaître l'évolution des principaux indicateurs de la vie économique des entreprises en 2009 par rapport à 2008. Par ailleurs, les enquêteurs demandent aux dirigeants d'entreprise de s'exprimer quant aux perspectives économiques et quant à leurs attentes pour l'année 2010. Au Luxembourg, cette enquête est actuellement la seule à prendre en compte les prévisions de tous les secteurs d'activité de l'économie (hormis l'agriculture, la santé et l'administration publique).

En outre, la qualité de l'enquête Eurochambres est très bonne et les résultats en découlant sont statistiquement significatifs et représentatifs.

Le succès de l'enquête dépend largement de la participation des entreprises questionnées. Les dernières années, quelque 90 % des entreprises luxembourgeoises choisies avaient participé à l'enquête et ont contribué, par cette voie, au succès de l'enquête Eurochambres au Luxembourg.

Les résultats de l'enquête 2010 seront publiés dans le Merkur 10/2009 et pourront être consultés à partir de décembre sur le site internet de la Chambre de Commerce ([www.cc.lu](http://www.cc.lu)) et d'Eurochambres ([www.eurochambres.be](http://www.eurochambres.be)).

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le Département Economique de la Chambre de Commerce (Tél.: (+352) 42 39 39-350 – E-mail: [eco@cc.lu](mailto:eco@cc.lu)).

# Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: (+352) 42 39 39-354/332 et peut être téléchargée sur le site [www.cc.lu](http://www.cc.lu) (rubrique «Avis»).

## ■ Ministère de l'Environnement et Ministère du Travail et de l'Emploi

Projet de règlement grand-ducal a) modifiant le règlement grand-ducal modifié du 16 juillet 1999 portant nomenclature et classification des établissements classés, b) modifiant l'annexe I du règlement grand-ducal du 14 septembre 2000 concernant les états des risques et les rapports de sécurité. PRG (3527BFR)

## ■ Ministre des Transports

*Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant:*

- 1) l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques,
- 2) le règlement grand-ducal modifié du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non résidents ainsi qu'aux mesures d'exécution de la législation en matière de mise en fourrière des véhicules et en matière de permis à points. (3528BJO)

Projet de règlement grand-ducal relatif aux matières enseignées dans le cadre de la qualification initiale et de la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises ou de voyageurs ainsi qu'aux critères d'agrément pour dispenser cet enseignement. (3532JMA)

## ■ Ministère de la Santé

Projet de règlement grand-ducal concernant la fabrication de produits à base de viande et la mise sur le marché de ces produits d'ongulés domestiques provenant de cette exploitation.

Projet de règlement ministériel concernant l'abattage à la ferme des ongulés provenant de leur exploitation et la mise sur le marché de cette viande. (3529ZCH)

## ■ Ministère de la Justice

Projet de loi sur les associations sans but lucratif et les fondations. (3530ZCH)

## ■ Ministère d'Etat

Projet de loi relatif à la «Déclaration de certains Gouvernements européens à la phase d'exploitation des lanceurs Ariane, Vega et Soyouz au Centre spatial guyanais». (3531KMR)

Projet de loi autorisant le Gouvernement à participer au financement des travaux nécessaires à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées générées par les communes de la Moselle inférieure. (3533WDM)

## ■ Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire

*Projet de règlement grand-ducal portant organisation:*

- de la division d'incendie et de sauvetage de l'Administration des services de secours;
- des services d'incendie et de sauvetage des communes.

Projet de règlement grand-ducal fixant les modalités d'exécution du chapitre 5 du congé spécial des volontaires des Services de Secours de la loi du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des Services de Secours.

*Projet de règlement grand-ducal fixant:*

- l'organisation de la formation des agents des services de secours et de la population;
- la composition, l'organisation et les missions de la Commission à la formation de l'Administration des Services de Secours.

*Projet de règlement grand-ducal fixant:*

- l'organisation, le fonctionnement et les modalités de nomination et d'indemnisation des membres du Conseil supérieur des Services de Secours,
- les indemnités revenant aux conseillers techniques de l'Administration des Services de Secours.

Projet de règlement grand-ducal portant organisation du contrôle médical des agents des Services de Secours. (3534ZCH)

## ■ Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques. (3535BJO)

## ■ Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et Ministère de la Santé

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. (3536WDM)

## ■ Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle

*Avant-projet de règlement grand-ducal déterminant:*

- 1) les conditions d'attribution des certificats et diplômes sur la base des modules acquis et mis en compte pour l'apprentissage tout au long de la vie;
- 2) la nature des modules préparatoires par formation accordant l'accès aux études techniques supérieures;
- 3) l'organisation et la nature des projets intégrés. (3537TRO)

*Avant-projet de règlement grand-ducal fixant les modalités d'organisation:*

- 1) du régime de la formation de technicien et
- 2) du régime professionnel de l'enseignement secondaire technique. (3538TRO)

## ■ Ministère des Finances

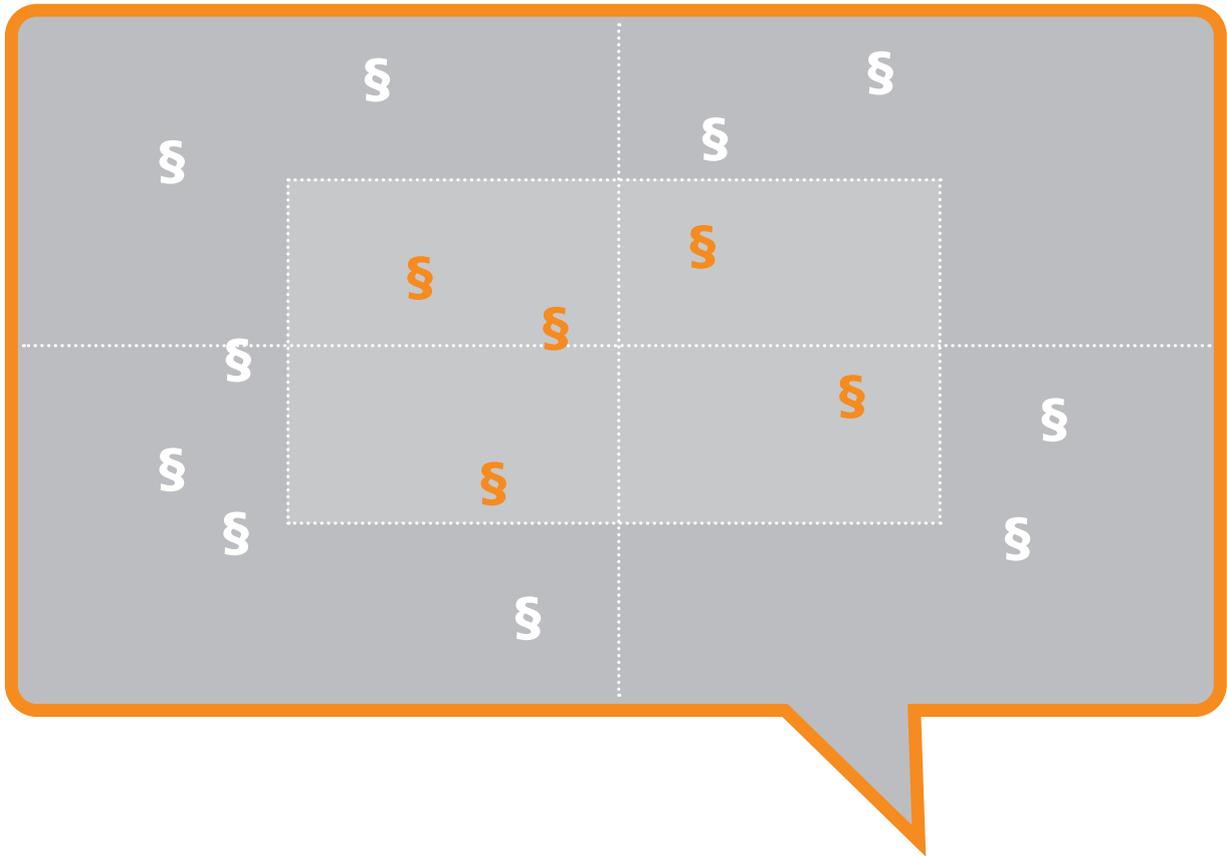
Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes. (3539TAN)

*Projet de règlement grand-ducal modifiant:*

- le règlement grand-ducal modifié du 11 novembre 2003 pris en exécution de la loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs
- le règlement grand-ducal modifié du 11 novembre 2003 relatif au fonctionnement du Fonds de Garantie Automobile. (3540TAN)

Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 5 décembre 2007 précisant les conditions d'agrément et d'exercice des entreprises de réassurance. (3541TAN)

# 156 avis annuels pour défendre les intérêts du monde économique



Depuis sa création et en accord avec la mission qui lui est conférée par la loi, la Chambre de Commerce donne régulièrement son avis sur des propositions de loi ou de règlement grand-ducal. C'est dans cet esprit que les collaborateurs de la Chambre de Commerce ont émis quelque **156 avis** pour défendre les intérêts du monde économique

en général, et de ses entreprises membres en particulier. Tous les avis en cours de rédaction peuvent être consultés sur le site [www.cc.lu](http://www.cc.lu). Un forum de discussion permet de faire entendre votre voix et de partager vos idées avec nos juristes et économistes. Votre avis aussi nous intéresse !

## DÉPARTEMENT AVIS ET AFFAIRES JURIDIQUES

 (+352) 42 39 39 – 354

 [avis@cc.lu](mailto:avis@cc.lu)



# Registre de Commerce et des Sociétés: ce qui change pour les entreprises

La loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises (la «Loi de 2002») avait initié un ambitieux projet de réforme de modernisation du registre de commerce luxembourgeois («RCS»)<sup>1</sup>.

Le règlement grand-ducal du 25 février 2007 a matérialisé la deuxième grande phase des réformes du RCS suivant celle du lancement du nouveau RCS au 1<sup>er</sup> février 2003 en permettant, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2007, la consultation via le site Internet du registre des documents déposés au RCS à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de même que la possibilité d'obtenir, par ce biais, un extrait des inscriptions au format électronique reprenant les principales données signalétiques à jours des personnes immatriculées ou un certificat de dénomination libre.

La loi du 20 avril 2009 sur le dépôt électronique auprès du registre de commerce et des sociétés (la «Loi de 2009») et le règlement grand-ducal du 22 avril 2009 (le «RGD de 2009») initient une nouvelle étape de la réforme du RCS. Ils introduisent **la simplification et la dématérialisation de la procédure de dépôt auprès du RCS pour les usagers du RCS**.

L'adaptation des dispositions régissant l'activité et le fonctionnement du RCS a été rendue nécessaire notamment afin de le conformer à l'évolution du droit communautaire et national ayant une influence directe sur l'activité du RCS. Il a semblé également opportun au législateur de formaliser, à travers la Loi de 2009, certains principes et procédures nées de la pratique après quelques années de fonctionnement du RCS sous sa structure modernisée.

Cette nouvelle étape, mise en œuvre de manière technique par le RCS depuis le 1<sup>er</sup> mai 2009, à l'ex-

- Chaque personne doit disposer de son propre numéro.
- Les commerçants personnes physiques décident librement du descriptif de leur activité commerciale dans le formulaire de réquisition en vue de leur immatriculation.
- Obligation d'identifier les mandataires sociaux ainsi que les représentants permanents des personnes morales.
- En principe, le gestionnaire du RCS n'accepte de recevoir que les informations et documents dont la loi prescrit le dépôt.
- Les nouvelles règles relatives à la dénomination des personnes immatriculées: vérification de la disponibilité par le gestionnaire du RCS.
- Tous les documents déposés au RCS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 sont consultables sur le site Internet [www.rcsl.lu](http://www.rcsl.lu).
- L'authenticité des extraits électroniques délivrés par le RCS est certifiée par une signature électronique incorporée dans les propriétés du document.
- L'ouverture **du guichet unique depuis le 1<sup>er</sup> mai 2009** permet un dépôt et l'enregistrement des documents et actes sous seing privés plus rapide et un paiement facilité: règlement simultané du droit d'enregistrement fixe de EUR 12 et des frais de dépôt et de publication au Mémorial.
- **Le dépôt électronique** au RCS est possible **à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009** par le biais du certificat LuxTrust et bénéficie de frais administratifs de dépôt réduits de 20 %. Des formations sont proposées en septembre et octobre à l'IFCC.
- L'introduction d'une nouvelle grille de tarifs fixes applicables aux dépôts et publications de documents.
- Un nouveau service est proposé par le RCS: le suivi des dépôts des personnes immatriculées.
- Un nouveau portail d'informations: le module statistique concernant le nombre d'immatriculations, de radiations et de décisions judiciaires qui ont été déposées au RCS durant une période mensuelle déterminée.
- Le RCS est devenu membre de l'*European Business Register* («EBR») ([www.ebr.org](http://www.ebr.org)) qui permet à partir de 2010 d'avoir accès aux informations signalétiques et financières officielles de plus de 25 millions d'entreprises européennes.

<sup>1</sup> Le RCS est géré par le groupement d'intérêt économique RCSL constitué par l'Etat, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers

ception du dépôt électronique qui sera ouvert au public à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009, concerne principalement les formalités de dépôt et enregistrement des documents, mais vise également un certain nombre d'autres changements qu'il importe de connaître.

#### **A. Les nouvelles formalités d'immatriculation et de déclaration**

La Loi de 2009 et le RGD de 2009 effectuent une refonte des procédures et formalités d'enregistrement applicables tant aux usagers du RCS qu'au fonctionnement interne à celui-ci. Les principales modifications pratiques ont fait l'objet de diverses publications accessibles, sans frais, sur le site Internet du registre: [www.rcl.lu](http://www.rcl.lu).

#### **Les associations d'assurances mutuelles doivent s'immatriculer**

L'article 1<sup>er</sup> de la Loi de 2002 énumère la liste des personnes physiques ou morales devant être immatriculées auprès du RCS. Au vu du constat que les associations d'assurances mutuelles étaient déjà immatriculées sous la rubrique des sociétés commerciales alors qu'aucune disposition légale ne l'imposait, la Loi de 2009 régularise la pratique en imposant l'obligation d'immatriculation des associations d'assurances mutuelles.

Pour rappel, sont tenues de s'immatriculer auprès du RCS les personnes et entités suivantes: les commerçants personnes physiques, les sociétés commerciales, les groupements d'intérêt économique, les groupements européens d'intérêt économique, les succursales créées au Luxembourg par des sociétés et commerçants personnes physiques relevant du droit d'un autre Etat, les sociétés civiles, les associations sans but lucratif, les fondations, les associations d'épargne pension, les associations agricoles, les établissements publics de l'Etat et des communes, les associations d'assurances mutuelles et les autres personnes morales dont l'immatriculation est prévue par la loi.

Il convient de rappeler que les personnes physiques ou morales qui n'entrent dans aucune des catégories listées ci-dessus ne sont pas en droit d'être immatriculées au RCS et qu'elles ne lui communiquent aucune donnée sociale



ou comptable. Pour les entités soumises à l'obligation d'immatriculation, le fait de ne pas communiquer leur documentation sociale et comptable au RCS dans les délais exigés par la loi constitue une infraction pénale. Par ailleurs, le RGD de 2009 permet au gestionnaire du RCS de rayer d'office toute personne qui n'a pas effectué de dépôt depuis dix ans.

Les usagers du RCS sont habitués aux formalités de dépôt lors d'une demande d'immatriculation. Les données à communiquer au RCS par le biais des formulaires de réquisition lors de l'immatriculation sont nécessaires à l'exacte identification de la personne ou de l'entité concernée par le biais de sa dénomination, de son objet, de sa localisation ainsi que des personnes en charge de sa gestion.

Pour assurer une tenue à jour des données et par conséquent une information complète et fiable au public, toute personne immatriculée doit, dans le mois de l'événement, communiquer la documentation ou l'information requise au gestionnaire du RCS en vue du maintien à jour de son dossier. Les changements ou modifications des données inscrites au RCS sont communiqués au RCS sur base des formulaires

de réquisition accompagnés, le cas échéant, des documents destinés à la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

#### **L'immatriculation des commerçants personnes physiques**

Les commerçants personnes physiques ne sont, d'une part, plus tenus de retranscrire dans leur demande d'immatriculation l'objet de commerce tel qu'il figure sur leur autorisation d'établissement. Ils peuvent dorénavant **librement décider du descriptif de leur activité commerciale** dans le formulaire de réquisition et apporter des précisions concernant leur activité commerciale.

D'autre part, les dispositions relatives à la radiation de l'immatriculation d'un commerçant personne physique en cas de cessation de l'entreprise ou de cession de l'entreprise à un tiers ont été harmonisées. Auparavant, la Loi de 2002 permettait au commerçant acquéreur d'une entreprise de continuer l'activité sous le numéro d'immatriculation du commerçant cédant. Cette possibilité étant tombée en désuétude en pratique, tout commerçant doit dorénavant disposer de son propre numéro.



### L'identification des mandataires sociaux des sociétés

La Loi de 2009 précise la liste des informations à fournir au gestionnaire du RCS portant plus particulièrement sur **l'identification des mandataires légaux** autorisés à gérer, administrer et signer pour la société ainsi que des représentants permanents, personnes physiques, désignées par les personnes morales disposant d'une fonction de mandataire légal.

Les mandataires légaux concernées par cette obligation d'identification sont:

- les administrateurs et gérants des sociétés anonymes, des sociétés en commandite par actions, des sociétés à responsabilité limitée, des sociétés en commandite simple, des sociétés coopératives et des sociétés en nom collectif;
- les membres du directoire et du conseil de surveillance dans les sociétés européennes et les sociétés anonymes à directoire et conseil de surveillance; et
- les délégués à la gestion journalière.

La loi du 25 août 2006 introduisant la société européenne, la société anonyme à directoire et à conseil de surveillance et la société anonyme uni-

personnelle a profondément modifié le paysage législatif applicable aux sociétés commerciales, notamment en permettant expressément qu'une personne morale pouvait disposer d'un mandat social, à condition pour celle-ci de nommer un représentant permanent, personne physique.

La personne morale ne pouvant s'exprimer que par la voix d'une personne physique, le législateur a souhaité assurer l'identification et la publicité des mandataires sociaux effectifs, c'est-à-dire **l'identification de l'individu désigné par la personne morale en tant que son représentant permanent**. L'indication des noms, prénoms, date et lieu de naissance et adresse professionnelle ou privée précise des représentants permanents doit être dorénavant renseignée dans le formulaire de réquisition portant information des personnes disposant d'un mandat social.

Précisons qu'il y a lieu à communication au RCS de l'identité du représentant permanent que dans la mesure où la désignation d'un tel représentant permanent est requise par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. En l'absence de disposition légale exigeant la désignation d'un représentant permanent, il est loisible au mandataire social, personne morale, d'en désigner un. Dans ce cas toutefois, la notification de l'identité du représentant permanent au RCS est requise.

Les formulaires de réquisition que les usagers sont tenus d'utiliser et de compléter par tout moyen mécanique ont été mis à jour à la lumière des nouvelles informations à communiquer au RCS et sont disponibles au téléchargement sur le site Internet du registre: [www.rcsl.lu](http://www.rcsl.lu).

### Le contrôle renforcé par le gestionnaire du RCS

Le RCS n'accepte que les actes, extraits d'actes, procès-verbaux et autres documents, rédigés en langues française, allemande ou luxembourgeoise, dont le dépôt ou la publication sont ordonnés par la loi. Le gestionnaire du RCS refuse en effet d'accepter en dépôt tout document ou toute information qui n'est pas formellement requise par la loi.

Ce principe connaît quelques exceptions. D'une part, le gestionnaire peut accepter le dépôt ou la publication volontaire d'un acte dont le dépôt ou la publication ne sont pas ordonnés par la loi sur présentation d'une demande écrite de la part du déposant de l'acte justifiant de «circonstances graves et exceptionnelles» rendant nécessaire un tel dépôt. Tel peut être notamment le cas pour des publications requises par une autorité judiciaire étrangère. D'autre part, la personne immatriculée peut communiquer au gestionnaire, en complément des documents originaux rédigés en langues française, allemande ou luxembourgeoise, des versions traduites dans une des langues officielles de l'Union européenne de ces documents. Cette faculté exige toutefois l'indication sur les versions traduites que seule la version originale fait foi quant à son contenu.

Le gestionnaire du RCS vérifie le respect des formalités d'enregistrement pour les documents destinés à publication et procède à un contrôle sommaire de la concordance entre réquisitions et publications. La Loi de 2009 précise que le dépôt des documents est effectué sous la responsabilité du déposant et que le gestionnaire n'effectue qu'un contrôle légal sommaire. Il y a lieu ici de faire remarquer que pour des raisons de clarté, les dépôts rectificatifs et complémentaires doivent faire clairement état de leur caractère correctif ou complémentaire par rapport à un dépôt effectué antérieurement. De tels dépôts sont facturés en supplément du dépôt antérieur au tarif applicable.

### Le gestionnaire est habilité à refuser toute demande de dépôt incomplète, inexacte ou ne se conformant pas aux dispositions de la loi ou dont le dépôt n'est pas prescrit par la loi.

Le refus exprimé par le gestionnaire est notifié au déposant par voie postale. Le cas échéant, le déposant disposera d'un délai de 15 jours pour régulariser sa demande de dépôt. Le refus d'inscription du gestionnaire indiquera dans tous les cas les motifs de refus ainsi que les voies de recours ouvertes au déposant.

Lors de l'immatriculation d'une nouvelle entité, le gestionnaire procède également à la vérification de la **disponibilité de la dénomination**

**souhaitée.** En vu de remédier aux difficultés rencontrées dans la pratique établie par le passé, la Loi de 2009 détaille les règles applicables en matière de dénomination, de raison sociale et d'enseigne commerciale dans un nouveau chapitre 5. Dorénavant, le gestionnaire est tenu de vérifier si la dénomination, la raison sociale ou l'enseigne commerciale à inscrire n'est pas déjà utilisée par une personne immatriculée au registre. Dans ce cadre, le gestionnaire ne dispose d'aucun pouvoir d'appréciation et se limite à vérifier que la dénomination souhaitée par le déposant n'est pas identique mot pour mot, lettre pour lettre, chiffre pour chiffre, à la dénomination d'une entité inscrite. Une différenciation d'une seule lettre ou chiffre dans la dénomination souhaitée permettra au gestionnaire d'accepter la demande d'immatriculation.

Il convient par conséquent aux entités concernées d'apprécier l'opportunité des dénominations souhaitées par rapport aux dénominations existantes, au vu notamment des considérations de propriété intellectuelle et des risques de contentieux qu'une nouvelle dénomination apparentée à une dénomination existante peut engendrer.

### **La consultation des documents par les usagers**

Les dossiers gérés par le RCS sont publics et peuvent être consultés par toute personne soit dans les locaux du RCS soit sur le site Internet **www.rcsl.lu**. **La consultation des documents sous forme papier ne reste possible que pour les documents déposés jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2009.** En effet, depuis cette date, le gestionnaire du RCS a abandonné le classement des documents déposés par dossier pour le remplacer par un classement chronologique. **Tous les documents déposés depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009 sont consultables par la voie électronique.** Il en est de même de tous les documents déposés par voie électronique à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009. La consultation des dossiers du registre ne nécessite pas de certificat LuxTrust et s'effectue par le biais du site Internet du registre ou sur une des bornes Internet disponibles au public dans les locaux du RCS.

Les usagers peuvent introduire une demande d'extrait ou de copie intégrale ou partielle de tout document déposé au dossier de la personne immatriculée soit par le biais du site Internet **www.rcsl.lu** soit sur base d'un formulaire standardisé sur support papier. Le gestionnaire délivre des extraits ou copies certifiées conformes des données figurant dans le dossier des personnes immatriculées.

L'extrait peut être établi sur support papier ou sous format électronique. **Le gestionnaire certifie conforme les copies électroniques au moyen d'une signature électronique** qui garantit à la fois l'authenticité de leur origine et de leur contenu. Cette signature est incorporée dans le contenu même du fichier électronique et peut être visualisée dans les propriétés du document. Les modalités d'accès et de visualisation de la signature électronique sont détaillées dans la rubrique «Foire aux Questions (FAQ)» du site Internet du registre.

Les documents déposés au RCS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 sont systématiquement numérisés et disponibles à la consultation par la voie électronique. Les documents déposés depuis la création du RCS en 1909 sont en cours de numérisation et sont mis à disposition du public au fur et à mesure de

leur numérisation. A terme, le RCS sera dès lors consultable intégralement par la voie électronique.

### **B. Le guichet unique**

Les usagers du RCS auront constaté que **depuis le 1<sup>er</sup> mai 2009**, les démarches d'enregistrement et de dépôt des documents ont été significativement simplifiées par la mise en place **d'un seul guichet regroupant les formalités d'enregistrement et de dépôt.** L'attention des usagers est attirée ici sur le fait que cette procédure n'est applicable qu'aux **documents et actes sous seing privé**, les expéditions d'actes notariés authentiques restant soumise à la procédure antérieure.

Il convient également de noter que l'acceptation d'un acte sous seing privé par le gestionnaire du RCS équivaut à la formalité de l'enregistrement, de sorte qu'**enregistrement et dépôt coïncident.** Le document se voit alors apposé une étiquette portant la mention «Enregistré et Déposé». Il est à noter que la compétence dont dispose le gestionnaire du RCS en matière d'enregistrement ne concerne que la perception du droit d'enregistrement fixe de EUR 12 et non pas les autres droits d'enregistrement ou autres droits de nature fiscale.



Accessoirement, le gestionnaire du RCS perçoit également, au moment du dépôt, les frais de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, ensemble avec les frais administratifs du RCS et le droit fixe d'enregistrement.

Souignons également que les actes sous seing privé, à déposer au RCS, sont dispensés de la formalité du timbre et exemptés du droit de timbre.

Dans l'hypothèse où un dépôt est refusé par le gestionnaire, la Loi de 2009 prévoit la possibilité pour le déposant de faire enregistrer son document auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines («AED») afin de donner date certaine au document. L'utilisateur pourra, une fois le dossier régularisé, procéder à son dépôt au RCS sans avoir à s'acquitter à nouveau des droits d'enregistrement.

### C. La coexistence du dépôt par voie électronique et du dépôt sur support papier

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009, le RCS permettra le dépôt des formulaires de réquisition accompagnés des documents destinés à la publication **par voie électronique**. Il importe de noter que le dépôt des documents sur support papier restera possible au guichet du RCS.

Il n'y aura aucune différence de traitement entre les dépôts de documents sur support papier et les dépôts de documents par voie électronique, à l'exception des frais administratifs moins élevés pour le dépôt par voie électronique. Il semble utile de préciser qu'une demande de dépôt ne pourra

être présentée à la fois par voie électronique et sur support papier.

En pratique, les usagers qui souhaitent effectuer un dépôt par voie électronique seront invités à utiliser le site Internet du RCS. Le dépôt par voie électronique exigera l'utilisation exclusive de formulaires électroniques spécialement prévus à cet effet disponibles sur le site Internet du registre: **www.rcsl.lu. Le dépôt électronique ne peut être effectué que moyennant connexion au site Internet du RCS par un certificat LuxTrust.**

Une notice explicative relative aux modalités de dépôt des documents par voie électronique est mise à disposition gratuitement aux usagers sur le site Internet du registre afin de faciliter l'utilisation et la familiarisation avec ces nouvelles fonctionnalités de dépôt.

Pour preuve de dépôt, le déposant recevra en retour **un récépissé de dépôt sous format électronique via le site Internet du RCS**. Les actes transmis restent soumis à la formalité de l'enregistrement et n'acquièrent date certaine qu'à la date de l'acceptation du dépôt par le gestionnaire. Le gestionnaire a la faculté de refuser toute demande de dépôt, ce qui engendre une demande de régularisation de la part du gestionnaire.

Dans ce cas, le document destiné à la publication ne sera pas enregistré par le gestionnaire du RCS. En cas de **dépôt électronique pendant ou même en-dehors des heures d'ouverture du guichet du RCS, la date du dépôt des documents sera celle du jour de l'acceptation du dépôt par le gestionnaire**. Si l'utilisateur est dans

la nécessité de disposer d'une date certaine sur les documents à déposer, il est avisé d'effectuer l'enregistrement préalable des documents au format papier auprès d'un des bureaux compétents de l'AED avant de procéder au dépôt auprès du RCS.

Sur ce point, le formalisme du dépôt par la voie électronique ne diffère pas du formalisme du dépôt au format papier. L'utilisateur pourra ensuite décider d'effectuer le dépôt des documents soit au format papier au guichet du RCS ou alors par la voie électronique en procédant à la numérisation, par les soins de l'utilisateur, du document destiné à la publication préalablement enregistré portant, comme preuve de l'enregistrement, le cachet de l'AED. Selon le type de dépôt à effectuer, le document destiné à la publication doit bien évidemment être accompagné, le cas échéant, par le formulaire de réquisition correspondant.

**Signalons également que le RCS procède durant les mois de septembre et octobre 2009 à une série de séances de formation gratuites visant à familiariser les usagers aux formalités du dépôt électronique. Les personnes intéressées pourront s'inscrire directement à l'Institut de formation de la Chambre de commerce sur le site Internet www.ifcc.lu.** En cas de besoin, d'autres séances seront organisées.

Des précisions complémentaires peuvent être demandées au «helpdesk» téléphonique du RCS (Tel: (+352) 26 428-1).

### D. Les nouveaux tarifs applicables aux dépôt, enregistrement et publication

Le législateur a profité de la mise en place du guichet unique pour simplifier et harmoniser la tarification applicable aux frais de publication au Mémorial des documents transmis au RCS. Les frais de publication sont prélevés par le gestionnaire, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2009, sur base d'un montant forfaitaire payable par avance au moment du dépôt au RCS. L'ancien système de prélèvement des frais de publication consistant dans le paiement d'une avance forfaitaire au moment de l'enregistrement du document auprès de l'AED suivi d'un décompte ultérieur sur base des frais réels d'impression par rapport au



nombre de lignes publiées, a dès lors été aboli.

Rappelons que les documents à déposer au RCS destinés à la publication sont exemptés du droit de timbre et que le droit fixe d'enregistrement à hauteur de EUR 12 est perçu par le gestionnaire au moment du dépôt ensemble avec les frais administratifs du RCS et les frais de publication.

Le RGD de 2009 introduit **une nouvelle grille tarifaire des frais de publication**, disponible sur le site [www.rcsl.lu](http://www.rcsl.lu), sous la rubrique «tarifs», applicable à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009 à tous les documents, que ce soit des actes sous seing privé ou des actes notariés.

Les frais administratifs revenant au RCS ont été revus de 20 % à la baisse pour les dépôts effectués par la voie électronique.

La nouvelle procédure de dépôt simplifie dès lors le paiement du droit d'enregistrement, des frais de dépôt et de publication d'un document, alors qu'il s'effectue en **une seule opération de paiement auprès du gestionnaire du RCS**. Le gestionnaire du RCS se charge de reverser à l'Etat, les montants et sommes perçues pour compte de l'Etat.

#### E. Autres nouveautés

Il est utile d'informer les entreprises luxembourgeoises que le RCS offre également quelques **nouveaux services en ligne** à partir de son site Internet.

Ainsi un **nouveau service de suivi des dépôts** offert par le RCS permet d'être notifié de chaque dépôt reçu par le RCS pour des personnes immatriculées au registre. Chaque dossier d'une personne immatriculée pour lequel le demandeur souhaite obtenir des informations de dépôt doit faire l'objet d'un **abonnement**. Grâce à cet abonnement, le demandeur est ensuite notifié par e-mail du dépôt de nouveaux documents au dossier. De plus, une interface simplifiée permet de consulter les dépôts des dossiers faisant l'objet d'un abonnement, sans avoir besoin de passer par une recherche préalable de chaque personne immatriculée. Chaque abonnement est valable pour une durée de 12 mois et est renouvelable à l'échéance pour la même durée.

En outre, le RCS met également à disposition du public, **un module sta-**

**tistique** qui renseigne sur le nombre d'immatriculations, de radiations et de décisions judiciaires qui ont été déposées au RCS durant une période mensuelle déterminée. Ces informations sont disponibles sous forme de listes des dépôts effectués. Un export de ces informations sous forme d'un fichier plat est également offert. Une interface simplifiée permet en plus d'avoir accès directement au document déposé sans devoir passer par une recherche préalable de chaque personne immatriculée. L'accès au document est disponible moyennant paiement du document à consulter.

A l'aube de son centenaire, le registre de commerce luxembourgeois, avec l'adoption de la Loi de 2009, entame une nouvelle étape importante dans son processus de modernisation. On ne peut que saluer les efforts entrepris par les responsables en vue de faire entrer le RCS dans l'ère numérique. Les usagers bénéficient ainsi de démarches plus aisées tant en termes de facilité de dépôt que d'aisance de consultation à distance.

Pour autant, d'autres chantiers de modernisation sont encore à réaliser, telle la mise en place de la centrale des bilans et une collecte centralisée de l'information comptable des entreprises sous la responsabilité du STATEC, ce qui, à terme, permettra une simplification des démarches des usagers ainsi que des administrations. A cet égard, l'adoption du règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé permet d'envisager l'ouverture de la troisième et dernière phase de modernisation du RCS dans un proche avenir...

Signalons enfin que **le RCS luxembourgeois est devenu membre de l'European Business Register («EBR»)** ([www.ebr.org](http://www.ebr.org)). D'ici le début de l'année 2010, le RCS offrira **un accès via son site Internet aux prestations offertes par l'EBR, ce qui permettra aux entreprises luxembourgeoises d'avoir accès aux informations signalétiques et financières officielles de plus de 25 millions d'entreprises européennes.** ■

LES ANNUAIRES DU LUXEMBOURG - EDITION 2010

# ILS SONT DE RETOUR!

EN TOURNEE DANS LE PAYS **editus ON TOUR**  
DU 15 AU 30 SEPTEMBRE

RETROUVEZ-NOUS AUSSI  
DANS LES BUREAUX DE POSTE



24 DISTRIBUTIONS OPEN AIR

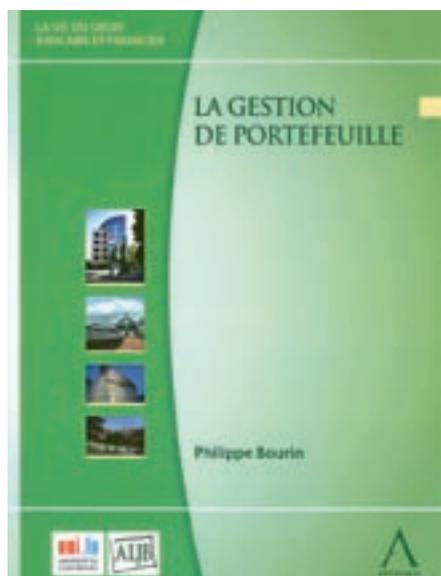
LUXEMBOURG · ESCH-ALZETTE · WINCRANGE · WILTZ · VIANDEN · ECHTERNACH  
REDANGE · OBERPALLEN · DIEKIRCH · ETTTELBRUCK · JUNGLINSTER · MERSCH  
GREVENMACHER · WALFERDANGE · BERTRANGE · BASCHARAGE  
REMICH · MONDORF-LES-BAINS · BETTEMBOURG · DUDELANGE  
FOETZ · KAYL-TETANGE · PÉTANGE · DIFFERDANGE

DETAILS DE LA TOURNEE SUR [WWW.EDITUSONTOUR.LU](http://WWW.EDITUSONTOUR.LU)

**editus**  
Source de contacts

## Nouvelle parution

## La gestion de portefeuille



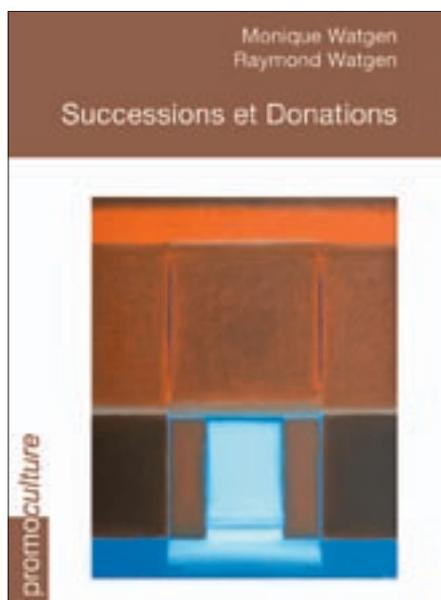
La gestion discrétionnaire est l'un des principaux services que la place financière de Luxembourg offre à sa clientèle internationale. Elle est le signe par excellence de la confiance que l'investisseur accorde au professionnel à qui il confie son portefeuille.

Le nouvel ouvrage «La gestion de portefeuille», publié aux éditions Anthemis, analyse les multiples facettes de la gestion de portefeuille. Définition du profil du client, choix de la stratégie d'investissement, rédaction du mandat, responsa-

bilité du gestionnaire, résolution des litiges, tels sont quelques-uns des principaux thèmes que l'auteur et docteur en droit Philippe Bourin éclaire de son expérience de praticien. De l'analyse conceptuelle à l'examen du cas d'espèce, ce sont autant de réflexions et de solutions qui viennent tour à tour nourrir cette étude chronologique des relations entre le gestionnaire et son client. Cet ouvrage s'adresse tant aux praticiens du droit bancaire qu'aux gestionnaires de portefeuille. ■

«La gestion de portefeuille» par Philippe Bourin, Editions Anthemis, 302 pages, ISBN 978-2-87455-171-0 est en vente au prix de 85.- EUR

## Réédition

4<sup>e</sup> édition 2009, revue et actualisée de «Successions et donations»

Les auteurs Monique et Raymond Watgen ont le plaisir de signaler aux lecteurs intéressés que l'ouvrage «Successions et Donations», épuisé depuis un certain temps, est de nouveau disponible. Ce livre a paru pour la première fois en 1997. La nouvelle édition a été actualisée par l'ajoute de nouvelles rubriques touchant le droit successoral et tient compte de la jurisprudence la plus récente dans ce domaine.

L'ouvrage comporte trois grandes parties: La première traite des successions ab intestat, c'est-à-dire de la dévolution d'une succession en l'absence d'un testament ou d'une donation. La deuxième partie analyse les donations. La donation est le contrat, par lequel une personne se

dépouille gratuitement, avec effet immédiat, de tout ou partie de ses biens au profit d'une personne, qui accepte ce don. Enfin, la troisième partie a pour objet les testaments. Le testament est l'acte unilatéral, par lequel le testateur dispose, pour après sa mort, de tout ou partie de ses biens, acte qui est toujours révocable.

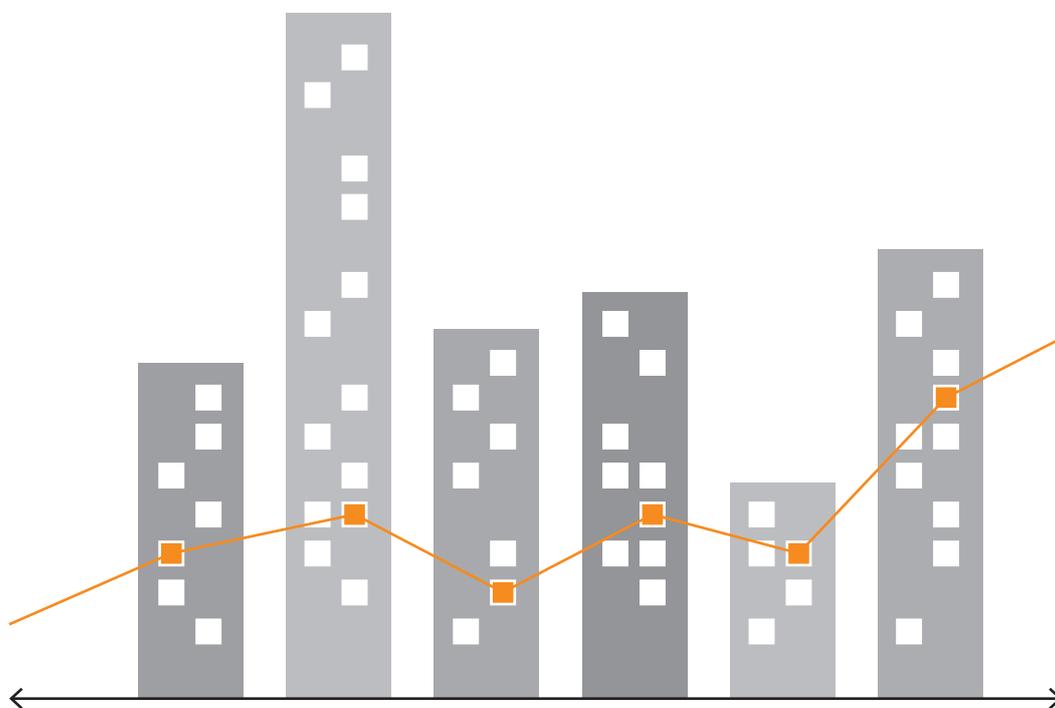
Finalement, la jurisprudence mise en place quant au secret bancaire que les banques ont tendance à opposer aux héritiers réservataires et qui avait fortement renforcé les droits de ces derniers à l'effet d'obtenir des informations nécessaires relativement aux comptes bancaires du défunt, est devenu plus nuancée dans cette nouvelle édition.

Les auteurs espèrent que l'ouvrage ainsi complété pourra constituer un instrument de travail utile pour les praticiens du droit et une aide pour les non-juristes dans l'approche de leurs problèmes successoraux.

Le livre s'adresse avant tout aux praticiens du droit, mais peut être consulté également par des non-juristes. Rédigé dans un langage clair, sa consultation est facilitée par des exemples chiffrés et de nombreuses explications des notions juridiques non courantes. ■

«Successions et Donations» 4<sup>e</sup> édition 2009, par Monique Watgen et Raymond Watgen, 464 pages, ISBN: 978-2-87974-092-8, est disponible dans les librairies au prix de 138,00.- EUR et auprès de l'éditeur: les Editions Promoculture – B.P. 1142 – L-1011 Luxembourg  
Tél.: (+352) 48 06 91 – Fax: (+352) 40 09 50  
E-mail: [info@promoculture.lu](mailto:info@promoculture.lu) – Internet: [www.livres.lu](http://www.livres.lu)

# 150 capitales pour vos exportations



## **Vous souhaitez conquérir de nouveaux marchés ? Inscrivez votre entreprise au Guide du Marché !**



Depuis 1954 le «Guide du Marché» publié par la Chambre de Commerce est l'instrument phare de sensibilisation et de promotion du commerce extérieur luxembourgeois. Publié sur CD-Rom, il est envoyé à des organisations de promotion économique, ambassades et consulats dans plus de **150 pays** du monde. Il est aussi diffusé aux entreprises étrangères désirant entrer en relation d'affaires avec les entreprises implantées au Grand-Duché. Le Guide contient les coordonnées de quelque **900 entreprises** luxembourgeoises proposant leurs produits et services à l'exportation. Une version du guide est également disponible en ligne sous: <http://guidedumarche.cc.lu>

Si vous souhaitez conquérir de nouveaux marchés, inscrivez gratuitement votre entreprise au Guide du Marché.

### **LE GUIDE DU MARCHÉ**

 (+352) 42 39 39 – 310

 [international@cc.lu](mailto:international@cc.lu)



## UDEL

## L'UDEL présente ses pistes de réforme du régime général d'assurance pension



**L'UDEL propose plusieurs pistes de réforme du système de pension en garantissant la viabilité à long terme**

**D**ans un avenir rapproché, la sécurité sociale dans son ensemble subira les effets du vieillissement de la population. Cet état de fait se ressentira entre autres au niveau du régime général d'assurance pension.

L'UDEL a pris une part active aux travaux du groupe de réflexion institué par le Ministre de la Sécurité sociale au cours du deuxième semestre 2007, encore dénommé «klengen Rentendesch» et dont l'objet était justement d'identifier «les mesures envi-

sageables pour garantir la viabilité à long terme du système de pension».

L'UDEL a, dans le sillage de ces travaux, réalisé une étude dressant les contours d'une réforme du régime général d'assurance pension. Cette étude a pour objet de dégager un certain nombre de pistes chiffrées permettant d'identifier des mesures à mettre en œuvre dans le but de pérenniser le régime général d'assurance pension.

Dans ce contexte, l'UDEL a basé ses réflexions en la matière sur un scénario de référence, qui utilise les données officielles de l'IGSS et intègre les effets de la crise actuelle. Les conclusions de ce scénario sont alarmantes dans la mesure où le maintien du régime actuel des pensions conduirait en 2050 à un endettement atteignant 190 % du PIB.

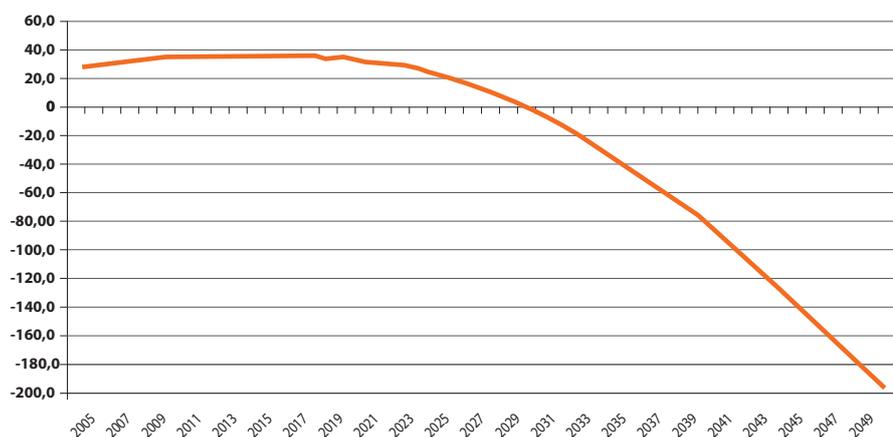
Selon ce même scénario de référence, le régime général de pension serait confronté à un besoin de financement supplémentaire dès 2021 et à un endettement à partir de 2030. En d'autres termes, le décrochage économique actuellement observé aurait pour effet de rapprocher la «Rentenmauer» d'environ 4 ans.

Les calculs des taux de cotisation requis en fonction de leur date de prise d'effet pour éviter un tel décaissement, tout en garantissant à législation constante le niveau actuel des prestations, ont également abouti à des résultats socialement et économiquement inacceptables.

Il va sans dire que de telles adaptations feraient du Luxembourg un désert économique, ce qui détériorerait considérablement les perspectives budgétaires du régime général. Cet effet défavorable de la hausse des cotisations sur l'activité économique n'est pas pris en compte au graphique ci-contre, qui sous-estime de ce fait l'adaptation requise des taux de cotisation. Le graphique illustre par l'absurde que le maintien intégral des prestations de pension ne constitue nullement une option. L'absence de réformes sur le versant des prestations induirait un infernal cercle vicieux internal.

L'UDEL insiste donc sur la mise en place à très court terme d'une réforme du régime

Réserves (+) ou endettement (-)



général d'assurance pension dans le but de le pérenniser, tout report en la matière rendant les mesures correctrices plus incisives pour les futures générations de bénéficiaires et d'assurés.

Il échet de constater qu'à défaut de réformes incisives à engager à brève échéance, la situation financière du régime général de pension subira une dégradation extrêmement rapide. C'est afin d'éviter cette évolution néfaste que l'UEL avance différentes pistes de réforme.

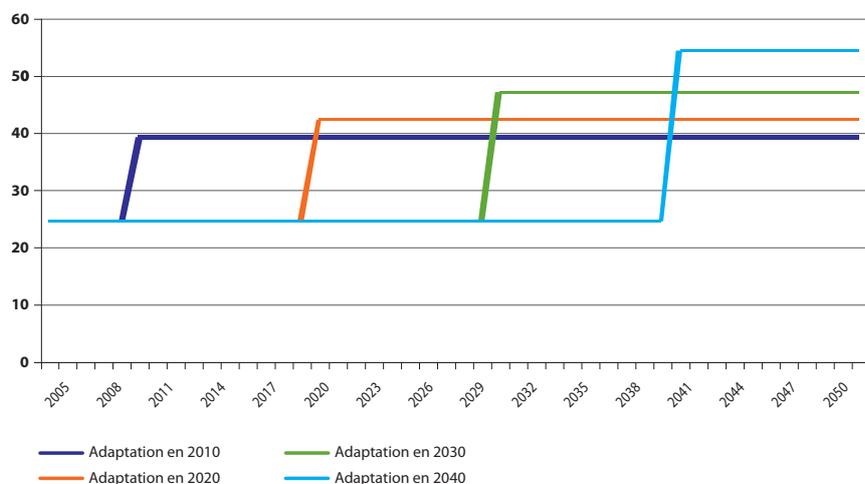
Pour l'UEL, toute réforme du régime général d'assurance pension doit répondre aux 5 principes fondamentaux suivants:

- assurer la soutenabilité à terme du système et le respect de l'équité intergénérationnelle,
- déterminer les prestations en fonction des ressources financières disponibles,
- sauvegarder, voire renforcer le caractère social du régime,
- veiller à ce que toute prestation soit générée par une cotisation et
- maintenir la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.

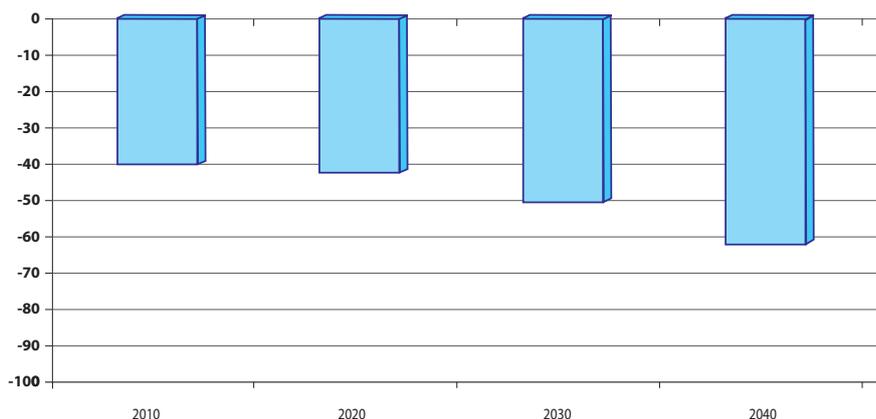
Les pistes de réflexion chiffrées que l'UEL a avancées dans l'étude en question tiennent aux paramètres suivants:

- abaissement du taux de remplacement des revenus des pensionnés,
- recul de la date d'entrée en inactivité – création d'incitatifs au niveau de la formule de calcul des pensions,
- introduction d'un coefficient visant à compenser l'accroissement de la longévité,
- abaissement du plafond cotisable réduisant ainsi la charge du système,
- sursis à 5 reprises, voire suppression de l'ajustement systématique des pensions et rentes à l'évolution générale des salaires,
- non adaptation au coût de la vie des prestations supérieures à 1,5 fois le salaire social minimum,
- abaissement du taux de remplacement des rentes de survie,
- élimination des barrières législatives au cumul de pensions et rentes avec des salaires réduits à la suite d'une baisse du rythme d'activité.

### Taux de cotisation compatibles avec l'équilibre budgétaire du régime général de pension en 2050 (pourcentages de la base cotisable)



### Abaissement des prestations requises afin d'assurer l'équilibre du régime général en 2050, en fonction de l'année de mise en œuvre des réformes



Les travaux inhérents à cette étude ont été menés par un groupe de travail au sein de l'UEL, sous la présidence de Monsieur Marc Lauer, Président de l'Association des Compagnies d'Assurances – ACA et membre du Conseil d'administration de l'UEL. Ils s'inscrivent dans la foulée des recommandations de type structurel que les organisations patronales ont formulées dans le cadre des récentes discussions tripartites, recommandations nourries par le souci de rendre notre économie plus compétitive et d'asseoir les finances publiques sur des bases solides.

L'UEL tient à signaler que les réflexions reprises dans son étude ne sont motivées par d'autres considérations que par sa détermination à pérenniser le régime général dans ses grands axes, régime qui a fait ses preuves, sans pour autant porter préjudice à la compétitivité de l'économie nationale et ce dans le souci du maintien de la cohésion sociale.

La version intégrale de l'étude UEL «La réforme du régime général d'assurance pension» est téléchargeable du site [www.uel.lu](http://www.uel.lu) sous la rubrique «Prises de position».

Communiqué par l'UEL ■

\* L'UEL regroupe les organisations suivantes:

Association des Banques et Banquiers, Luxembourg • Association des Compagnies d'Assurances • Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg • Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg • Confédération Luxembourgeoise du Commerce • Fédération des Artisans • Fedil – Business Federation Luxembourg • Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers

## Fedil

# Un programme gouvernemental sous le signe du développement durable ... et de la crise

**L**e 29 juillet 2009, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a présenté à la Chambre des députés la déclaration sur le programme gouvernemental.

Le programme gouvernemental s'inscrit dans un contexte économique des plus difficiles. La crise financière d'abord, puis la crise de l'économie et, dans son sillage, la crise de l'emploi n'ont pas épargné l'économie luxembourgeoise. Nombreux sont les secteurs qui souffrent de l'effondrement des marchés, l'utilisation des capacités de production étant au plus bas.

Les perspectives d'avenir restent incertaines et il serait hâtif et erroné de parler d'un retour à la normale. Dans ce contexte, la Fedil salue l'intention du gouvernement de transposer intégralement les mesures faisant partie du paquet de conjoncture ficelé début 2009 et s'inscrivant dans le cadre d'une politique budgétaire anticyclique pour ainsi permettre de compenser une demande privée partiellement défaillante et de combler certains retards en matière de réalisation d'infrastructures publiques.

Au-delà de la gestion de la crise, qui mérite évidemment une attention particulière de la part du nouveau gouvernement, le Premier ministre a souligné que la politique gouvernementale, pour la période 2009-2014, sera placée sous le signe du développement durable qui doit viser non seulement le social et l'écologique, mais aussi l'économique. Ainsi, le Premier ministre a-t-il déclaré qu'«il n'y a pas de développement durable sans développement économique durable. Et une économie ne peut se développer durablement que si elle est compétitive et si elle reste compétitive».

Afin d'atteindre l'objectif de maintenir, voire d'améliorer la compétitivité des entreprises et, en général, la compétitivité de l'économie, le gouvernement se propose, entre autres, de réduire, à terme, à 25 % la charge fiscale pesant sur les entreprises, de continuer à promouvoir les efforts en matière de R&D, de concevoir une politique énergétique dans le respect de l'objectif de l'amélioration de la compétitivité ainsi que de donner un nouvel élan à la politique de promo-

tion des exportations et de prospection économique.

S'inscrit également, dans ce contexte, l'annonce du Premier ministre de faire de la simplification administrative un atout pour promouvoir l'investissement et, par-là, l'emploi. La décision de regrouper, au niveau des portefeuilles ministériels, plusieurs compétences pour rendre l'action gouvernementale plus cohérente, est expressément saluée par la Fedil, tout comme la décision de rattacher la responsabilité du dossier de la simplification administrative aux compétences gérées directement par le Premier ministre. Encore faudra-t-il que les mesures annoncées concernant, notamment, les lois relatives à l'aménagement communal, aux établissements classés ou encore aux marchés publics, puissent avoir un effet accélérateur sur les projets d'investissements publics et privés.

Plus la crise se prolonge, plus elle aura un impact sur l'emploi. Le nombre des demandeurs d'emploi tout comme le nombre des entreprises obligées de recourir au chômage partiel a atteint un niveau record. Mais le marché de l'emploi ne souffre cependant pas seulement des effets de la crise. Il souffre aussi de l'inadéquation entre offre et demande de travail, des rigidités qui caractérisent les relations de travail, du manque de flexibilité de l'organisation du travail ou encore le coût du travail. Il souffre encore de l'inégalité des conditions de rémunérations et de travail entre, d'un côté, les salariés travaillant dans le secteur de l'économie privé et, de l'autre côté, les salariés et fonctionnaires du secteur public et assimilé. Si la Fedil salue expressément la volonté du gouvernement d'ajuster les salaires de départ appliqués dans le secteur public à ceux du secteur privé, elle doit toutefois faire part de sa déception quant à l'absence de toute volonté de procéder à d'autres réformes tout

**SITEC®**  
La Formation Continue de l'Ingénieur et du Cadre  
UN DÉPARTEMENT DU CRP HENRI TUDOR

**Assurez votre performance grâce à l'acquisition de nouvelles compétences**

AEROSPACE TECHNOLOGIES  
ENTREPRENEURSHIP & INNOVATION  
GESTION DE PROJET  
GESTION DU CAPITAL HUMAIN  
GOUVERNANCE DES SERVICES  
PILOTAGE STRATÉGIQUE  
PRODUCTION & LOGISTIQUE  
QUALITÉ, AMÉLIORATION & ÉVALUATION DES PROCESSUS  
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION  
TECHNOLOGIES & INNOVATION POUR LE BÂTIMENT  
TECHNOLOGIES POUR L'ENVIRONNEMENT  
VEILLE TECHNOLOGIQUE & INFORMATION

Découvrez notre catalogue de formations innovantes en 12 thématiques

Inscrivez-vous sur [www.sitec.lu](http://www.sitec.lu)

SITec® - CRP Henri Tudor  
29, avenue John F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Tél. : +352 42 59 91 - 300  
Fax : +352 42 59 91 - 777  
[formation@tudor.lu](mailto:formation@tudor.lu)

aussi indispensables en faveur d'un meilleur fonctionnement du marché du travail et d'une responsabilisation des employeurs et des salariés dans les efforts de maintien dans l'emploi.

Eu égard au fait que la crise économique continuera à produire ses effets au courant des années à venir, aussi et surtout au niveau des finances publiques, le gouvernement a décidé d'opérer, dès maintenant, une politique budgétaire des plus prudentes basée sur le principe de «l'utile et le nécessaire». Il s'agit de réduire le train de vie de l'Etat et, en matière de dépenses d'investissements, de concentrer les moyens budgétaires disponibles sur les projets dans l'intérêt du développement économique.

Le retour à l'équilibre budgétaire passe nécessairement par une série de réformes en matière de politique sociale alors que les dépenses à finalité sociale pèsent trop lourdement dans le budget de l'Etat. Ainsi, le gouvernement a-t-il annoncé d'opérer une plus grande sélectivité en matière de politique sociale et de s'attaquer,

finalement, à l'important dossier de la réforme du système des pensions. A en croire le Premier ministre, le dossier devrait être bouclé avant la fin de la mi-législature. Dans l'optique de la Fedil, qui souscrit aux propositions faites à cet égard par le Premier ministre, le financement à long terme de l'assurance pension et, en général, du système très généreux de protection sociale, ne relève cependant pas uniquement du domaine de la responsabilité intergénérationnelle mais constitue également, à travers les charges sociales patronales, un important facteur de la compétitivité des entreprises.

A travers la déclaration gouvernementale, la Fedil reconnaît la volonté du gouvernement de relever les défis de la crise pour remettre l'économie luxembourgeoise sur la voie de la croissance et du rétablissement du plein emploi. Cette volonté doit trouver son reflet dans la mise en œuvre de réformes structurelles dans les domaines des finances publiques ou encore de la sécurité sociale. Elle pré-



**Au-delà de la gestion de la crise, le Premier ministre a souligné que la politique gouvernementale sera placée sous le signe du développement durable**

suppose un dialogue constructif de la part de toutes les parties impliquées, notamment les décideurs politiques et les partenaires sociaux.

Luxembourg, le 30 juillet 2009

*Communiqué par la Fedil* ■

clc

## La clc a organisé son premier séminaire sur la pandémie grippale et les incidences sur les entreprises

**E**n août dernier, plus de 150 entreprises ont répondu présentes à une invitation de la clc (Confédération luxembourgeoise de commerce) pour assister au premier séminaire sur la pandémie grippale, les incidences éventuelles sur les entreprises et la manière d'assurer la continuité de leurs activités. Les aspects médicaux et d'hygiène ont été traités par les docteurs M. Pierre Weicherding, M. Carlo Steffes et Mme Nicole Majéry. Les recommandations en vue de l'établissement d'un plan de continuité des activités ont été exposées par M. Thierry Nothum, Directeur de la clc.

En fin de séminaire, les orateurs ainsi que M. Roland Bombardella, Haut Commissaire à la Protection Nationale ont répondu aux nombreuses questions de l'auditoire et ont pu compléter ainsi le contenu des documents distribués séance tenante.

Les documents et présentations sont disponibles sur le site Internet de la clc, [www.clc.lu](http://www.clc.lu). Toutes les informations qui viendraient s'ajouter dans les jours et semaines à venir seront transmises sans délai aux membres de la clc.

*Communiqué par la clc* ■

**Campagne d'information grand public destinée à rappeler les gestes d'hygiène simples et essentiels pour limiter la propagation du virus de la grippe A/H1N1 (Ministère de la Santé)**

**HALTE À LA GRIPPE A/H1N1**

Des gestes simples et efficaces qui nous protègent !

- LAVEZ-VOUS LES MAINS PENDANT 30 SECONDES
- TOUSSEZ DE MANIÈRE HYGIÉNIQUE DANS LE CREUX DE VOTRE COUDE
- EN CAS DE SYMPTÔMES, TÉLÉPHONÉZ À VOTRE MÉDECIN

Tous les gestes pour vous protéger sur : [www.grippe.lu](http://www.grippe.lu) ou [www.sante.lu](http://www.sante.lu)

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ

## Femmes Leaders du Luxembourg

## «Leadership féminin au Grand-Duché de Luxembourg»

L'association Femmes Leaders du Luxembourg vient de publier un ouvrage intitulé «Leadership féminin au Grand-Duché de Luxembourg» dans lequel elle dresse le portrait de 56 femmes leaders, en décrivant le cheminement qui les a conduites aux responsabilités – à des niveaux fort différents –, leurs «success stories» et leurs visions du leadership. Si les parcours divergent, l'idée forte qui ressort de toutes ces confidences, c'est que toutes ces femmes affichent un déterminisme certain et une confiance en soi absolue. Madame Clara Moraru, l'initiatrice et éditrice de ce projet unique au Luxembourg, est également chef d'entreprise ([Languages.lu](http://Languages.lu), Editions Dialogue, Entrepreneurship Plus, La Bourse des

Artistes), présidente de «Femmes Leaders du Luxembourg», membre du CA de la Chambre Britannique de Commerce, présidente de l'Association des Anciens de la Sacred Heart University, membre fondateur de la Fédération des Femmes Cheffes d'Entreprises, membre de l'Executive Club Luxembourg et du POG.

Le projet se propose de donner de la visibilité aux femmes décideurs du Grand-Duché et de contribuer à créer des modèles pour les générations futures qui pourraient donner envie aux jeunes femmes d'explorer davantage la voie de l'entrepreneuriat et l'accès aux postes de décision. Plus d'informations sous: [info@women-leaders.net](mailto:info@women-leaders.net).



## Prix Anne Beffort

## La Fédération des femmes cheffes d'entreprises mise à l'honneur



La Ville de Luxembourg a décerné le Prix Anne Beffort à la Fédération des femmes cheffes d'entreprise au Luxembourg (FFCEL) lors d'une cérémonie à l'Hôtel de Ville en présence de Paul Helminger, bourgmestre, et de Viviane Loschetter, échevine en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que Colette Mart, présidente de la Commission à l'égalité entre hommes et femmes. En attribuant le Prix Anne Beffort 2009 à la FFCEL, la Ville a tenu à reconnaître son engagement dans le domaine de l'égalité des chances entre hommes et femmes à la tête des entreprises.

Depuis 2003, le collège échevinal de la Ville de Luxembourg, sur initiative de la commission consultative pour l'égalité des chances entre femmes et hommes, attribue le Prix Anne Beffort annuellement à un projet ou une initia-

tive œuvrant en faveur de la promotion de l'égalité entre les sexes sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Le prix, qui porte le nom d'Anne Beffort, co-fondatrice du Lycée de jeunes filles à Luxembourg et première femme professeur dans notre pays, est doté de 2.500 €.

L'association sans but lucratif FFCEL, fondée en 2004, regroupe aujourd'hui plus de 100 femmes cheffes de tous les secteurs d'activités. Son objectif est de fédérer les femmes qui dirigent des entreprises afin de les soutenir, de les former et de les informer, de leur assurer une meilleure visibilité, de leur offrir des opportunités d'affaires au niveau national et international et de développer entre elles une solidarité et un esprit d'entraide. Elle engage aussi des actions destinées à informer le public au sujet des femmes cheffes et à susciter des vocations dans ce sens. Plus d'informations sur: [www.ffcel.lu](http://www.ffcel.lu).

# Assurez votre capital humain, le plus précieux de votre entreprise



## **advantis** Votre assurance Vie Groupe

**Foyer Vie**, véritable partenaire de votre entreprise, vous propose sa gamme de solutions et de services pour la mise en place d'un régime complémentaire de pension. Nous construisons pour vous des solutions sur mesure adaptées à votre politique salariale et modulées au gré des besoins complémentaires d'épargne et de prévoyance de vos salariés. Avec **advantis**, votre entreprise est unique. [www.advantis.lu](http://www.advantis.lu)



Äert Vertrauen a sécheren Hänn

## Chaque mois, l'INDR vous fait découvrir 2 bonnes pratiques en matière de RSE

L'UEL promeut le concept de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et aide les entreprises à renforcer leur compétitivité et à assurer leur pérennité. Pour ce faire, elle a créé l'Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises (INDR). La RSE se définit comme un concept selon lequel les entreprises intègrent les enjeux sociaux et environnementaux dans leur gestion quotidienne, et dans leur interaction volontaire avec les parties intéressées.

Pour aller au-delà de cet engagement, l'INDR a créé le label «Entreprise Socialement Responsable – ESR» qui est un outil offert aux entreprises désireuses de formaliser leurs efforts en la matière, de partager leurs expériences, d'évoluer en communauté et de communiquer leurs efforts et réussites vis-à-vis de leurs salariés et du monde extérieur. Ce label se décline en trois certificats qui s'obtiennent individuellement, adressant chacun un pilier du modèle RSE: Social et Egalité des chances professionnelles, Gouvernance et Environnement.

Un avantage clé que les entreprises tirent de la RSE est celui de l'augmentation de l'engagement et de la loyauté envers l'entreprise et de la motivation de ses salariés, de leur capacité d'innovation et de leur productivité. Notons aussi que le dialogue dans l'entreprise évolue positivement sous l'influence des actions RSE, engendrant une réduction de l'absentéisme et une appréciation réaliste des revendications salariales.

Tous les mois, le Merkur, en collaboration avec l'INDR, propose désormais à ses lecteurs des exemples de bonnes pratiques au sein des entreprises luxembourgeoises.

L'engagement en RSE des entreprises citées ci-dessus va évidemment bien  
au-delà des exemples de bonnes pratiques illustrées.

Si vous aussi, vous souhaitez faire connaître vos efforts en matière de RSE, alors n'hésitez pas  
et contactez-nous par e-mail à l'adresse: [indr@indr.lu](mailto:indr@indr.lu) ou par téléphone: (+352) 27 33 01

Si vous souhaitez évaluer l'état d'avancement de votre entreprise en matière de RSE,  
alors nous vous invitons à consulter le site de l'INDR: [www.indr.lu](http://www.indr.lu)

Location de  
Bureaux de Standing  
à Capellen

de 15 à 60 m<sup>2</sup>

Idéal pour PSF - Consultants - ...  
[info@account.lu](mailto:info@account.lu) | tél. 95 05 74 74

## No-Nail Boxes privilégie la sécurité également en dehors de l'entreprise

Les dirigeants de l'entreprise ont l'obligation de former des salariés au secourisme à raison de 10 % dans le milieu industriel. No-Nail Boxes a ainsi proposé à tous ses salariés qui le souhaitent de suivre une session intra entreprise organisée dans les locaux de Wiltz par le STI, le service de santé au Travail de la Fedil. 14 salariés ont suivi avec succès ce cycle de 4 journées de 8 heures. Cette formation a coûté au total près de 11.000 € à l'entreprise. Quelle était donc la motivation de No-Nail Boxes? Répondre aux exigences légales bien sûr, former des gens prêts à intervenir sur le lieu de travail, évidemment, bien que le taux d'accident de travail soit inférieur à 1 % depuis des années, grâce à une stricte politique de prévention. La motivation principale était autre: former des gens prêts à intervenir dans la vie quotidienne: sur la route, en famille, dans les associations sportives et sociales que les employés fréquentent et

où les connaissances acquises dans l'entreprise peuvent éviter des accidents et aider à sauver des vies.

Dans le cadre de la prévention des accidents sur le chemin du travail, mais également pour améliorer le pouvoir d'achat de ses salariés et pour économiser le carburant, en accord avec la ville de Wiltz et les différentes administrations concernées, l'entreprise a proposé ses salariés d'utiliser le bus Bastogne-Wiltz-Ettelbruck au lieu de leur voiture privée. Suite à cette initiative, un arrêt de bus a été aménagé à l'entrée de la zone industrielle. Les horaires de travail ont donc été adaptés en fonction des horaires des bus.

- **Dénomination:** No-Nail Boxes
- **Activité:** Production de caisses pliantes en contreplaqué
- **Localisation:** Wiltz
- **Effectif:** 60 personnes



William Mathot, Financial manager

### Pilier Environnement

## Siemens s'engage à réduire la consommation d'énergie

Siemens s'est engagé à réduire la consommation d'énergie en ce qui concerne ses propres activités et celles de ses clients. Siemens Luxembourg a ainsi organisé une journée "ENERGY DAY" où l'on a débattu de l'état environnemental actuel et des défis futurs. Le groupe Siemens propose un portfolio permettant à ses clients de réduire considérablement leurs émissions CO<sub>2</sub>. Les solutions englobent aussi bien des installations techniques de basse consommation, des installations de production d'énergie à haut rendement, mais aussi de la consultance. Fin 2007, Siemens Luxembourg a fait un audit énergétique de ses bâtiments, suivant le concept «GREEN BUILDING» de la Siemens AG. Suite à cet audit, Siemens a mis en application certaines mesures comme éteindre l'éclairage et le chauffage durant

les périodes d'inoccupation du bâtiment, l'installation de programmeurs sur les appareils électroniques, l'optimisation de la centrale de chauffage ou encore la modernisation du groupe de production de froid tout en gardant le même confort pour les employés. Siemens se positionne donc comme société active et partenaire de ses clients afin d'atteindre un but commun dans la protection de l'environnement.

- **Dénomination:** Siemens
- **Activité:** Industrie électrique et électronique
- **Localisation:** Luxembourg-ville
- **Effectif:** 175 personnes



Georges Lespenoy, CEO

**DirActors - International Film Festival** revient à Luxembourg-Ville du **jeudi 15 au lundi 19 octobre 2009**. L'originalité de son thème, les acteurs-réalisateurs, en fait un incontournable des tapis rouges européens, et séduit de plus en plus de spectateurs.

Pour sa 3<sup>e</sup> édition, DirActors proposera au public

- › DES AVANT-PREMIÈRES
  - › UN CINÉ-CONCERT
  - › DES RENCONTRES OUVERTES À TOUS
- ## AVEC DES STARS DU GRAND ÉCRAN

Et pour la première fois,

- › UNE NUIT DU COURT-MÉTRAGE
- afin de mettre en lumière les talents de demain.

Qui succédera aux invités présents au festival DirActors lors des deux premières éditions ?



› Sophie Marceau, 2007



› Dani Levy, 2007



› Robin Renucci, 2008



› Guillaume Canet, 2007



› Jane Birkin, 2007



› Martin Provost, 2008



› Maria De Medeiros, 2007



› Emmanuelle Béart, 2008



› Sandrine Bonnaire, 2008



› Luc Feit, 2008

Crédits : Bernard A. Brun / imagefactory.fr

## À VOUS DE VENIR RENCONTRER LES INVITÉS DE L'ÉDITION 2009 À LA CINÉMATHÈQUE, UTOPOLIS ET CINÉ-UTOPIA !

### › INVITATION À LA SOIRÉE D'OUVERTURE

La Chambre de Commerce de Luxembourg a le plaisir de vous inviter à la soirée d'ouverture de DirActors International Film Festival à **Utopolis** Luxembourg le **jeudi 15 octobre à 19h30** (projection et cocktail).

Pour recevoir une invitation (valable pour deux personnes), merci d'envoyer un email avec vos coordonnées (téléphone et adresse postale) à **merkur@cc.lu**. Les réponses seront traitées par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles.

Toutes les informations sur la programmation, les tarifs et la billetterie sur [www.diractors.org](http://www.diractors.org)



diractors

INTERNATIONAL

FILM  
FESTIVAL

LUXEMBOURG CITY

3<sup>e</sup> ÉDITION  
15.10.2009  
19.10.2009

d

CINEMATHEQUE - CINE-UTOPIA - UTOPOLIS

[www.diractors.org](http://www.diractors.org)



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Culture



EN BREF

**Plan K**

**3 ans déjà!**

L'agence en communication «Plan K» vient de fêter son 3<sup>e</sup> anniversaire, mais espère bien ne jamais atteindre le cap de la maturité. Elle estime en effet qu'une agence de pub se doit de contester en permanence les idées reçues. Elle souhaite donc continuer

à secouer le cocotier et apporter à ses clients une fraîcheur réitérée à chaque nouvelle campagne. À partir du moment où une agence commence à disserter sur ses fonctions, ses processus, ses compétences et ses responsabilités, elle ne crée plus. C'est ainsi que Plan K met en avant «Top Topical», un concept promotionnel et créatif qui permet d'intégrer l'actualité dans sa communication et de mettre en évidence la rapidité, la souplesse et la créativité d'un annonceur et de son agence. Pour son troisième anniversaire, l'agence a réalisé un mailing mettant en avant le virus de la grippe porcine et faisant le parallèle avec le virus de la créativité. Le mailing est composé d'un masque sanitaire et d'une invitation à le porter si on ne veut pas être contaminé par le virus de la créativité. Le document comporte aussi une liste des «victimes» déjà atteintes: les clients de Plan K.

**Foyer S.A.**

**Bonne évolution du chiffre d'affaires**

Le Groupe Foyer enregistre au premier semestre 2009, un développement soutenu de son chiffre d'affaires et des résultats en forte progression. Le chiffre d'affaires consolidé, exprimé en primes acquises brutes, atteint € 190,31 millions

(+14,3 %). Le résultat des opérations en assurances (sans plus/moins-values sur portefeuille titres) se situe à € 34,57 millions par rapport à € 28,66 millions à fin juin 2008 (+20,6 %), grâce à une sinistralité favorable et à des revenus financiers récurrents en progression. Le bénéfice net consolidé atteint € 25,47 millions, comparé à € 18,45 millions à fin juin 2008 (+38,1 %). L'intégration de CapitalatWork se déroule comme prévu, et permet de constater les premiers gains de synergies. Le rapport financier semestriel au 30 juin 2009 de Foyer S.A. peut être consulté sur le site Internet du Groupe [www.foyer.lu](http://www.foyer.lu) ou le site OAM de la Société de la Bourse de Luxembourg [www.bourse.lu](http://www.bourse.lu).

**Casino 2000**

**Alain Pierron nouveau Chef du Restaurant Les Roses**

Rendez-vous incontournable de tous les gourmets du Luxembourg et de la Grande Région, le Restaurant gastronomique Les Roses, niché au sein de Casino 2000, à Mondorf-les-Bains, arbore depuis plusieurs années une étoile Michelin. Poursuivant sur cette lancée et ce succès, Alain Pierron est devenu le 1<sup>er</sup> septembre le nouveau Chef du Restaurant gastronomique Les Roses.

Un établissement qu'il connaît parfaitement bien puisqu'il a secondé le Chef Peter Körner pendant plusieurs années avant de lui succéder. Le parcours du Français Alain Pierron est émaillé par des étapes prestigieuses: un stage auprès de Joël Robuchon, chez Jamin (Paris), en 1990, mais aussi un passage remarqué au restaurant La Dinanderie (Metz) épinglé par le Gault et Millau et par le Guide Michelin, et une autre halte de deux ans au Restaurant la Grappe d'Or (Torgny), également remarqué par le Gault et Millau et le Guide Michelin. Autres mentions remarquables: une Médaille d'Or au concours GASTOROL (1982), une 2<sup>e</sup> place au prestigieux concours Prosper Montagné (en 1988) et la première marche du podium lors du concours des Rameaux d'Or (1997).

Sidérurgie

# ArcelorMittal subit les conséquences de la crise économique



**A**rcelorMittal a annoncé ses résultats pour le deuxième trimestre et le semestre clos au 30 juin 2009. Le leader mondial de la sidérurgie enregistre au deuxième trimestre clos au 30 juin 2009 une perte nette de \$ 0,8 milliard, soit \$ 0,57 par action, comparé à une perte nette de \$ 1,1 milliard, soit \$ 0,78 par action au premier trimestre clos au 31 mars 2009 et à un résultat net de \$ 5,8 milliards, soit \$ 4,20 par action au deuxième trimestre clos au 30 juin 2008.

Le chiffre d'affaires du deuxième trimestre clos au 30 juin 2009 demeure pratiquement inchangé et s'établit à \$ 15,2 milliards, comparé à \$ 15,1 milliards au premier trimestre clos au 31 mars 2009, en fort recul comparé à \$ 37,8 milliards au deuxième trimestre

clos au 30 juin 2008. Ce recul s'explique principalement par la persistance de l'extrême faiblesse de la demande de produits sidérurgiques en 2009, en raison de la crise économique mondiale et d'une chute brutale des prix.

ArcelorMittal enregistre une perte opérationnelle de \$ 1,2 milliard au deuxième trimestre clos au 30 juin 2009, comparé à une perte opérationnelle de \$ 1,5 milliard au premier trimestre clos au 31 mars 2009 et à un résultat opérationnel de \$ 6,6 milliards au deuxième trimestre clos au 30 juin 2008. Cette perte au deuxième trimestre 2009 résulte de charges exceptionnelles pour un montant de \$ 1,2 milliard principalement liées à des dépréciations des stocks (\$ 0,9 milliard) et aux provisions relatives à

des réductions d'effectifs (\$ 0,3 milliard). Au premier trimestre 2009, la société a enregistré des charges exceptionnelles pour un montant de \$ 1,2 milliard principalement liées à des dépréciations de stocks. Les expéditions d'acier totalisent 17,0 millions de tonnes au deuxième trimestre clos au 30 juin 2009, comparé à 16,0 millions de tonnes au premier trimestre clos au 31 mars 2009 et à 29,8 millions de tonnes au deuxième trimestre clos au 30 juin 2008. Comme mentionné plus haut, cette forte baisse en glissement annuel résulte d'une réduction de la production d'acier en raison de la chute de la demande liée à la crise économique mondiale. En raison des pertes opérationnelles, ArcelorMittal enregistre un avantage fiscal sur le revenu pour un montant de \$ 1,239 milliard au deuxième trimestre clos au 30 juin 2009, comparé à un avantage

fiscal sur le revenu pour un montant de \$ 1,088 milliard au premier trimestre clos au 31 mars 2009.

Commentant ces résultats, M. Lakshmi N. Mittal, Chairman et CEO d'ArcelorMittal, a déclaré: «Nous avons fait face au cours de ce premier semestre à des conditions parmi les plus difficiles auxquelles ait jamais été confrontée l'industrie sidérurgique. Je suis satisfait des moyens mis en œuvre par ArcelorMittal pour adapter la production, réduire les coûts et renforcer notre bilan. Le marché a commencé à montrer des signes de reprise au cours des dernières semaines, c'est pourquoi nous prévoyons de remettre en marche certains sites de production. Pour autant que cette tendance se confirme, nous devrions assister à une amélioration continue tout au long du second semestre. La reprise totale sera néanmoins lente et progressive.» ■



**BUILDING BRIDGES IN BUSINESS**

• LUXEMBOURG • BELGIQUE  
• FRANCE • PAYS-BAS

**www.abc-d.lu**

### Consultation

des informations actuelles sur les sociétés et leurs produits.

### Sélection

sur produits et services, activités, type de société, codes postaux, effectif ou chiffre d'affaires, ...

### Téléchargement

de fichiers business-to-business mailing et marketing.

Visitez **www.abc-d.lu** et inscrivez-vous **gratuitement** via "Etre repris sur le site ABC".

**ABC Editeurs c.v.** - Allée de la Recherche 65 - B-1070 Bruxelles  
E-mail: info@abc-d.be - TL +32 2 463 02 13

## EN BREF

### EuroDNS

#### Team Up with Michau Enterprise to deliver enhanced Aftermarket services

EuroDNS S.A., a worldwide leader in domain registrations, announces partnership with Michau Enterprises Limited – a Cyprus company operating AfterMarket.pl, the largest Polish domain aftermarket website. Within this partnership, EuroDNS takes a participation in Michau Enterprises Ltd. and license the software that is currently being used on AfterMarket.pl. This software allows the complete management of a marketplace for the buying and selling of domain names, with many additional services such as: domain dropcatching, parking, registration and tasting. "Having access to the domain marketplace software will allow us to rapidly offer various domain aftermarket services to our customers", says Xavier Buck, Chief Executive Officer of EuroDNS. EuroDNS plans to open end of the year several domain aftermarket websites based on the licensed technology, leveraging its long-standing relationships with European domain investors. One of these platforms will be launched under the great and unique domain name: **domainauctions.com**.



### idWeb sàrl

#### Nouvelle plateforme d'e-learning sur «www.imteacher.eu»

La société idWeb sàrl vient de lancer une plate-forme Internet libre, permettant aux professeurs d'enseigner via Webcam toutes les matières scolaires et extra-scolaires. «Trop souvent les sites internet sont réservés à l'unique apprentissage des langues étrangères», constate Didier Van Der Haeghen, Directeur de l'agence idweb à Luxembourg. «Avec IMteacher.eu nous proposons aux professeurs une plate-forme entièrement libre. Les professeurs peuvent offrir des formations dans toutes les matières depuis un seul et même site Internet. Ce sont les professeurs qui proposent les matières à enseigner.» Grâce à la synchronisation des agendas selon les fuseaux horaires de chacun, IMteacher.eu permet aux étudiants et aux professeurs du monde entier de se retrouver pour des cours en direct. L'utilisateur d'IMteacher.eu visualise la vidéo de présentation de chaque professeur et choisit selon plusieurs critères, comme le tarif horaire, l'expérience, les diplômes, le niveau d'enseignement ou encore, les précédentes évaluations données par les élèves. Pour plus d'informations: **www.imteacher.eu**.



### Wallenborn Transports S.A.

#### Acquisition of Rutges Cargo B.V.

Following the announcement on 5 August of the acquisition of Haagsted, Wallenborn Transports S.A. is further strengthening and complementing its current network and product service offering. Now with the acquisition of Rutges Cargo B.V. with head office in Amsterdam, the Netherlands, Wallenborn is continuing to implement its strategy to significantly extend its reach and expertise in European logistics. Rutges Cargo, which provides logistics for road transports and warehousing in general, high value and perishable cargo sectors, has a particularly strong position in Northern Europe including the Benelux and UK. Rutges Cargo today with offices in Amsterdam, Brussels, Frankfurt, London and Paris was originally founded in 1886 dealing in coals and transporting them by horse. Since 1999, it has been part of the Wim Bosman Group with a specialised strategy to focus on air cargo distribution products. For the future however, The Wim Bosman Group recognised the importance of Rutges' further development in its being integrated into a company whose strategy is more focussed on air cargo distribution. This allows Wim Bosman to focus on its core logistics business. Both parties have agreed on confidentiality of the terms and conditions of the acquisition.



EN BREF



**Conférence HR One**

**Today's choices, Tomorrow's consequences!**

Pour la 8<sup>e</sup> édition de sa grande conférence annuelle, HR One réunira, le 6 octobre prochain, les DRH de la place luxembourgeoise pour faire le bilan de la crise et décrypter les stratégies gagnantes pour l'avenir. Le programme de la journée prévoit un panel d'experts exceptionnel, la venue du DRH mondial de BNP Paribas, Frédéric Lavenir, premier employeur du secteur financier au Luxembourg et le discours très attendu du nouveau Ministre du travail et de l'emploi, Nicolas Schmit. Le panel sera composé de Viviane Harnois, DRH, ABN Amro & HR Manager of the Year 2007; Vinciane Istace, Human Capital Partner, PricewaterhouseCoopers & HR Manager of the Year 2006; Christian Scharff, DRH, Dexia & HR Manager of the Year 2005, Thierry Schuman, Member of the Management Board, BGL & HR Manager of the Year 2004 et Paul Schonenberg, Staff Delegation President, Clearstream & HR Manager of the Year 2003. La table ronde sera modérée par Petra Brockers, HR Director of KPMG & HR Manager of the Year 2008. A la suite de la conférence, lors de la grande soirée de gala annuelle, les Luxembourg HR Awards récompenseront les meilleures entreprises et professionnels RH de l'année au Luxembourg. 22 Prix seront décernés par un jury de 60 DRH. Plus d'informations sur [www.HROne.lu](http://www.HROne.lu).



**PricewaterhouseCoopers Luxembourg**

**Présentation du nouveau site**

Le site Internet de PricewaterhouseCoopers, premier cabinet d'audit et de conseil du Luxembourg, a fait peau neuve. Une lisibilité améliorée et de nouveaux contenus multimédia viennent enrichir cet outil de référence. La nouvelle version du site Internet [www.pwc.com/lu](http://www.pwc.com/lu) intervient dans le cadre de la refonte de l'ensemble des sites Internet du réseau PricewaterhouseCoopers à travers le monde. S'inscrivant dans la lignée des précédents vidéos podcast de la série «To the point» lancée en août 2007, le nouveau site Internet propose le 8<sup>e</sup> épisode dédié à la directive «UCITS IV», qui fait partie des nouvelles mesures qui impacteront considérablement la place financière luxembourgeoise dans les prochains mois. Ainsi, en seulement 8 minutes, la vidéo présente les principales problématiques de UCITS IV et mettent en avant les défis et opportunités générés par cette législation européenne tant sur le plan luxembourgeois qu'européen. Les podcasts «To the point» sont disponibles sur [www.tothepoint.lu](http://www.tothepoint.lu) ou encore via le portail iTunes. Pour plus d'informations: [www.pwc.com/lu](http://www.pwc.com/lu).



**LuxCalc**

**Première calculatrice fiscale pour iPhone**

Depuis quelques semaines, la société NFS propose sur l'Apple Store l'application LuxCalc très utile pour tous les salariés luxembourgeois. LuxCalc est en effet la première application fiscale mobile disponible pour iPhone et iPod Touch qui permet à chaque salarié luxembourgeois de calculer le montant des charges sociales et de la retenue d'impôts à appliquer sur son salaire brut. Mais en plus du calcul du salaire net à partir du salaire brut, elle permet en quelques secondes d'estimer à partir du salaire net souhaité le salaire brut correspondant. Outre ces fonctionnalités de calculatrice fiscale, LuxCalc propose les principales informations utiles pour les personnes travaillant au Luxembourg: salaire minimum, jours fériés, allocations familiales, heures supplémentaires. A tout moment l'utilisateur peut accéder à ces informations, l'application ne nécessitant pas de connexion internet pour fonctionner. L'application LuxCalc est disponible au prix de 1,59 EUR sur l'Apple Store.

Innovation et recherche

# Goodyear et la NASA inventent un nouveau pneu pour emploi lunaire



Goodyear-NASA a développé un réseau simple mais innovant de ressorts entrelacés afin d'atteindre cet objectif. En le considérant aujourd'hui, le concept du pneu semble évident, comme c'est souvent le cas avec la plupart des inventions.» Ce pneu à ressorts a accompli avec succès une série de tests approfondis en utilisant le Lunar Electric Rover Véhicule de la NASA au «Rock Yard» du Johnson Space Center à Houston, Texas.

«Le pneu dispose d'une durée de vie considérable, tout en démontrant une faible consommation d'énergie,» a constaté Jim Benzing, le principal inventeur de Goodyear lié à ce projet. «Le contour des ressorts s'adaptent au terrain parcouru et génèrent ainsi la traction. Mais toute l'énergie nécessaire à la déformation du pneu est restituée avec le rebond des ressorts. Ainsi, à l'opposé du pneu traditionnel gonflé avec de l'air, aucune chaleur ne se crée.» Selon les ingénieurs de Goodyear, le développement des pneus lunaires utilisés lors des missions Apollo, ainsi que celui du nouveau pneu à ressorts, est issu du fait qu'un pneu traditionnel ne dispose d'aucune utilité sur la lune. Les caractéristiques de la gomme varient considérablement suivant l'exposition aux températures extrêmement froides à l'hémisphère ombreux et extrêmement chaudes à l'hémisphère ensoleillé.

«Ce pneu à ressorts n'a aucune source de défaillance. Un impact fort, source de crevaison pour un pneu traditionnel, n'endommagerait qu'un seul des 800 ressorts portant la charge du véhicule, et n'aura pratiquement aucune conséquence pour son utilisation générale.» a rajouté Asnani. En outre, la NASA a décidé de présenter ce projet extraordinaire lors de la dernière exposition «Day on the Hill» au sein des bureaux Rayburn à Washington, DC. «J'ai parlé à de nombreux délégués, ainsi qu'à environ 60 collaborateurs du congrès,» a indiqué Asnani, «et pratiquement chacun était passionné par l'idée qu'une telle tech-

**T**he Goodyear Tire & Rubber Company a développé, en collaboration avec l'administration nationale de l'aéronautique et de l'espace des Etats-Unis (NASA), un pneu sans air facilitant le transport de véhicules lourds sur la surface lunaire. Cette nouveauté de l'industrie pneumatique se compose d'un total de 800 ressorts permettant aux engins lourds de porter une charge plus élevée et de parcourir des distances plus grandes qu'avec le pneu précédemment conçu pour l'Apollo-LRV (Lunar Roving Vehicle). Ce développement innovant facilitera une plus vaste exploration de la surface lunaire, ainsi que l'éventuelle installation et la maintenance d'une station lunaire permanente.

Selon Vivake Asnani, directeur de la recherche du Glenn Research Center de la NASA à Cleveland, ce développement représente un changement important des attributions d'un tel pneu: «Le besoin en capacité de charge et de durée de vie plus élevé nous a poussés à effectuer des modifications conséquentes par rapport aux pneus lunaires originaux. L'équipe

nologie pourrait un jour se qualifier non seulement pour emploi lunaire mais également pour emploi terrestre.». Chaque année, la NASA met en valeur ses développements technologiques par une série audiovisuelle dénommée «Hallmarks of

Success», qui présente les partenariats les plus convaincants de la NASA. Goodyear figure parmi les onze entreprises – le seul producteur de pneus – à être à l’affiche de cette série. ■

## Logistik

# Logwin stemmt sich gegen die Krise

**D**ie Logwin AG erzielte im ersten Halbjahr 2009 einen Umsatz in Höhe von 772,9 Mio. Euro (2008: 1.039,7 Mio. Euro). Das Ergebnis vor Zinsen und Steuern (EBIT) vor Restrukturierung und außerplanmäßigen Firmenwertabschreibungen lag konjunkturbedingt mit -5,3 Mio. Euro deutlich unter dem Vorjahreswert (2008: 15,4 Mio. Euro). Als Reaktion auf die Entwicklungen des ersten Halbjahres sowie die insgesamt weiterhin angespannte wirtschaftliche Situation werden im gesamten Konzern umfangreiche Maßnahmen zur Kapazitätsanpassung und Kostensenkung umgesetzt. Hierzu zählen in allen Geschäftsfeldern Kostenreduzierungen, insbesondere im Personalbereich, wie die weitgehende Beendigung von Zeitarbeit, die Einführung von Kurzarbeit und die Reduzierung der eigenen Mitarbeiterzahl. Der Net Cashflow verbesserte sich trotz der umsatzbedingt rückläufigen Ergebnisentwicklung gegenüber dem Vorjahreswert auf -5,4 Mio. Euro (2008: -7,3 Mio. Euro). Die liquiden Mittel im Konzern lagen zum Ende des ersten Halbjahrs mit 53,5 Mio. Euro auf einem stabilen Niveau. Die Steuerung des Konzerns nach liquiditätsorientierten Kennzahlen wurde angesichts der operativen Herausforderungen und des unverändert angespannten wirtschaftlichen Umfelds weiter intensiviert. Im ersten Halbjahr fielen Restrukturierungsaufwendungen an in Höhe von -6,0 Mio. Euro.

Die unverändert schwache gesamtwirtschaftliche Entwicklung und die konjunkturbedingt drastischen Volumenrückgänge haben die drei Geschäftsfelder im Berichtszeitraum in vergleichbarem Umfang beeinflusst. Allerdings zeigen die Ergebnisse unterschiedliche

Entwicklungen. Im ersten Halbjahr 2009 erzielte Logwin im Geschäftsfeld Solutions einen Umsatz von 280,0 Mio. Euro (2008: 366,4 Mio. Euro). Das Geschäftsfeld konnte die zum Teil drastischen Volumenrückgänge nur teilweise durch Kostensenkungen kompensieren und erreichte ein EBIT in Höhe von 0,3 Mio. Euro (2008: 6,9 Mio. Euro). Die operative Marge verringerte sich dementsprechend auf 0,1 % (2008: 1,9 %). Im Berichtszeitraum belief sich der Umsatz im Geschäftsfeld Air + Ocean auf 200,3 Mio. Euro (2008: 269,0 Mio. Euro). Dieser Rückgang ist vor allem auf die erheblich gesunkenen See- und Luftfrachtraten zurückzuführen. Das EBIT lag bei 6,9 Mio. Euro (2008: 10,3 Mio. Euro). Damit hat sich das Geschäftsfeld auch unter schwierigen Bedingungen gut behauptet. Die operative Marge von 3,4 % (2008: 3,8 %) und unterstreicht den erfreulichen Markterfolg der Luft- und Seefrachtaktivitäten. Gerin-



## EN BREF

### Restaurant "La Fermette"

#### Fleischspezialitäten vom Lavagrill

Das Restaurant „La Fermette“ in Huldigen feiert seinen 20. Geburtstag. Im März 1989 übernahm Sonny Claude das Restaurant von ihren Vorgängern Anita und Erny Knauf. Im Jahre 1993 ließ die Inhaberin an das bestehende Gebäude eine „Rotonde“ anbauen und vor zwei Jahren erfolgte die Renovierung und die Modernisierung der Küche, des Cafés und der sanitären Einrichtungen. Für den großen und den kleinen Hunger steht dem Gast eine abwechslungsreiche, saisonale Speisekarte zur Verfügung. Spezialitäten des Hauses sind das „Filet américain“ am Tisch zubereitet, oder Fleischspezialitäten auf dem Lavastein. Kulturell verwöhnt, werden die Gäste durch eine permanente Ausstellung von Bildern oder Kunstobjekten. Zur Feier des 20-jährigen Jubiläums hatte Sonny Claude, zusammen mit ihrem fünfköpfigen Team ihre Kunden, Freunde und die Gemeindevertreter zu einer kleinen Feier eingeladen. Im Rahmen dieser Feierstunde überreichte sie ein passendes Geschenk an Anita Brevier für ihre treuen Dienste während 20 Jahre. Reservierungen unter Tel: (+352) 99 74 74.



gere Transportvolumina und ein drastischer Frachtratenverfall belasteten das Geschäftsfeld Road + Rail. Der Umsatz lag mit 319,7 Mio. Euro deutlich unter dem Vorjahr (2008: 432,3 Mio. Euro).

Trotz umfangreicher Maßnahmen zur Kostensenkung und zur Reduzierung der Kapazitäten im Transportgeschäft weist das Geschäftsfeld ein deutlich negatives EBIT vor Restrukturierung und außerplanmäßigen Abschreibungen von -9,8 Mio. Euro aus (2008: 1,2 Mio. Euro). Angesichts der unverändert schwachen konjunkturellen Entwicklung stehen stabilitätsorientierte Maßnahmen zur Absicherung der Ertrags- und Liquiditätssituation im Jahresverlauf weiterhin im Fokus. ■

## Banques

# BGL réalise une performance solide au premier semestre 2009



**D**ans un contexte économique difficile et d'une reprise progressive des marchés financiers, BGL a réalisé au premier semestre 2009 un résultat consolidé net d'EUR 191,0 millions auquel tous les métiers de la banque ont contribué positivement. Le recul du résultat consolidé net par rapport au premier semestre de l'exercice précédent (30 juin 2008: EUR 388,4 millions) est principalement dû à un niveau inférieur de plus-values non-récurrentes ainsi qu'à la comptabilisation de provisions substantielles pour risques sur crédits, notamment au niveau des entités internationales de leasing. Au niveau de la banque, le résultat net en IFRS est en hausse par rapport aux premiers six mois de l'exercice précédent.

Le produit net bancaire s'élève à EUR 643,7 millions au 30 juin 2009. Exclusion faite des résultats exceptionnels enregistrés en 2008, il affiche une hausse d'EUR 31,8 millions, soit 5,2 %. Les produits nets d'intérêts et de commissions qui représentent les revenus traditionnels de la banque s'élèvent à EUR 557,2 millions. Leur progression de 12,1 % par rapport au premier semestre de l'exercice précédent résulte

de plusieurs facteurs: une base de capitaux propres plus élevée, des résultats de trésorerie en croissance grâce à des conditions de financement plus favorables ainsi que la bonne tenue des revenus de commissions. Au niveau des dépenses, les frais généraux connaissent une baisse de 4,9 % par rapport au 30 juin 2008 grâce à une politique stricte en matière de contrôle des coûts. Le Cost/Income Ratio s'établit ainsi à 41,7 %. Avec des fonds propres réglementaires atteignant EUR 5,8 milliards, le coefficient de solvabilité total de BGL s'élève à 24,1 % (minimum légal: 8 %).

Au cours des premiers six mois de l'année sous revue, les indicateurs fondamentaux de rentabilité de tous les métiers de la banque ont connu un développement globalement positif. En mars 2009, la banque a été la première à offrir à ses clients particuliers et professionnels un programme de soutien visant à les accompagner individuellement tout au long de la période difficile que traverse l'économie, et ce notamment en leur proposant une adaptation de leurs conditions de crédit. Il convient de noter qu'au cours du premier semestre, la banque a accordé de nouveaux crédits pour un montant

total dépassant EUR 1,3 milliard. Traditionnellement au service de l'économie nationale, la banque maintient sa place de première banque des entreprises au Luxembourg. Elle accompagne, à travers des produits et services sur mesure, cette clientèle aussi bien dans leurs activités domestiques que suprarégionales et internationales. Au premier semestre 2009, une task force spécialisée a été mise en place pour répondre de manière ciblée et proactive aux besoins des entreprises ayant des difficultés temporaires liées à la situation économique. Le succès de l'offre intégrée de la banque s'est traduit par une progression des encours de crédits par rapport au premier semestre 2008.

Les travaux de rapprochement avec BNP Paribas, entamés dès le 13 mai, se déroulent avec intensité et enthousiasme. L'ensemble de ces paramètres témoigne de la bonne marche des affaires et de la stabilité retrouvée de BGL. Fort de la qualité de ses actionnaires, l'Etat luxembourgeois et le groupe BNP Paribas, BGL a l'ambition de reconquérir des parts de marché en mettant au service de sa clientèle son dynamisme commercial et une qualité de service exemplaire. ■

## Villeroy & Boch: Baisse du chiffre d'affaires de 19,8 %

**S**e poursuivant au 1<sup>er</sup> semestre 2009, la récession mondiale a sévi avec plus de rigueur au 2<sup>ème</sup> trimestre. L'impact sur l'évolution de l'activité du Groupe Villeroy & Boch a été significatif. C'est ainsi que l'entreprise a réalisé au 1<sup>er</sup> semestre 2009 un chiffre d'affaires net de 348,6 millions d'Euros par rapport à 434,8 millions d'Euros l'année dernière, soit une baisse de 19,8 %.

Les mesures d'économie rapidement mises en œuvre par le Groupe ont un effet positif sur le résultat opérationnel (EBIT). Avec -1,4 million d'Euros, celui-ci était pratiquement équilibré au 2<sup>e</sup> trimestre, alors qu'au 1<sup>er</sup> trimestre, il était encore largement négatif (-7,6 millions d'Euros). Au 1<sup>er</sup> semestre, le recours au travail à temps réduit sur les sites allemands et la suppression de 614 postes dans le monde entier ont permis de réduire les frais de personnel de 13,6 millions d'Euros par rapport à ceux de l'année dernière.

Au 1<sup>er</sup> semestre, le résultat avant impôts (EBT) du Groupe Villeroy & Boch s'est élevé à -74,1 millions d'Euros (par rapport à +13,3 millions d'Euros l'année dernière). Le coût du programme de restructuration mis en œuvre au mois de mars pour améliorer la compétitivité pèse sur le résultat avec 60 millions d'Euros. Corrigé de ces charges exceptionnelles uniques, l'EBT s'élève à -14,1 millions d'Euros; chiffre qui est largement inférieur à celui de l'année dernière et s'explique par la baisse du chiffre d'affaires.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre, les deux Divisions ont enregistré une baisse du chiffre d'affaires et du résultat. Avec 220,0 millions d'Euros, le chiffre d'affaires de la Division Salle de Bains et Wellness est en recul de 58,6 millions d'Euros par rapport aux 278,6 millions d'Euros affichés l'année dernière. Quant à la Division Arts de la Table, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 128,6 millions d'Euros au 1<sup>er</sup> semestre 2009 (soit une baisse de 17,7 % par rapport à l'an-



née dernière). Les marchés régionaux sont très diversement touchés par l'évolution économique. C'est ainsi que le marché allemand n'a connu qu'une

légère baisse du chiffre d'affaires au 1<sup>er</sup> semestre. Les pertes les plus importantes ont été enregistrées aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. ■

### Nos formations, votre atout langues.

Le programme sur mesure «CARTE BLANCHE»  
est modulable et adapté aux besoins  
des particuliers et des entreprises.



 **prolingua**  
LANGUAGE CENTRE

  
1983 2008

61, rue de Strasbourg  
L-2581 Luxembourg  
T. +352 40 39 910  
info@prolingua.lu  
www.prolingua.lu

## Transport aérien

# Lux-Airport accueille 710.709 passagers au cours du premier semestre 2009



**L**ux-Airport, société d'exploitation de l'aéroport du Luxembourg, annonce que l'aéroport a accueilli 710.709 passagers au cours du premier semestre 2009. Le premier semestre de l'année 2009, marqué par un ralentissement économique prononcé, s'achève ainsi par une diminution du nombre de passagers de 11,3 % par rapport au premier semestre 2008 où l'on comptait 801.298 passagers. Le nombre de passagers s'est élevé à 89.416 en janvier, 91.030 en février, 105.395 en mars, 135.060 en avril, 143.767 en mai et 146.041 en juin. 13 compagnies

aériennes desservent pour la période estivale plus de 70 destinations à partir de l'aéroport du Luxembourg.

Toutefois, concernant le nombre de passagers, la situation s'est stabilisée au cours du second trimestre, passant de -11,7 % pour le mois de janvier à -8,7 % pour le mois de juin, en raison du maintien du nombre de passagers sur les vols vacances pour l'année 2009, par rapport à l'année 2008.

Concernant l'activité Cargo, le volume de fret transporté au cours du premier semestre 2009 est de 299.515 tonnes, affichant ainsi une

diminution de 25,4 % par rapport au premier semestre 2008 qui comptait quant à lui 401.678 tonnes. Le premier trimestre est caractérisé par une diminution de 25,7 % du volume de fret par rapport au premier trimestre de l'année 2008, avec 151.317 tonnes contre 203.630 tonnes pour les trois premiers mois de l'année 2008. Le second trimestre avec 148.198 tonnes de fret transportées, a diminué de 25,2 % par rapport au second trimestre de l'année 2008 qui comptait 198.047 tonnes.

## Immobilier

## Silversquare: Un bureau à Luxembourg pour 595 € par mois

**L'**idée du nouveau projet immobilier Silversquare est de mettre à disposition du client une

solution flexible de bureaux individuels «all inclusive», idéalement situés dans un quartier privilégié du Luxem-

bourg, pour seulement 595,00 € par mois (charges comprises). Pour cette somme Silversquare entend mettre à

disposition de sa clientèle des bureaux fermés et/ou de type «open space», meublés et équipés selon les derniers critères du design et de la haute technologie, ouverts de 7h à 20h tous les jours ouvrables. Ils sont aménagés sur 650 m<sup>2</sup> dans un immeuble de grand standing situé sur le «Plateau du Kirchberg», au cœur du quartier financier du Luxembourg et à proximité des institutions européennes.

Ce nouveau concept de bureaux individuels en temps partagé est basé sur le principe du «tout inclus» et permet de bénéficier de conditions avantageuses: accès illimité à une connexion Internet haut débit, Wifi, services d'un(e) réceptionniste, gestion du courrier et des colis, numéros de téléphone et de fax individuels, accès à des imprimantes multifonctions, business lounge, cafétéria avec kitchenette, possibilités de parking privé. La seule contrainte: le soir ou lorsqu'on quitte les lieux, il faut vider son bureau et ranger son matériel dans un casier privatif et sécurisé. Restent encore à charge du client: le papier imprimé, les unités de téléphone consommées et l'accès aux 4 salles de réunion. Ces dernières sont adaptées à tous types de réunions.

Le projet Silversquare a vu le jour grâce aux différentes expériences professionnelles de ses fondateurs: Jean-Marc Dame, Axel Kuborn et Patrick Moens de Fernig. Très vite, ils se rendent compte que l'offre de bureaux



dans les grandes villes européennes en général, ne répond pas toujours aux besoins spécifiques des entreprises. Compte tenu du prix de l'immobilier, il faut compter un budget global (loyer, charges, amortissement du mobilier, téléphonie) d'environ 1.800 € par mois pour un modeste bureau de 20m<sup>2</sup> dans un quartier «convenable». Un budget d'autant plus important qu'un indépendant ou qu'un patron de PME passe plus de 60 % de son temps en dehors du bureau. La formule Silversquare qui propose à ses clients des contrats sans durée minimum évite de s'engager dans des baux commerciaux et de payer des indemnités de rupture en cas de départ prématuré.

Elle évite également l'isolement souvent fréquent chez les indépendants travaillant à domicile. Une solution adaptée également pour des sociétés situées en dehors de Luxembourg ou dans d'autres villes européennes qui envoient régulièrement des collaborateurs («mobile workers») au Grand-Duché. Cela convient aussi très bien aux multinationales qui possèdent une petite structure au Luxembourg mais désirent fournir un cadre professionnel privilégié à leurs collaborateurs.

exemplaires distribués chaque mois

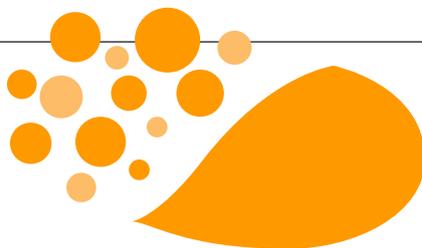
**33.000**

## MERKUR

RÉDACTION	RÉGIE PUBLICITAIRE
☎ (+352) 42 39 39 – 380	(+352) 40 36 10 – 1
@ merkur@cc.lu	regie@ic.lu

VOTRE PARTENAIRE POUR LA RÉUSSITE.

Chambre de Commerce | 7, rue Alcide de Gasperi | L-2981 Luxembourg | www.cc.lu



## BOURSE D' ENTREPRISES

# Bourse transfrontalière d'Entreprises

## un outil performant pour la cession et la reprise d'entreprises en Grande Région

La bourse facilite la transmission d'entreprises et la démarche des partenaires. Elle est guidée par la volonté de vouloir:

- créer une masse critique pour faciliter la rencontre entre cédants et repreneurs dans une vision de fluidité et de mise en réseau;
- dynamiser le marché de la transmission en terme de fiabilité des annonces et de professionnalisme des intervenants;
- promouvoir les territoires de chalandise de la Grande Région;
- pérenniser les activités économiques;
- sauvegarder l'emploi par le maintien d'entreprises rentables;
- développer l'esprit d'entreprendre par le biais de la reprise d'entreprise;
- assurer le contrôle de la qualité par le principe de la territorialité assorti d'un agrément préalable des intermédiaires professionnels sur base d'une charte de fonctionnement et de bonne conduite.

**Cette action est co-financée par la Commission européenne dans le cadre du projet «RTCE».**

Pour consulter le détail des dernières annonces, un nouveau site a été mis en place: [www.bourse-entreprises.org](http://www.bourse-entreprises.org).

Afin d'obtenir toutes les informations relatives aux différentes offres, il vous suffit de vous inscrire via la rubrique «Acquisitions».

### Horeca

#### Nord

**Réf C1988:** Vends fonds de commerce se trouvant dans une cité touristique, situation exceptionnelle, au plein centre, zone piétonne, style et tradition ardennaise, terrasse, brasserie rustique, 45 couverts, cuisine régionale, le meilleur emplacement touristique au centre.

#### Ouest

**Réf C1735:** Vends fonds de commerce Hôtel 9 chambres, restaurant 60 couverts + 30 en terrasse.

**Réf C1901:** Vends fonds de commerce, 60 couverts, cuisine traditionnelle, emplacement touristique Vallée des 7 Châteaux, grande terrasse, parking privé.

#### Centre

**Réf C1779:** Vends Restaurant 80 couverts. Cuisine internationale, quartier très actif en pleine rénovation.

**Réf C2145:** Vends Hôtel 46 chambres, studios et suites, 4 salles de conférences, 2 restaurants, 1 bar et cuisine professionnelle.

### Commerce de détail

#### Nord

**Réf C1900:** Vends fonds de commerce de maroquinerie grandes marques.

**Réf C1906:** Vends fonds de commerce, vente de bijoux et montres fantaisie ainsi que divers accessoires (sacs à mains, portefeuilles etc.).

#### Centre

**Réf C1920:** Vends fonds de commerce de magasin de meubles, fournisseur luxembourgeois exclusif de la marque Danish Design sur mesure.

**Réf C1832:** Vends fonds de commerce de magasin d'articles diététiques.

**Réf C1907:** Vends fonds de commerce de vêtements pour enfants, multimarques. Situation magasin centrale, grandes vitrines et clientèle habituée.

**Réf C1925:** Vends société de promotion immobilière avec un capital immobilier propre et loué.

**Réf C1947:** Vends fonds de Commerce de vêtements de qualité pour hommes (Lacoste, Seidensticker, ...) ainsi que de lingerie (Calida, Triumph, Rôsch, Hom).

**Réf C2011:** Vends fonds de Commerce d'accessoires agricoles et articles de quincaillerie.

#### Sud

**Réf C1894:** Vends commerce de distribution d'articles pour le sport cycliste avec l'autorisation d'ouverture d'un magasin de vélos.

**Réf C1992:** Vends fonds de commerce de vente de jouets et de cadeaux.

**Réf C2131:** Vends fonds de commerce de magasin en ameublement et cuisines équipées, excellente renommée, situation proche de Luxembourg-Ville et près des grandes axes routières.

### Services

#### Nord

**Réf C1828:** Fleuriste situé sur une route nationale avec passage de 60.000 voitures par jour. Magnifique emplacement avec Parking clients, plus site internet pour vente.

**Réf C1873:** Vends entreprises de vente et d'installation de Chauffages, Climatisations et Sanitaire.

#### Centre

**Réf C2130:** Vends Société de transports internationaux et nationaux de tous genres + ADR.

#### Est

**Réf C1976:** Vends commerce, opérateur télécom, offre services téléphonie fixe et mobile, abonnements lignes ISDN/Analogues, ADSL, VO/P en GSM sans roaming (distributeur agréé TRANSATEL).

#### Sud

**Réf C2094:** Vends fonds de Commerce de logiciels complètement redéveloppés en phase de commercialisation.

### Autres

#### Centre

**Réf C2002:** Vends société de transport international et national, de déménagement et garde-meubles.

**Réf C2007:** Vends fonds de Commerce de commerce d'articles de cadeaux, sport, décoration, gravures, coupes, médailles, etc.

#### Sud

**Réf C2119:** Vends fonds de commerce de société de création de site Internet ainsi que tout autre travail informatique.

Pour tout renseignement  
complémentaire, la Chambre de  
Commerce reste à votre disposition

E-mail: [bourse@cc.lu](mailto:bourse@cc.lu)

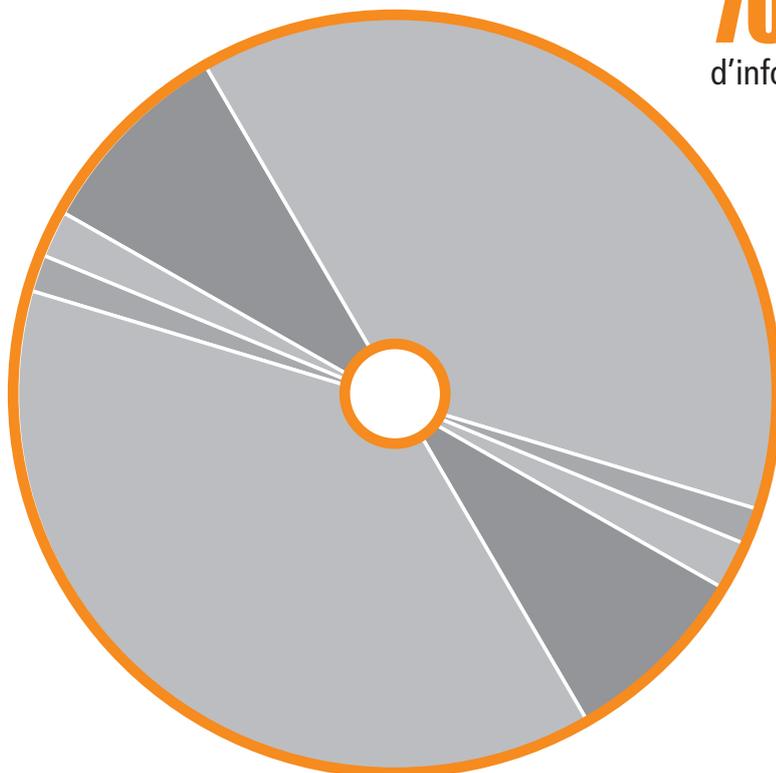
Tél.: (+352) 42 39 39 338

Personnes de contact:

Géraldine Flammang et

Blazenka Bartolovic

**700** MB  
d'informations utiles



Grâce au CD-Rom «Doing Business in Luxembourg» de la Chambre de Commerce et pour seulement 30€ (frais d'envoi inclus), ayez accès aux informations essentielles pour connaître le marché luxembourgeois, ce qu'il faut savoir pour s'y installer, y vivre et travailler. Une somme d'informations essentielles et uniques, sur un support interactif et régulièrement actualisé.

- **“Doing Business in Luxembourg”**, 200 pages d'informations sur les aspects légaux, fiscaux et sociaux de la création et du développement d'une entreprise au Luxembourg (mises à jour gratuites incluses)
- **“Vivre et travailler au Luxembourg”**, une brochure richement illustrée, destinée aux personnes désirant s'installer au Luxembourg
- **“Portrait de la Chambre de Commerce”**, court-métrage présentant la Chambre de Commerce et sa large gamme de services aux entreprises
- **“Présentation du Grand-Duché de Luxembourg”**, film de 28 minutes
- **“Guide du Marché”**, un outil de promotion des produits et services luxembourgeois



  
NOUVELLE VERSION  
en 3 langues

Commandez le nouveau CD-Rom “Doing Business in Luxembourg” proposé au prix de 30.- EUR (frais d'envoi inclus) en renvoyant ce bon à l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce, soit par fax au (+352) 43 83 26, soit par courrier, soit par e-mail:

<u>Société</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
<u>Adresse</u>	<u>Code postal</u>	<u>Ville</u>
<u>Téléphone</u>	<u>E-mail</u>	

## DOING BUSINESS IN LUXEMBOURG

 (+352) 42 39 39 – 330

 entreprises@cc.lu



## CHAMBRE DE COMMERCE LUXEMBOURG

Votre partenaire pour la réussite

Chaque mois, le Merkur vous présente sur cette page deux collaborateurs/-trices de la Chambre de Commerce. L'idée de cette nouvelle page est de **rendre encore plus transparents les services et les activités de la Chambre de Commerce** et de **vous permettre de mieux connaître vos interlocuteurs** auprès des différents départements.



■ **Viviane Hoor**  
Secrétaire auprès du Département International

Viviane travaille en tant que secrétaire auprès du Département International de la Chambre de Commerce. Elle a pour mission d'organiser les missions et les foires à l'étranger, les visites de délégations étrangères au Luxembourg, les journées d'opportunités d'affaires des pays hors Europe ou encore les séminaires pays. En effet, une des premières missions du Département International est d'accompagner les entreprises sur les marchés étrangers sous différentes formes: missions de promotion économique pour promouvoir le Luxembourg et mieux faire connaître les entreprises luxembourgeoises à l'étranger; salons de coopération internationale qui permet à une entreprise d'avoir en un seul endroit plusieurs rendez-vous ciblés et individuels; visites accompagnées pour participer en tant que visiteur à de grandes foires internationales avec un programme d'entretiens personnalisés en fonction des besoins des entreprises participantes; mise à disposition d'un stand collectif regroupant les exposants luxem-

bourgeois sous une seule enseigne à forte visibilité et les journées d'opportunités d'affaires qui ont pour but de faire connaître les opportunités qu'offrent les marchés sous forme d'entretiens avec les attachés économiques et commerciaux belges. «Mes tâches sont très variées. Les contacts fréquents, tant avec les représentants des sociétés luxembourgeoises, qu'avec les partenaires coorganisateurs au Luxembourg et dans le monde, sont très enrichissants pour moi. Le fait de pouvoir également accompagner les hommes d'affaires luxembourgeois lors de missions ou de stands collectifs à l'étranger constitue une expérience extraordinaire», affirme Viviane avec satisfaction. Côté loisirs, Viviane aime s'occuper de ses deux chiens et faire de longues promenades dans l'Oesling, la belle région ardennaise du Luxembourg. Elle prend soin de son jardin et de ses plantes et profite des derniers beaux jours pour rouler cheveux au vent en cabriolet. ■



■ **Cédric Peiffer**  
Assistant d'administration adjoint auprès du Service Administration

Il y a deux ans, Cédric est venu renforcer l'équipe de comptabilité au sein du service Administration de la Chambre de Commerce. Outre les travaux de comptabilité générale, l'établissement du budget annuel de la Chambre de Commerce représente une de ses tâches les plus conséquentes. A ce titre, Cédric se charge du traitement et des adaptations des budgets et autres informations reçus de la part des différents chefs de départements. Par ailleurs, Cédric s'occupe du suivi des contrats de bail signés avec les locataires, à savoir les avenants, le calcul des indexations et les décomptes des charges locatives. Il est également en charge de la comptabilité «clients» et participe à toute autre tâche utile et nécessaire visant à finaliser les situations comptables semestrielles. Dans le cadre de son travail, Cédric se doit d'entre-

tenir des contacts réguliers aussi bien avec le personnel de la Chambre de Commerce qu'avec les sociétés externes.

«La diversification des tâches, la réflexion et la mise en place d'éléments nouveaux, ainsi que l'esprit d'équipe régnant au sein du service me procurent une grande satisfaction», reconnaît Cédric avec le sourire.

Cédric est un fan assidu de football, sport qu'il pratique pour le plaisir, et supporte avec beaucoup de ferveur l'équipe du Standard de Liège. Il est aussi passionné de musique «rock» et se rend régulièrement à des concerts et festivals. Mais pour se ressourcer, Cédric privilégie les voyages et part régulièrement à la découverte de nouvelles villes et de nouveaux horizons. ■

# INTEGRAL PRO

regroupez vos abonnements Fixe, Mobile et Internet et bénéficiez de nombreux avantages !

- ✓ Internet illimité
- ✓ Communications fixes nationales et internationales à des tarifs avantageux
- ✓ Appels nationaux de LUXGSM vers LUXGSM illimités !

Faites encore plus d'économies en souscrivant à l'une de nos formules **Forfait National Illimité**: communications nationales illimitées pour 19€ HT/mois.

Pour toute commande passée entre le 15/09 et le 15/11, recevez un chèque de **50€ HTVA\***

\* à valoir en Téléboutiques, Points Télécoms et shops LUXGSM

INTEGRAL PRO

Regroupez vos exigences



Division des Télécommunications - L-2999 Luxembourg - Tél. gratuit: 8002 4000 - [www.pt.lu](http://www.pt.lu)



# Transmettre mon entreprise c'est avec eux !

C'est parce que vous ne voulez pas vous engager dans la vente de votre entreprise sans en avoir apprécié tous les aspects que vous choisirez Dexia BIL. Grâce à son programme AVEC, Dexia BIL met tout en œuvre pour vous aider à faire les bons choix : évaluation de l'entreprise, aides à la recherche de repreneurs, assistance lors des négociations, placement du capital de la vente...

Spécialement dédié à l'achat et à la vente d'entreprises, AVEC est le service indispensable à tout futur vendeur.  
Professions indépendantes : tél. 4590-2980 – PME : tél. 4590-2981 [www.dexia-bil.lu](http://www.dexia-bil.lu)

Dexia Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme  
69 route d'Esch, L-2953 Luxembourg, RCS Luxembourg B-6307

**DEXIA**